



Bilan de la charte du Parc naturel régional des Ardennes

Juin 2024

TABLE DES MATIERES

Table des figures	5
PARTIE 1 : INTRODUCTION ET METHODE	7
I. Contexte et enjeux de l'évaluation	10
Contexte de création de la Charte	10
Carte d'identité du territoire du PNR des Ardennes	11
II. Les principes de l'évaluation	16
Les objectifs visés	16
La méthodologie	16
Le contenu	17
Les modalités d'évaluation	18
PARTIE 2 : PORTRAIT DE LA CHARTE OBJECTIF 2026	22
I. Un projet de territoire partagé	23
II. La prise en compte des grandes évolutions ayant un impact sur la mise en œuvre de la Charte	24
III. Analyse de la Charte	26
PARTIE 3 : BILAN SYNTHETIQUE DU FONCTIONNEMENT DU PARC ET DES REALISATIONS	31
I. fonctionnement et analyse budgétaire du syndicat mixte du parc	32
II. Les programmes d'actions et le financement des mesures de la charte	35
III. Les moyens humains du parc	38
PARTIE 4 : POINT DE VUE DES ELUS, PARTENAIRES ET PERSONNES CITEES DANS LA CHARTE	41
I. Introduction.....	42
II. Enseignements des ateliers d'évaluation thématiques et des entretiens.....	43
1. Synthèse globale thématique biodiversité	44
2. Synthèse globale thématique forêt (charte forestière de territoire)	45
3. Synthèse globale thématique sensibilisation	46
4. Synthèse globale thématique agricole.....	47
5. Synthèse globale thématique paysage.....	48
6. Synthèse globale thématique urbanisme.....	49
7. Synthèse sur la thématique du tourisme	51

8.	Synthèse globale thématique énergie-climat.....	52
9.	Au global : gouvernance et pistes d'amélioration	52
III.	Enseignements des questionnaires en ligne.....	54
1.	La perception des élus de l'application de la charte et de leur implication dans la réalisation des orientations	54
2.	La perception des partenaires de l'application de la charte et du respect de leurs engagements dans la réalisation des orientations.....	61
PARTIE 5 : ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE		65
I.	La charte forestière, valoriser une gestion durable des ressources forestières	66
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	67
2.	Les actions menées et les résultats	69
3.	Bilan évaluatif	73
II.	Valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement ainsi que les savoir-faire spécifiques ou porteurs de l'image des ardennes	77
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	77
2.	Les actions menées et les résultats.....	78
3.	Bilan évaluatif	80
III.	Promouvoir le tourisme au sein du territoire.....	82
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	82
2.	Les actions menées et les résultats.....	83
3.	Bilan évaluatif	85
IV.	Faire apprécier la richesse des milieux naturels et fonder une politique de préservation des richesses naturelles	86
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	86
2.	Les actions menées et les résultats.....	89
3.	Bilan évaluatif	98
V.	Préserver et gérer le patrimoine paysager	100
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	100
2.	Les actions menées et les résultats.....	102
3.	Bilan évaluatif	105
VI.	Tenir compte de l'évolution du climat et des besoins en énergie	107
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	107
2.	Les actions menées et les résultats.....	108
3.	Bilan évaluatif	109
VII.	Participer à concevoir un urbanisme de qualité	111
1.	Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR	111
2.	Les actions menées et les résultats.....	112
3.	Bilan évaluatif	113
VIII.	Sensibiliser et éduquer le public au territoire et au développement durable	115

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR.....	115
2. Les actions menées et les résultats.....	116
3. Bilan évaluatif	117

PARTIE 6 : BILAN EVALUATIF ET HIERARCHISATION 119

I. Les objectifs de l'évaluation 120

II. Bilan de l'action du Parc et de ses partenaires par rapport à l'objectif fixé par la Charte 121

Thématiques 121

Charte 122

III. Recommandations..... 123

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte des PNR de France	10
Figure 2 : Schéma des acteurs en lien avec le PNR des Ardennes.....	12
Figure 3 : Carte du territoire du PNR des Ardennes.....	14
Figure 4 : Réponse aux questionnaires	20
Figure 5 : Evolution des recettes statutaires sur la période	33
Figure 6 : Répartition cumulée des recettes statutaires sur la période	33
Figure 7 : Evolution du solde de budget de fonctionnement sur la période.....	34
Figure 8 : Evolution du budget réalisé, budgété et le taux de réalisation correspondant	35
Figure 9 : Répartition du budget programme – actions, par thématique, en 2012 et 2021	36
Figure 10 : Montant cumulée des ressources allouées (€) par thématique sur la période (2012-2021) ...	36
Figure 11 : Evolution du nombre de membres des équipes Structure et Mission	38
Figure 12 : Organigramme PNR des Ardennes.....	39
Figure 13 : Répartition des salariés par pôle.....	39
Figure 14 : Flyer présentant le kiosque multiservices réalisé dans le cadre de l'appel à projets Interparcs sur la valorisation des ressources locales.	71
Figure 15 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Forêt.....	73
Figure 16 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Agriculture	80
Figure 17 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Tourisme	85
Figure 18 : Sites Natura 2000 inclus dans le périmètre du PNRA.....	93
Figure 19 : Localisation des zones humides inventoriées sur le PNR des Ardennes.....	95
Figure 20 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Milieux Naturels	99
Figure 21 : Nombre de communes ayant sollicité un conseil en paysage	102
Figure 22 : Palette de nuances issues du nuancier.....	104
Figure 23 : Extrait de la lettre d'information 2022-2023 du PNR des Ardennes.....	105
Figure 24 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Patrimoine Paysager	106
Figure 25 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Climat-Energie.....	110
Figure 26 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Urbanisme	113
Figure 27 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Sensibilisation	118



1

Partie 1 : Introduction et méthode

Pour tout Parc naturel régional, **une Charte**, conformément au Code de l'Environnement, est le **document cadre** qui permet au **Syndicat mixte** de mettre en œuvre pendant quinze ans **cinq missions** :

- Protéger et gérer les patrimoines naturels, culturels et paysagers, à travers une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.

Il s'agit de la première mission d'un PNR, qui s'adresse aux milieux naturels remarquables mais aussi à la biodiversité ordinaire. Le PNR veille à la protection et la gestion sur le long terme des milieux : zones humides, espaces agricoles (pâturages, bocage, prairies de fauche...), espaces forestiers, corridors nécessaires à la biodiversité. Le PNR doit être également le garant d'une conservation dynamique des paysages, et des sites identifiés comme remarquables et/ou fragiles. Enfin, il assure d'une manière générale et approfondie la protection et la valorisation du patrimoine culturel.

- Contribuer à l'aménagement du territoire.

Le PNR doit avoir la capacité d'appliquer les politiques nationales et régionales liées à l'aménagement du territoire. En particulier, il se doit d'être en mesure de définir l'acceptabilité des projets, d'aider à leur définition et à leur intégration, dans le respect de l'environnement.

- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.

Grâce à une équipe technique pluridisciplinaire, le PNR doit animer et coordonner les actions économiques et sociales (tourisme, production et mise en valeur de ressources locales) avec pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population locale. Il assure la promotion des entreprises respectueuses de l'environnement. Il veille au respect des ressources naturelles et à leur valorisation

- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics.

Le PNR doit se donner pour objectif la sensibilisation à l'environnement et plus largement au développement durable de l'ensemble des habitants et de leurs représentants. Il s'adresse également aux diverses populations qui fréquentent temporairement son espace. Il peut organiser, en particulier avec le soutien du milieu associatif, diverses activités, journées thématiques de découverte du territoire et de ses spécificités, grâce à des animations et des activités éducatives, culturelles ou touristiques.

- Mettre en œuvre des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

C'est une obligation et une méthode, qui constitue souvent la principale spécificité d'un PNR. Il a vocation à cet égard, à mobiliser les acteurs, les techniques et les capacités juridiques et réglementaires pour développer à titre expérimental sur son territoire des solutions nouvelles capables d'aider à atteindre les différents objectifs fixés. Il contribue par ailleurs à identifier des sujets de recherche, et à favoriser la mise en œuvre de programmes de recherche ou de recherche-développement qui peuvent être repris sur d'autres territoires. Il assure logiquement le transfert de ses acquis aux territoires voisins, et constitue ainsi un pôle de référence régional majeur pour les problématiques de transition écologique.

Ces missions déterminent les champs d'intervention des Parcs dont la philosophie d'action relève des textes fondateurs de la fin des années 1960.

Ils ont été définis pour être des espaces d'aménagement du territoire cherchant à concilier développement et protection, fondant leur dynamique sur la valorisation de leurs patrimoines, agissant dans un partenariat large et diversifié, visant l'exemplarité dans leurs politiques et cherchant à transférer, vers d'autres territoires, les résultats des expérimentations engagées sur le terrain.

Ces missions, à la fois originales et spécifiques, différencient les Parcs naturels régionaux des Parcs nationaux, des réserves naturelles ou encore des Pays (au sens de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999).

Elles se traduisent dans un document fondateur : la Charte, qui a valeur de contrat entre les collectivités qui l'ont adoptée (communes, EPCI, Départements, Régions) et l'État qui l'approuve par décret.

La Charte détermine, pour quinze ans, les orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire.

Elle exprime la volonté des partenaires de travailler ensemble, sur des objectifs partagés, afin d'assurer une gestion cohérente et concertée du territoire. Elle se traduit par des engagements des différents signataires, collectivités et État, à respecter ou faire respecter ces orientations et à tout faire pour les mettre en œuvre, dans le respect de leurs compétences juridiques propres. Elle précise les partenariats à établir ainsi que les conditions de mise en place de ces derniers. Elle partage l'ambition des documents stratégiques promus ou signés par les gouvernements français en faveur du développement durable (Agenda 21...) et de la préservation de la biodiversité (Charte nationale de l'environnement, Stratégie nationale pour la biodiversité...).

L'adhésion à une Charte de Parc ne se réduit donc pas à un simple engagement moral. Elle relève d'abord d'un acte libre et réfléchi, puis de la conviction de devoir dépasser l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, du département et même de la région pour répondre à des enjeux de territoire, et participer à un projet de territoire.

Ce rapport rend compte de l'évaluation de la charte actuelle du Parc, portant sur la période 2011-2026, qui constitue la première étape du processus de révision destiné à élaborer un nouveau projet de territoire collectif à l'échelle du périmètre du Parc, périmètre pouvant être étendu. Cette nouvelle Charte sera applicable sur quinze ans, sur la période 2026-2041.

La Charte du Parc est un document qui couvre 3 grands axes fédérateurs, comportant elles-mêmes différentes orientations stratégiques déclinant 29 mesures sur lesquelles les signataires ont pris un nombre variable d'engagements.

L'évaluation est basée sur ces 29 mesures. Elles ont été regroupées en 10 grandes thématiques afin de rendre plus lisibles les champs d'intervention du Parc. Le rapport présente donc l'analyse par thématique, mettant en avant les mesures prioritaires définies par le Parc pour ce bilan. Les autres mesures sont traitées de manière plus succincte.

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

Contexte de création de la Charte

Le PNR des Ardennes est le 47ème Parc naturel régional à avoir vu le jour, le 21 décembre 2011 (sur 58 Parcs au total). Il est donc relativement récent à l'échelle nationale. C'est aussi le plus jeune au sein de la Région Grand Est, qui compte six PNR en tout (Forêt d'Orient, Montagne de Reims, Lorraine, Ballon des Vosges et Vosges du Nord).

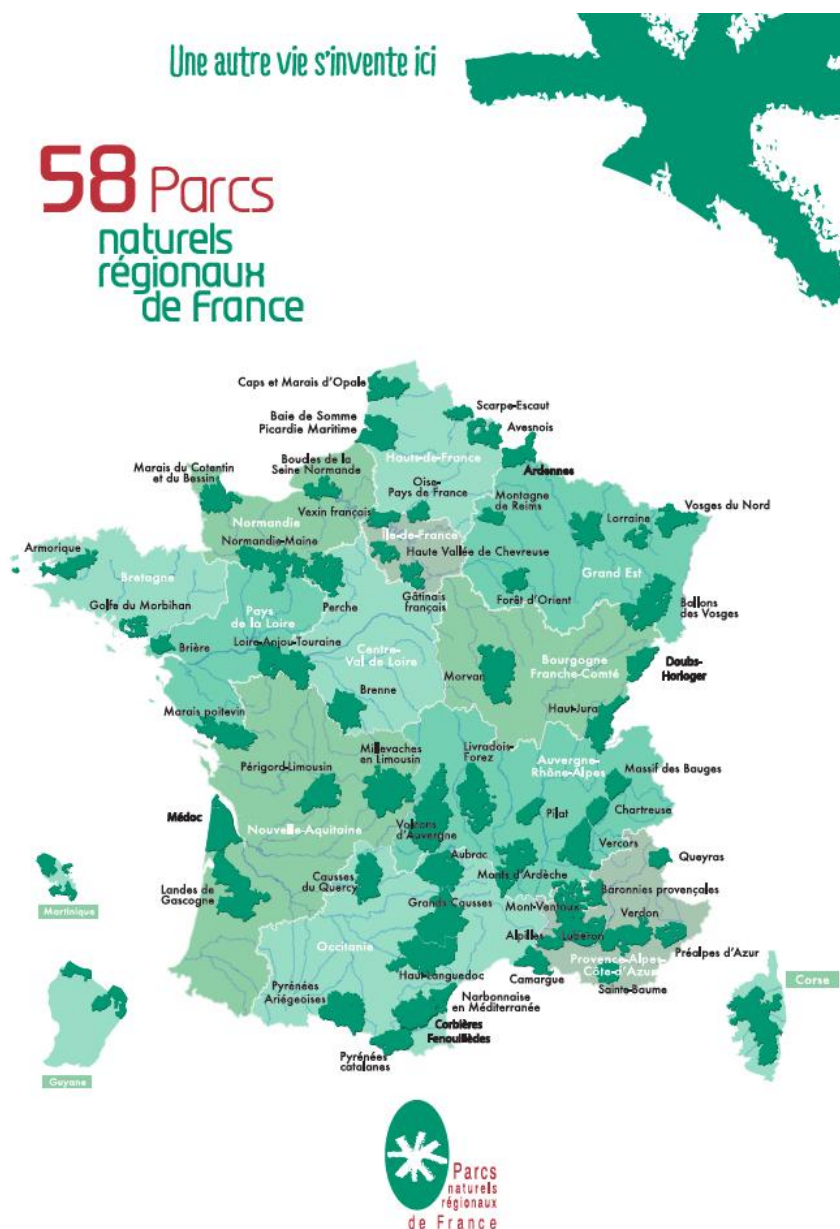


Figure 1 : Carte des PNR de France

La volonté de création du PNR des Ardennes provenait d'un contexte de crise économique et sociale due aux mutations industrielles sur le territoire. L'objectif était d'impulser par la création d'un PNR une attractivité nouvelle des Ardennes, mettant en avant la richesse du patrimoine naturel et la valorisation durable des ressources. Actuellement, le territoire est désenclavé par les modes de transports et voit son flux touristique augmenter, créant de nouveaux enjeux comme la coexistence entre milieux naturels et activités anthropiques.

Bien que le décret instituant la création du Parc date de 2011, les premières réflexions remontent à 1967. Il faudra attendre 1999 pour que la mise à l'étude de la création d'un PNR soit actée par l'ex-Région Champagne-Ardenne, à la demande de 92 communes. Une association pour l'étude du PNR au sein du département des Ardennes est alors constituée. Celle-ci travaille à un diagnostic territorial stratégique, et des premières actions de préfiguration (soutien à la promotion de produits agricoles, escapades ferroviaires, identification et études des variétés fruitières locales). Un avant-projet de Charte est ainsi constitué en 2004-2005. Il est débattu par les acteurs locaux à la suite d'une importante mobilisation.

Cet avant-projet a été remis en chantier au cours de l'année 2006. Une version plus élaborée de la Charte a été mise en débat lors d'une journée de séminaire avec l'ensemble des partenaires, puis affinée à l'occasion de la mise en place d'un comité de pilotage associant des élus dont les présidents des communautés de communes, les partenaires associatifs et socio-économiques ainsi que les services du Département des Ardennes, de la Région Champagne-Ardenne et de l'Etat, pour aboutir au projet de Charte transmis, pour avis intermédiaire au Ministère en charge de l'environnement. Cet avis est rendu en novembre 2007, et a défini le cap du travail partenarial mené jusqu'à la labellisation du territoire en PNR et la première Charte approuvée en 2011.

Ainsi, la Charte à évaluer a été élaborée dans le cadre d'une concertation approfondie avec les forces vives du territoire (élus, représentants de l'Etat et des collectivités, habitants, associatifs, ...), pour déterminer les enjeux à relever, les pistes de réponse à formuler et les engagements que chacun est prêt à tenir pour mettre en œuvre la Charte.

Actuellement, comme tout Parc naturel régional dont le classement vient à échéance, le PNR des Ardennes entre en évaluation de ses activités passées. La procédure de révision de Charte prévue à l'article R333-3 du Code de l'Environnement impose donc au Syndicat Mixte du Parc d'engager plusieurs études préalables à la création d'une nouvelle Charte, notamment l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et des effets de ses actions sur le territoire. La sollicitation de l'ensemble des parties prenantes de l'action publique lors de l'évaluation de la Charte permet de percevoir les impacts des actions du parc sur le territoire et encourage l'essor de nouvelles réflexions pour la création de la future charte.

Si la finalité de ce rapport est avant tout de fournir un bilan de l'action du Parc et des partenaires de la Charte aux autorités administratives compétentes en vue du renouvellement de son classement, il ambitionne aussi de répondre à cette question souvent posée par des habitants du territoire : « mais que fait le Parc ? ». Il sera donc partagé avec tous les publics, dans un souci de transparence.

Carte d'identité du territoire du PNR des Ardennes

Le PNR des Ardennes rassemble 75 000 habitants sur 92 communes réparties sur 9 cantons au Nord du département des Ardennes, 3 communautés de communes (Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne), une communauté d'agglomération : Ardenne Métropole et d'une ville-Porte : Charleville-Mézières. Le Parc possède une situation géographique stratégique transfrontalière avec la Belgique.

Le PNR des Ardennes s'étend sur une surface de 116 000 hectares, des falaises de la Pointe de Givet, aux méandres boisés des Vallées de Meuse et Semoy et des landes tourbeuses du Plateau de Rocroi aux doux vallons bocagers de la Thiérache Ardennaise. Le territoire possède de grandes unités paysagères bien marquées avec des enjeux propres :

- Le Massif Ardennais caractérisé par un couvert forestier est présent sur la partie orientale et s'ouvre sur la Belgique au Nord, à la Pointe de Givet. Ce massif est entaillé par les vallées de la Semoy et de la Meuse qui concentrent la population et la tradition industrielle ancienne comme

la métallurgie et la fonderie. Des enjeux actuels de requalification urbaine, de résorption et de dépollution des friches industrielles sont présents sur le PNR.

- Le Val de Sormonne et le Plateau de Rocroi sont situés dans la partie centrale et remonte vers la Belgique. Cet espace avec la nouvelle autoroute A304 possède des enjeux de maîtrise de l'urbanisation et de l'extension de Charleville-Mézières notamment.
- La Thiérache Ardennaise est en partie agricole. Ces fonds de vallées sont enherbés et sont soulignés par le maillage du bocage et la ripisylve des cours d'eau. Les remembrements récents ont pour conséquences une diminution des surfaces herbagères au profit des grandes cultures.

Le PNR est ainsi recouvert à 51% par des forêts, à 24% par des prairies, à 21% par des cultures et à 4% par des cours d'eau. À la variété et la typicité des structures paysagères correspondent une grande diversité de milieux naturels remarquables. Le Parc possède 16 sites protégés, de 2 réserves naturelles nationales et de 7 sites NATURA 2000 au sein de son périmètre. Le Massif ardennais et le plateau de Rocroi représentent la majeure partie de la ZPS (Zone de Protection Spéciale) du plateau ardennais avec 94 800 hectares.

Le territoire Ardennais est caractérisé par ses bâtis de qualité aux couleurs des ressources minérales du territoire avec des toits en ardoise et moellons de schistes du Massif ardennais, de la pierre bleue de la Pointe de Givet, torchis et pans de bois du Plateau de Rocroi, du calcaire jaune associé à la brique du Val de Sormonne et de la Thiérache ardennaise.

L'équipe du Parc

L'équipe du Parc est actuellement composée de 23 membres répartis en 6 pôles :

- La promotion du territoire (4 employés),
- L'aménagement durable (5), le développement local (2),
- La valorisation des ressources naturelles (7),
- Le renouvellement de la charte (1)
- L'administratif et financier (3).
- Direction (1)

Le Conseil Syndical est l'instance décisionnelle qui réunit ces différents acteurs régionaux afin de formuler des stratégies pertinentes pour la région. Néanmoins, le Parc naturel régional ne fonctionne pas isolément des autres acteurs avec lesquels il doit coopérer, notamment les associations, les chambres consulaires et les habitants du territoire. Ces derniers ne sont pas signataires de la Charte, mais l'impact de leur participation sur le territoire doit être pris en considération.

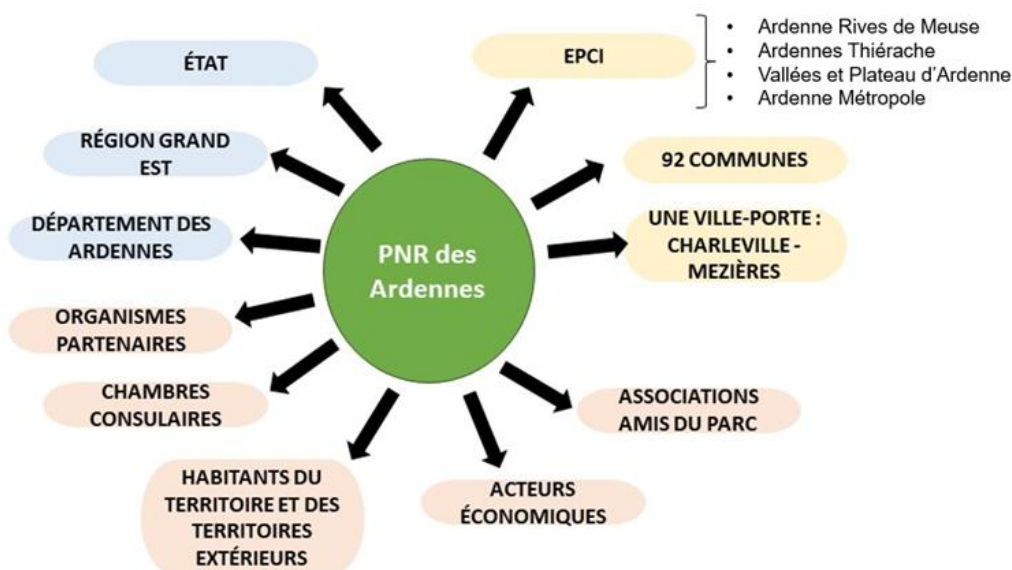


Figure 2 : Schéma des acteurs en lien avec le PNR des Ardennes

Périmètre d'étude du Parc naturel régional des Ardennes

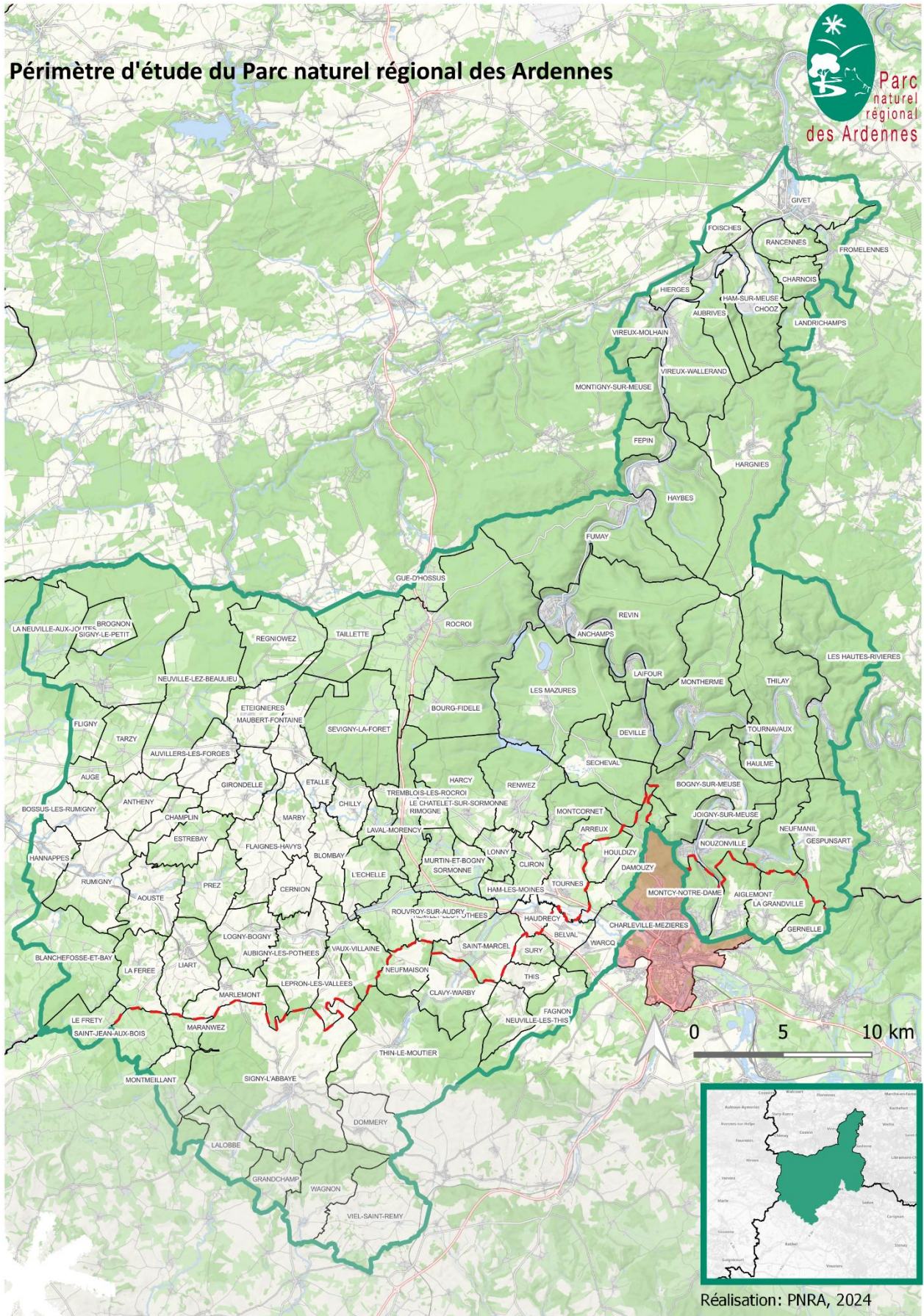
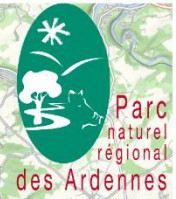


Figure 3 : Carte du territoire du PNR des Ardennes

II. LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

Les objectifs visés

Tout processus de révision d'une charte de PNR s'accompagne **d'une mission d'évaluation de celle-ci pendant sa période de mise en œuvre** (2011-2026). L'objectif est de fournir à l'administration compétente un bilan des actions du parc et de ses partenaires pour la mise à jour du classement. Les principaux objectifs de cette évaluation sont :

- Sur **la base des résultats de l'évaluation**, positifs ou négatifs, améliorer **l'action du Parc** dans les prochaines années. En effet, l'évaluation alimente la réflexion prospective de la future charte du territoire.
- **Associer les partenaires**, par le biais d'une mobilisation importante des acteurs du territoire, tant par ceux qui ont été consultés directement par les questionnaires et les entretiens, que lors de la concertation. Elle offre ainsi **une opportunité d'expression** sur les manques constatés et les points d'achoppements ainsi que sur les convergences et les résultats pour cerner les attentes de la nouvelle Charte.

Cette mission a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des engagements énoncés par la Charte, soit :

- **Constater ce qui a été réalisé ou non** au regard de ce qui était initialement prévu dans la Charte, évaluer les conséquences lorsque cela est possible, et s'intéresser plus globalement à l'impact de la mise en œuvre de la Charte sur son territoire.
- **Expliciter les raisons** pouvant expliquer les constats précédents, les écarts entre les attentes et les réalisations, les motifs de l'absence de certains résultats, etc.

Le bilan des réalisations conduit à une **évaluation argumentée portant à la fois sur la pertinence et la cohérence de la Charte vis-à-vis de ses engagements** (validité des enjeux et objectifs stratégiques, vérification des moyens envisagés au titre des objectifs opérationnels, ...) et sur **l'efficacité et la durabilité de l'action du Parc** et de ses partenaires signataires dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

La méthodologie

La méthode de travail dont est issu le présent rapport, s'est appuyée sur les grandes étapes suivantes:

- Une **synthèse des contributions de l'équipe du Parc** visant à apporter des éléments quantitatifs des résultats initiaux. Cette dernière s'est notamment basée sur la proposition de mesures prioritaires par thématique suivant le budget et les heures consacrées par les équipes.
- Un **enrichissement des contributions** lors de rencontres avec l'équipe du Parc, tant sur l'aspect financier que technique, visant à apporter des éléments d'appréciation et de compréhension des résultats.
- Une **consultation large des signataires** à travers un questionnaire d'auto-évaluation sur leurs engagements par mesure prioritaire de la Charte mais aussi avec des entretiens spécifiques auprès de chaque signataire.
- **Une concertation avec les usagers du territoire**, incluant les habitants, les représentants socio-économiques, les partenaires et signataires.

L'évaluation repose sur :

- **Un travail de recueil, de traitement et d'analyse des données**, réalisé par des experts des différentes thématiques couvertes par la Charte, en lien étroit avec les équipes du Parc qui a fourni la majeure partie des données, ainsi qu'avec l'appui des partenaires du Parc, disposant d'autres données utiles et/ou ayant porté des actions en lien plus ou moins étroit avec la Charte.
- Des **entretiens avec les parties prenantes impliquées** et/ou concernées par la mise en œuvre de la Charte. Ce dispositif d'écoute intègre :

- Une série d'entretiens bilatéraux ou en ateliers avec des partenaires privilégiés, disposant d'une connaissance et d'un recul suffisant sur le territoire et la mise en œuvre de la Charte. Ces entretiens sont destinés à mettre en avant les réussites et les échecs de la Charte, à leur échelle, mais aussi à déterminer les enjeux de demain, les implications de fonctionnement, etc.
- Un questionnaire auprès de tous les signataires et partenaires de la Charte du Parc, présentant les différentes mesures prioritaires mises en avant par l'équipe du Parc et rappelant les engagements pris alors.

Enfin, un **Comité technique**, un **Comité de pilotage**, et un **Bureau syndical**, dédiés à la démarche de révision et associant les principaux partenaires institutionnels du Parc, président au déroulement de l'évaluation et contribuent à en valider la méthode et les conclusions.

Le contenu

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte présente :

- **L'évaluation des moyens financiers et humains** du Syndicat mixte du Parc, élaborée à partir du logiciel interne EVA et des données transmises par l'équipe du Parc ;
- **Une synthèse de l'ensemble des points de vue des élus et acteurs du territoire**, recueillis dans le cadre de la concertation, et de l'évaluation qualitative. Les points de vue concernant l'aboutissement des axes et des mesures ont été obtenus lors de 7 ateliers d'échanges avec les acteurs (Collectivités locales, acteurs forestiers, équipe du parc, Bureau du parc, Région Grand Est, services de l'État, département des Ardennes). L'issue de ces ateliers a fait l'objet d'une note globale. Des remarques générales ont été collectées par le biais d'un formulaire individuel. Les points de vue ont aussi été recueillis via des questionnaires en ligne notamment pour les partenaires (associations et acteurs de coopération extérieure) et pour les élus. ;
- **Le bilan synthétique des réalisations par thématique**, traitant plus particulièrement les mesures prioritaires définies par l'équipe du Parc ou attendues par des partenaires. Cette évaluation quantitative a pour objectif d'identifier le nombre d'actions mises en œuvre par thématique, le financement total et la répartition des financements en fonctions des axes et des secteurs géographiques ;
- **Une conclusion évaluative** sur des questions spécifiques élaborées lors du cadrage de l'évaluation par les élus.

Les modalités d'évaluation

a - L'analyse quantitative

La première étape de la démarche d'évaluation de la mise en œuvre des chartes a consisté, pour chacune des thématiques environnementales abordées à :

- Recenser l'ensemble des études menées sur le Parc, à l'échelle de son périmètre ou partiellement, notamment le diagnostic du territoire, que ce soit par le Syndicat mixte ou par les acteurs/partenaires, afin d'avoir une base de données la plus complète possible. C'est à partir de cette dernière que l'évaluation quantitative sera réalisée.
- Identifier les mesures mises en œuvre ainsi que les moyens alloués à chacune d'entre elles. L'enjeu est de savoir si tous les moyens ont été mis en œuvre afin de réaliser correctement ces mesures. Ainsi, cette évaluation permettra de connaître l'état d'avancement quantitatif de la mise en œuvre des mesures des Chartes.
- Évaluer quantitativement, l'efficacité des mesures mises en œuvre, quand cela est possible, comme par exemples le nombre de plateformes de stockage de bois, les volumes stockés, les puissances des chaufferies bois, etc.
- Croiser les éléments d'analyse avec les moyens alloués par le Parc et les partenaires/acteurs de la mise en œuvre de la Charte.

Tout l'enjeu est d'obtenir une **évaluation chiffrée et pertinente**. Il ne s'agit pas de donner un chiffre mais d'identifier des données permettant d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la Charte et de comprendre les leviers d'actions pour améliorer la réalisation des mesures. Sous-coût ? Sur-coût ? Manque de moyens ? Identification des acteurs ? etc. sont des questionnements qui permettront d'alimenter l'évaluation qualitative, en lien avec le questionnaire et les entretiens.

L'analyse s'est basée, grâce à la collaboration des équipes du Parc, sur le vote des budgets de fonctionnement et d'investissement (2011-2022), le budget programme-actions (2012-2021), les rapports d'activité (2016-2022), les données EVA (2011-2022) et des documents thématiques (Charte forestière, Schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature, etc.). Le diagnostic réalisé en fin d'année 2023 par les équipes du Parc a également été utilisé pour compléter les éléments de contexte.

Il ne sera pas fait mention des indicateurs dans l'évaluation quantitative car ces données ne sont disponibles que sur la période 2011-2016.

En parallèle, un travail similaire a été effectué afin de dresser le bilan quantitatif de la mise en œuvre de la charte forestière territoriale sur la période 2014-2022.

b - L'analyse qualitative

Au-delà de l'analyse purement chiffrée de l'évaluation, il s'agit de pouvoir **mettre en perspective les résultats obtenus et le contexte d'application des diverses actions envisagées**. En effet, la mise en œuvre de la Charte peut se heurter à des modifications des politiques publiques, des priorités des collectivités ou à des difficultés techniques et/ou financières.

L'objectif de l'analyse qualitative, qui s'appuie sur les ateliers d'évaluation, entretiens bilatéraux et les questionnaires évaluatifs, est de venir **atténuer des propos, amender des conclusions ou réinterroger des mesures** de la Charte du Parc.

L'évaluation qualitative repose sur des entretiens et des questionnaires.

o Les entretiens

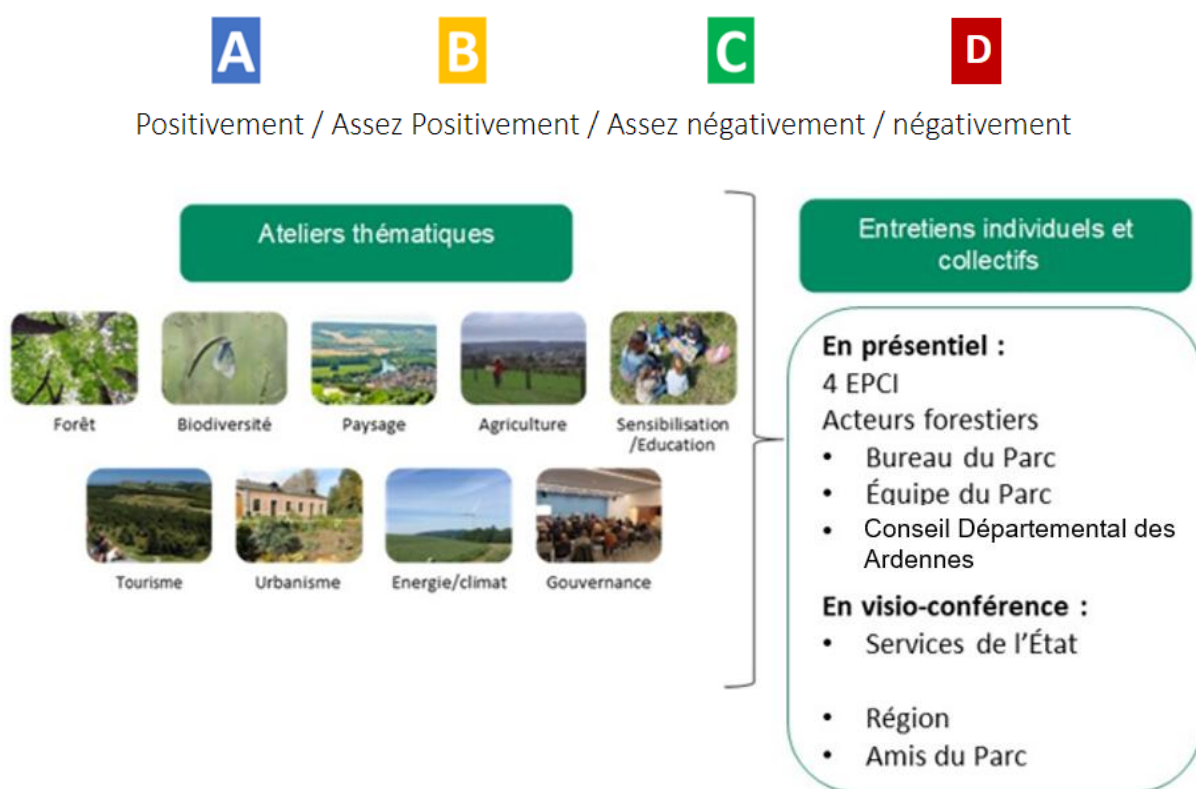
Ont été menés :

- Des ateliers d'évaluation en présentiel à la Maison du Parc avec des acteurs privilégiés afin d'apporter leur recul sur la charte et leur connaissance sur le territoire. Notamment à travers une approche thématisée pendant laquelle les acteurs se sont prononcés sur l'évolution du

territoire selon la classification suivante. Les comptes rendus des ateliers servant de base à la rédaction de l'évaluation.

- Des entretiens individuels ou collectifs avec les parties prenantes impliquées ou concernées par la mise en œuvre de la charte. Ces entretiens ont pour objectif de mettre en avant les réussites et les échecs de la charte selon leur point de vue, tout en imaginant les enjeux de demain et les défis à relever dans la prochaine charte.

Les ateliers et entretiens sont organisés de la même façon, tout d'abord, avec une présentation quantitative par thématique mettant en avant les actions phares du parc durant la Charte 2011-2026. Les divers acteurs peuvent ensuite décrire leur perception des mesures par thématique et évaluer les conséquences des actions engendrées constatables ou mesurables. L'objectif est d'évaluer l'efficacité, l'efficience et la cohérence entre les objectifs des ressources allouées et les résultats des actions mises en place. Pour chaque action, les acteurs sont amenés à discuter des perceptions positives et négatives engendrées par ces dernières sur le territoire du PNR. Par thématique, les interlocuteurs sont amenés à attribuer une note globale sur les actions menées par le PNR.



o Le questionnaire

Trois questionnaires ont été établis pour réaliser **un état des lieux des engagements pris par les signataires, d'évaluer les actions mises en œuvre et leur efficacité** :

- Un questionnaire à destination des communes
- Un questionnaire à destination des partenaires engagés
- Un questionnaire à destination des acteurs impliqués dans les actions de la Charte

Les mesures de la Charte ont été rattachées aux 8 grandes thématiques d'intervention. Toutes les mesures de la Charte n'ont pas été soumises à évaluation dans le questionnaire, car le principe d'une évaluation reste de ne pas tout évaluer mais de retenir des mesures et sujets clés.

Pour chaque thématique, il s'agissait que le partenaire/ signataire

- Évalue l'action du PNR des Ardennes sur chaque thématique
- Évalue la réalisation de ses engagements inscrits dans la Charte par rapport à cette thématique.

Le questionnaire contenait, pour les partenaires et acteurs impliqués, des questions génériques sur l'évaluation des attentes vis-à-vis de l'intégration des partenaires dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions du Parc,

Pour les communes, le questionnaire contenait des questions sur la contribution et l'implication de la commune dans l'action du Parc, l'évaluation de l'ingénierie mise à disposition par le Parc et l'évaluation du fonctionnement des instances de gouvernance du Parc.

Enfin, des questions génériques portaient sur l'évaluation de l'action du Parc depuis sa création, et les attentes vis-à-vis de la future Charte.

En tout, les questionnaires comptent 62 répondants :

- 53 communes
- 4 acteurs impliqués: l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le cabinet Delaloi,- représentant des géomètres experts l'établissement public pour l'aménagement de la Meuse et de ses affluents, la Fédération de chasse 08.
- 5 partenaires engagés: l'Aide à Domicile pour Tous, le Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne, l'ONF, un organisme de gestion des offices HLM et bailleur social, le Parc naturel Viroin-Hermeton.

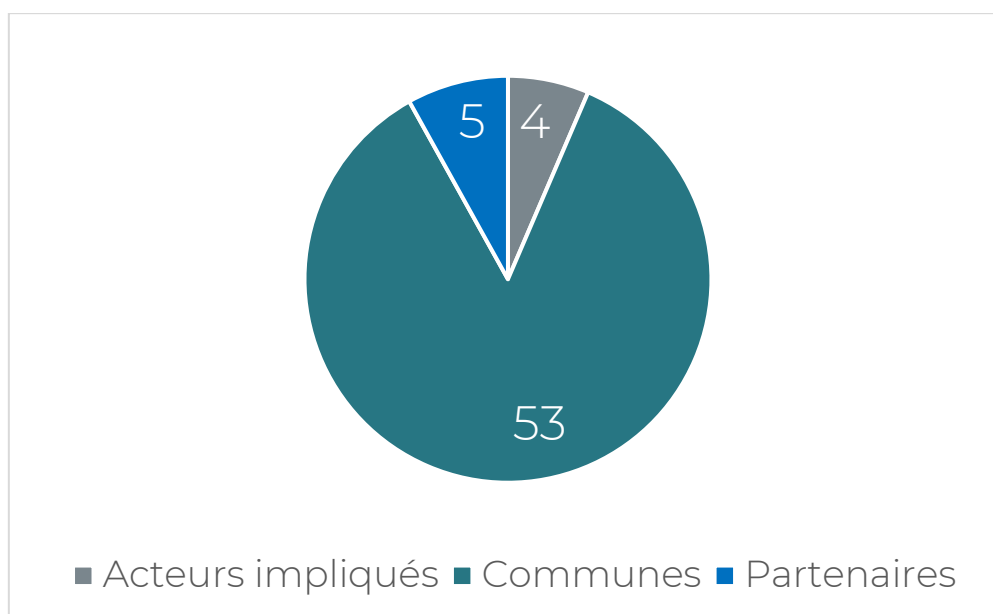


Figure 4 : Réponse aux questionnaires

Ainsi, si on observe un bon taux de réponse pour les communes, on relève la difficulté à solliciter les acteurs et les partenaires, ce qui peut biaiser les résultats.

c - Bilan évaluatif de la Charte et hiérarchisation des mesures

L'évaluation des effets de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire à travers l'élaboration de questions évaluatives permettra de mettre en évidence :

- Les mesures qui nécessitent des ajustements (limites), celles qui fonctionnent et qui méritent d'être reconduites (positives), celles qui ne peuvent pas être mises en œuvre ou qui sont incohérentes avec le nouveau contexte du territoire, etc.
- Les évolutions importantes et qui doivent être intégrées dans la nouvelle Charte du PNR.

Tous les enjeux ne revêtent pas nécessairement la même importance au regard de l'échelle d'incidence ou encore du pouvoir d'action de la Charte du PNR par exemple.

Aussi, la hiérarchisation des mesures / des thématiques est une étape cruciale d'une part en vue d'une aide à la décision pour la construction de la nouvelle Charte mais également dans le cadre de

l'évaluation environnementale qui sera menée par ailleurs, permettant ainsi de nuancer ou au contraire d'accentuer les incidences du projet en fonction du poids, de la priorité des enjeux environnementaux possiblement affectés.

La hiérarchisation prendra la forme d'un tableau de synthèse qui aura pour finalité la définition des cibles prioritaires pour l'évaluation environnementale de l'ensemble de la Charte du Parc. Celle-ci pourra s'effectuer au regard de différents critères d'appréciation définis en collaboration avec les équipes du Parc :

- Le nombre de communes et la superficie du Parc concernées par tel ou tel enjeu ;
- Le degré d'urgence de l'intervention (celle-ci peut relever de l'identification de retards vis-à-vis des normes nationales ou européennes, de risques pour la santé humaine, etc.) ;
- La marge de manœuvre potentielle d'action : fait état de la prise en compte des enjeux, degré de sensibilisation, par rapport à des processus engagés sur d'autres territoires par exemple...
- La force d'initiative, relevant d'une volonté politique locale et les actions publiques engagées, symboles de leur mise en œuvre.

La hiérarchisation des enjeux devra tenir compte de la situation environnementale du territoire, de ses caractéristiques au regard des objectifs de référence qui s'y appliquent. La hiérarchisation des enjeux a été travaillée avec l'équipe du Parc lors d'une réunion de travail spécifique. En effet, ce temps d'échanges techniques a été l'occasion de valider les enjeux identifiés, et de travailler avec eux à leur hiérarchisation. Ainsi, une vision partagée des enjeux environnementaux à prendre en compte dans le projet de révision est présentée en fin de document.

L'avant-projet de charte et ses grandes orientations seront élaborés par la Prestation d'accompagnement pour la Révision de la Charte du Parc naturel régional des Ardennes avec le lot 2 : « Concertation pour la reconduction du label à l'issue du bilan évaluatif de la charte du Parc. »



2

Partie 2 : Portrait de la Charte Objectif 2026

I. UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGE

La charte d'un Parc naturel régional est un outil stratégique qui concrétise le projet de protection et de développement d'un territoire. Par charte, on entend un document cadre qui permet d'orienter les interventions futures sur le territoire grâce à la construction d'un projet de territoire. La charte contient des axes d'interventions spécifiques qui ont pour but de répondre aux objectifs formulés préalablement. La charte du PNR des Ardennes a été ratifiée en 2011 pour une durée de 12 ans mais et a prolongée de 3 ans avec l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, elle doit désormais être révisée. La future charte sera prévue pour une durée de quinze ans (2026-2041).

La charte n'est pas un document juridiquement contraignant mais un projet partagé reposant sur la bonne volonté de ses signataires et de ses partenaires. Cependant, conformément à l'article L 333-1 du Code de l'Environnement, les signataires de la charte du Parc sont tenus de respecter les orientations et d'en appliquer les mesures dans leur exercice respectif notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteurs et les plans locaux d'urbanisme des collectivités locales doivent en effet être compatibles avec la charte. Lorsque la charte du Parc est adoptée après l'approbation des documents d'urbanisme, ces derniers doivent être rendus compatibles avec la charte dans un délai maximum de 3 ans.

D'autres partenaires peuvent être amenés à approuver la charte et leur participation peut être précisée dans des conventions d'application. L'Etat à travers ses services et ses établissements publics aux niveaux régional et départementale est tenu de se conformer aux mesures de la charte. Dans le cas où les engagements ne seraient pas respectés, des recours auprès du Tribunal administratif sont possibles.

Différents niveaux d'engagements ont été pris auprès du PNRA :

- Partenaires engagés dans la charte (financièrement)
 - Ville porte du Parc : Charleville-Mézières ;
 - EPCI : Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne, Ardenne Métropole.
- Partenaires cités dans la charte
- Partenariats spécifiques avec les territoires voisins :
 - Réseau régional de PNR ; Fédération des PNR.
 - Coopération transfrontalière avec la Belgique.

II. LA PRISE EN COMPTE DES GRANDES EVOLUTIONS AYANT UN IMPACT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages encourage l'inscription des PNR dans un temps long en portant la durée du classement de 12 à 15 ans. Cette loi permet d'alléger la fréquence des procédures de révision. Cependant, il devient nécessaire de faire de la prospection sur les 15 années à venir lors de l'élaboration des chartes pour éviter le potentiel d'obsolescence de la charte. En effet, les enjeux évoluent rapidement sur les territoires notamment sous l'effet du changement climatique qui revêt une importance toute autre sur les dix dernières années.

Depuis fin 2020, le PNR des Ardennes participe à des échanges avec 5 autres Parcs de la région Grand Est dans le cadre du projet Inter-parcs. Ces travaux permettent d'échanger sur les thématiques partagées et sur les retours d'expériences de projets réalisés sur les territoires voisins. Ce projet permet de déceler des perspectives communes et de faire émerger des pistes de réflexion pour la réalisation des futures chartes de la région Grand Est. Des actions de sensibilisation à l'éducation au territoire ont également été créés visant à jumeler 2 classes du Grand Est pour faire découvrir la diversité des espaces de la région.

Au niveau transfrontalier, le projet Interreg VI vise à favoriser les échanges économiques et sociaux entre le Grand-Est et la région wallonne (Hainaut, Namur, Luxembourg). L'objectif de ces collaboration européenne sont de développer la recherche et l'innovation en utilisant des technologies de pointe, de renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Ce programme permet de promouvoir l'adaptation au changement climatique, l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau, de renforcer la protection de la nature, la biodiversité et de réduire les pollutions. Des enjeux sociaux sont aussi mis en avant dans ce programme pour améliorer notamment l'intégration des marchés du travail et l'accès à l'emploi, pour garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé. Globalement le projet permet une meilleure gouvernance de la coopération Interreg en favorisant la coopération juridique et administrative entre les citoyens, les acteurs de la société civiles et les institutions en remédiant aux obstacles juridiques dans les régions frontalières. Ainsi l'enjeu transfrontalier identifié dans la charte reste totalement d'actualité et nécessite d'être développé.

Depuis 2011, les lois ont également évolué et seront à prendre en compte lors de l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle charte.

- Tout d'abord, dans le domaine de l'aménagement du territoire, on peut évoquer les changements apportés par la loi de 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et du renforcement des obligations de production de logement social qui a fait passer de 20 à 25% le taux de logements sociaux obligatoires dans les communes de taille importante. La loi ALUR en 2014 a également changé les pratiques existantes transformant les POS en PLU et en favorisant la réalisation de PLU intercommunal.
- Les activités économiques et de loisirs du territoire ont également été encadrées par la loi de 2016 du pacte rural régional prévoyant des aides financières pour les commerces de proximité et pour l'artisanat.
- Pour la gouvernance du Parc, la loi NOTRe de 2015 visant à renforcer les compétences des régions et des EPCI a eu un impact. Les élections (régionales, départementales, municipales) peuvent créer des fortes recompositions politiques et impacter les contacts avec les équipes du parc.

La loi NOTRe a rendu obligatoire le rattachement des communes à un ensemble intercommunal. Cela a eu un impact sur certaines communes signataires, qui ont été rattachées institutionnellement à des EPCI, ainsi que sur la structuration de certains EPCI. On relève ainsi des EPCI constitués formellement après 2015, associés à la Charte en tant que partenaires :

- Ardennes Thiérache
- Ardenne Rives de Meuse
- Vallées et Plateau d'Ardenne

- Ardenne Métropole

Par ailleurs, la région Grand Est a été créée à l'issue de la loi NOTRe. Elle devient la région de tutelle du PNRA à la place de l'ex-région Champagne-Ardenne. C'est la région Grand Est qui a lancé la révision de la charte.

- La loi 3DS adoptée en 2022 permet de faciliter le financement des Syndicats Mixtes de Parc naturel régional en comptabilisant les financements des projets issus des concours financiers versés par les collectivités qui en sont membres comme de l'autofinancement. Les PNR pourront également se voir accorder une dérogation à l'obligation d'autofinancement aux maitrises d'ouvrage public à hauteur de 20% du montant des investissements pour les projets visant à restaurer la biodiversité au sein d'un site Natura 2000.
- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Elle prolonge de 12 mois la validité des décrets de classement des Parcs naturels régionaux (PNR) dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024.
- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est, adopté en 2019. Les chartes de PNR doivent être mises en compatibilité avec le SRADDET selon l'article L4251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il décline 30 grands objectifs, notamment l'Axe 1 « Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires ». Cet axe se positionne en faveur d'une transition environnementale de la Région, au travers du choix d'un modèle énergétique durable, de valorisation des richesses naturelles, et de développement d'un urbanisme durable. Cela répond bien aux ambitions que se donne la charte du PNR.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Ardenne, en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte Nord Ardenne constitué en 2019. Il comprend les 4 EPCI partenaires du Parc (Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne et Ardenne Métropole). Le SCoT demeure le document intégrateur de la Charte du Parc naturel régional, faisant ainsi écran à l'opposabilité directe de la Charte au PLU(i) des communes ou des EPCI, il revient au SCoT de transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parc. Cette notion de dispositions pertinentes, innovation juridique non définie par la loi, donne ainsi un relief particulier à l'exercice de mise en compatibilité du SCoT avec la Charte de Parc naturel régional, obligation de compatibilité inscrite à l'article L.131-1 du Code de l'Urbanisme et à l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement. Elle invite à un véritable travail commun autour du SCoT, entre acteurs de ce dernier et acteurs du Parc pour définir, ensemble, les « dispositions pertinentes » à transposer et ainsi traduire dans le SCoT la qualité du label « Parc naturel régional » de tout ou partie du territoire.

Du fait de ces évolutions politiques, sociétales et réglementaires, la caducité de certaines mesures prévues dans la Charte ou du moins la modification des objectifs ou des moyens déployés pour les atteindre a été inévitable et doit être prise en compte dans l'évaluation.

III. ANALYSE DE LA CHARTE

La Charte évaluée a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative conduite pour l'essentiel en 2006. La Charte est constituée autour de 4 axes, 9 orientations et 34 mesures. Au sein de la Charte des mesures sont déterminées comme prioritaires suivant le temps consacré et le financement dédié.

Pour l'analyse évaluative, le choix a été de faire une analyse par thématique. Ainsi, plusieurs axes et mesures peuvent être au sein d'une même thématique, prégnante sur le territoire. Les différentes thématiques sont la biodiversité, la forêt, les paysages, l'agriculture, l'énergie et le climat, l'urbanisme, le tourisme et la sensibilisation et l'éducation au territoire. Lors des ateliers de l'évaluation quantitative, cette approche multithématique a été utilisée. Ainsi, pour chaque thématique, les mesures et leurs actions et leurs états d'avancement et de financement sont détaillés. Cela permet d'organiser certains ateliers en mettant l'accent sur certaines thématiques suivant les acteurs présents.

Axe	Orientation	N° Mesure	Mesure
Axe 1 - Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire	1ère Orientation : Valoriser de manière durable les ressources du territoire	1	Valoriser une gestion durable des ressources forestières (charte forestière) - Agir durablement sur les ressources forestières - Concilier les différents usages de la forêt - Développer la filière bois
		2	Valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement - Mutualiser les besoins et les moyens - Soutenir les projets de valorisation et de diversification agricole - Travailler avec les agriculteurs pour une meilleure prise en compte de l'environnement
		3	Valoriser les savoir-faire spécifiques ou porteurs de l'image des Ardennes
	2ème Orientation : Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique	4	Fédérer les initiatives et les acteurs touristiques
		5	Mettre en scène et rendre accessibles à tous les richesses patrimoniales du territoire
		6	Diversifier l'offre d'hébergements touristiques
		7	Organiser le développement des activités sportives et de loisirs de pleine nature - Structurer l'offre d'itinéraire touristique - Coordonner le réseau des chemins de randonnées - Développer les itinéraires de découverte cyclistes - Soutenir le tourisme fluvial
Axe 2 – Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales	3ème Orientation : Faire apprécier la richesse des milieux naturels	8	Organiser le partage et améliorer les connaissances naturalistes - Organiser le partage des connaissances naturalistes - Améliorer les connaissances naturalistes
		9	Protéger la biodiversité, un objectif partagé - Identifier et restaurer le réseau écologique - Protéger et gérer les espaces écologiques de référence - Préserver et valoriser la nature ordinaire
		10	Valoriser le patrimoine géologique
		11	Organiser l'accès aux espaces naturels

Axe	Orientation	N° Mesure	Mesure	
	4ème Orientation : Préserver et gérer le patrimoine paysager	12	Décliner les enjeux propres à chaque unité paysagère	
		13	Maîtriser les impacts sur les paysages - Prendre en compte le paysage dans les grands projets d'aménagement de réseaux - Valoriser les espaces paysagers de caractère par des aménagements touristiques - Maintenir les caractéristiques paysagères des espaces agricoles et sylvicoles	
	5ème Orientation : Favoriser une gestion économe des ressources	14	Elaborer et mettre en œuvre un Plan climat énergie	
		15	Encourager les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables locales - Réduire les dépenses énergétiques dans les secteurs du bâtiment et des déplacements - Développer la filière bois énergie - Veiller à une bonne intégration des projets éoliens - Accompagner les potentialités des agro ressources - Soutenir les activités liées à l'énergie solaire - Coopérer avec le CNPE de Chooz	
		16	Encourager les démarches environnementales des entreprises et des collectivités - Soutenir les démarches de développement durable des entreprises - Agir sur les carrières	
		17	Garantir la qualité des zones humides et des cours d'eau - Gérer en concertation les milieux humides - Réduire les pollutions de l'eau	
		18	Contribuer à une meilleure gestion des déchets	
	Axe 3 – Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires	6ème Orientation : Conforter la qualité des offres de service et d'habitat	19	Valoriser l'attractivité des lieux d'activités - Agir pour le maintien des services de proximité - Développer la qualité des zones d'activités
			20	Favoriser un urbanisme de qualité - Résorber les friches urbaines - Améliorer et généraliser les réflexions en matière d'urbanisme

Axe	Orientation	N° Mesure	Mesure
		21	Agir pour la qualité de l'architecture - Répertorier et révéler les typicités architecturales du bâti - Accompagner la modernisation de l'habitat et des bâtiments
		22	Dynamiser la vie culturelle et associative
		23	Promouvoir les spécificités par la marque Parc naturel régional des Ardennes
		24	Sensibiliser aux valeurs portées par le Parc
		25	Favoriser les échanges d'information et l'appropriation du Parc - Faire du Parc un centre de ressources - Communiquer sur les dynamiques d'actions
		26	Organiser la concertation avec les acteurs locaux
		27	Harmoniser et optimiser l'action publique territoriale
		28	Engager une coopération transfrontalière active avec la Belgique
		29	Développer des coopérations avec les territoires voisins - Partenariat avec la ville porte du Parc - Partenariat avec les pays voisins - Partenariat avec les Parcs naturels régionaux
		Axe 4 – Le mode de fonctionnement du parc	
		31	La conférence territoriale

Axe	Orientation	N° Mesure	Mesure
		32	Le Conseil Scientifique
		33	L'association des Amis du Parc
		34	Le dispositif de suivi-évaluation



3

Partie 3 : Bilan synthétique du fonctionnement du Parc et des réalisations

I. FONCTIONNEMENT ET ANALYSE BUDGETAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

En tant que Syndicat Mixte, le PNR dispose de **deux sources principales de financement** : les **cotisations statutaires versées par ses membres** et le **financement des actions** (dans le cadre de **conventions et d'appel à projets**). On distingue le budget **de fonctionnement**, qui couvre les dépenses nécessaires au fonctionnement des services (charges de personnel, fournitures, charges de gestion courante, prestations de service, charges financières ...) du budget **d'investissement**. Les dépenses liées aux actions sont réparties selon leurs natures sur les 2 budgets.

L'analyse financière du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Ardennes mettra en lumière de fortes variations, du fait de la période analysée. Celle-ci comprenant la création du Parc en 2011 et son évolution jusque 2021-2022, il est notamment normal que le Parc voit ses ressources comme ses charges fortement augmenter.

a - Recettes de fonctionnement

Le Parc naturel régional des Ardennes dispose en moyenne de 964 000 € de recettes de fonctionnement annuelles, passant de 586 000€ en 2011 à 1 428 000€ en 2022. Ses recettes de fonctionnement sont composées de deux types de contributions :

- Les cotisations statutaires et la dotation forfaitaire de l'Etat ;
- Les subventions pour la réalisation des actions ;

Sur la période 2011-2022, les cotisations statutaires et la dotation de l'Etat représentent en moyenne 65% des recettes de fonctionnement (79% en 2011 contre 51% en 2022) pour un total de plus de 7,1M€. Les subventions liées aux actions en 2011 s'élevaient à 124 000 € et en 2022 à 702 000 € avec un maximum de 755 000 € en 2021 pour un total sur la période de 4,4M€.

Actions / Projets	Financements
Natura 2000	100%
Zones humides	80%
TVB	80%
LEADER	80%
Veille écologique	100%
Signalétique (pacte Ardenne)	100%
Programme d'actions Région	80 à 100 % convention triennale à partir de 2017, de 2011 à 2016 convention annuelle
Projet PIEESA	100%
Partenariat RTE	Forfaitaire 4 000 € de 2017 à 2021, 10 000 € à partir de 2022
Interreg	55%

b - Dépenses de fonctionnement

Le budget dépenses de fonctionnement du Parc naturel régional des Ardennes est en moyenne sur la période de 614 000€, passant de 303 000€ en 2011 à 1 103 000€ en 2022, avec une forte augmentation entre 2019 et 2020 (de 704 000€ à 913 000€).

Ce budget se divise en huit segments : charges à caractère général, charges de personnel et frais assimilés, autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et provisions, dépenses imprévues, virement d'investissement.

c - Les évolutions des recettes statutaires

Entre 2011 et 2022, les recettes statutaires (dont la dotation forfaitaire de l'état) ont suivi une augmentation progressive, 461 309€ en 2011 à 725 843€ en 2022, soit une augmentation de 57%.

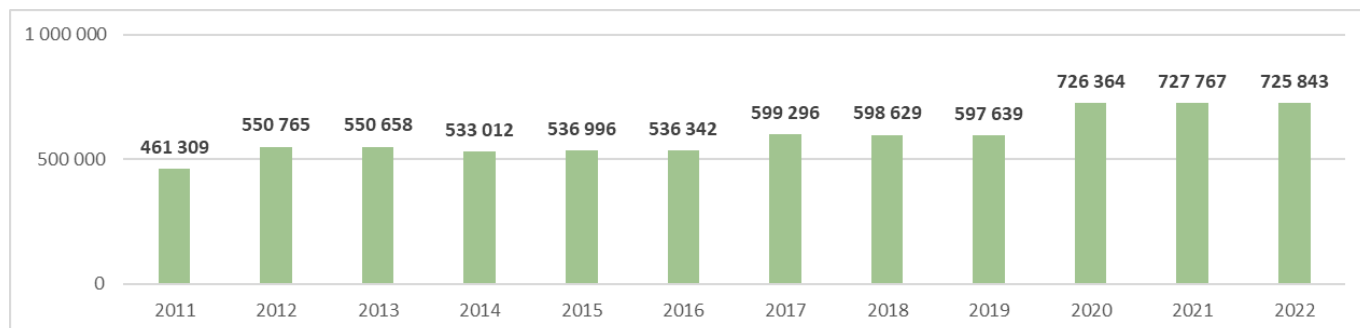


Figure 5 : Evolution des recettes statutaires sur la période

Les trois plus grands contributeurs en cumulée sur la période sont la Région, l'Etat sous formes de diverses participations et le Département. Ensemble, ces acteurs représentent près de $\frac{3}{4}$ des recettes statutaires (71%).

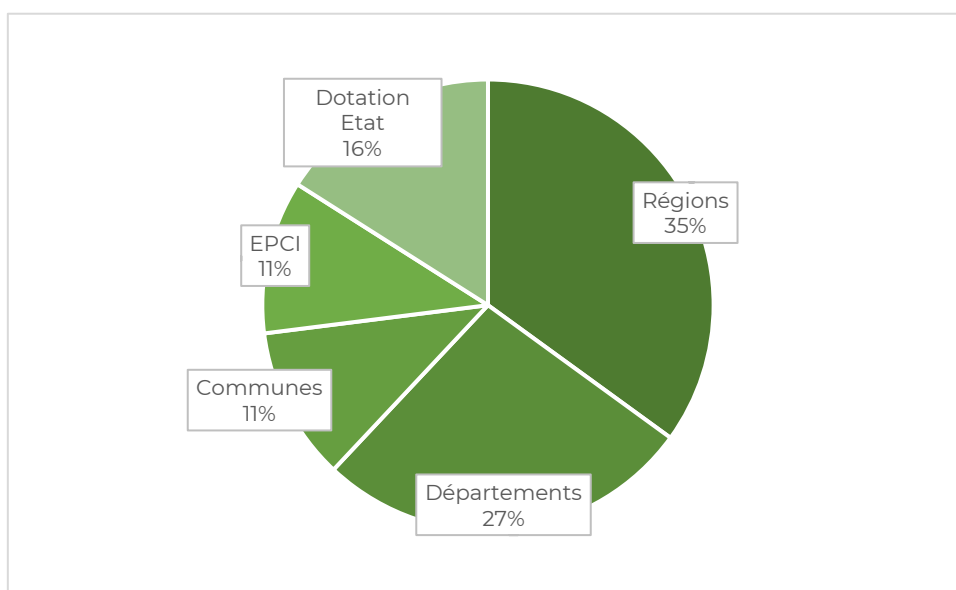


Figure 6 : Répartition cumulée des recettes statutaires sur la période

d - La construction de la Maison du Parc

Les travaux ont débuté en 2018 pour une livraison du bâtiment en octobre 2019.

Située à côté du musée de la Forêt, elle a été construite sur un terrain cédé à 1 euro symbolique par la commune de Renwez.

Elle est composée de 14 bureaux dont un, accueille l'unité territoriale de l'ONF, d'une grande salle de réunion, d'un espace d'accueil (boutique du Parc et exposition temporaire), d'une petite salle de réunion...

Le coût total de la construction s'élève à 2 066 796 € TTC. Elle a été financée par la Région Grand-Est (749 142,70 €), le Département des Ardennes (292 405 €), RTE (434 258,91 €), Climaxion (84 185,86 €), la commune de Renwez (Fonds de concours 42 574,20 €), le FCTVA (329 901,46 €) et une part d'autofinancement (134 327,87 €).

e - Les variations budgétaires et la recherche d'équilibre du budget de fonctionnement

Depuis la création du Parc en 2011, le solde du budget de fonctionnement a généré des excédents, particulièrement élevés sur la période 2011-2016, oscillant entre 76 000€ et 169 000€.

A partir de 2017-2018, le solde revient à un niveau habituel (+ 17 000€, soit 2% du budget annuel) pour ensuite entrer en déficit sur les quatre années suivantes, atterrissant à -48 000€ en 2022. Les dépenses ont ici augmenté plus rapidement que les recettes de fonctionnement. Même si cela traduit une nouvelle dynamique, l'équilibre budgétaire représente un enjeu fort pour le Parc naturel régional des Ardennes, un déficit peut réduire la marge de manœuvre en termes d'actions sur le territoire.

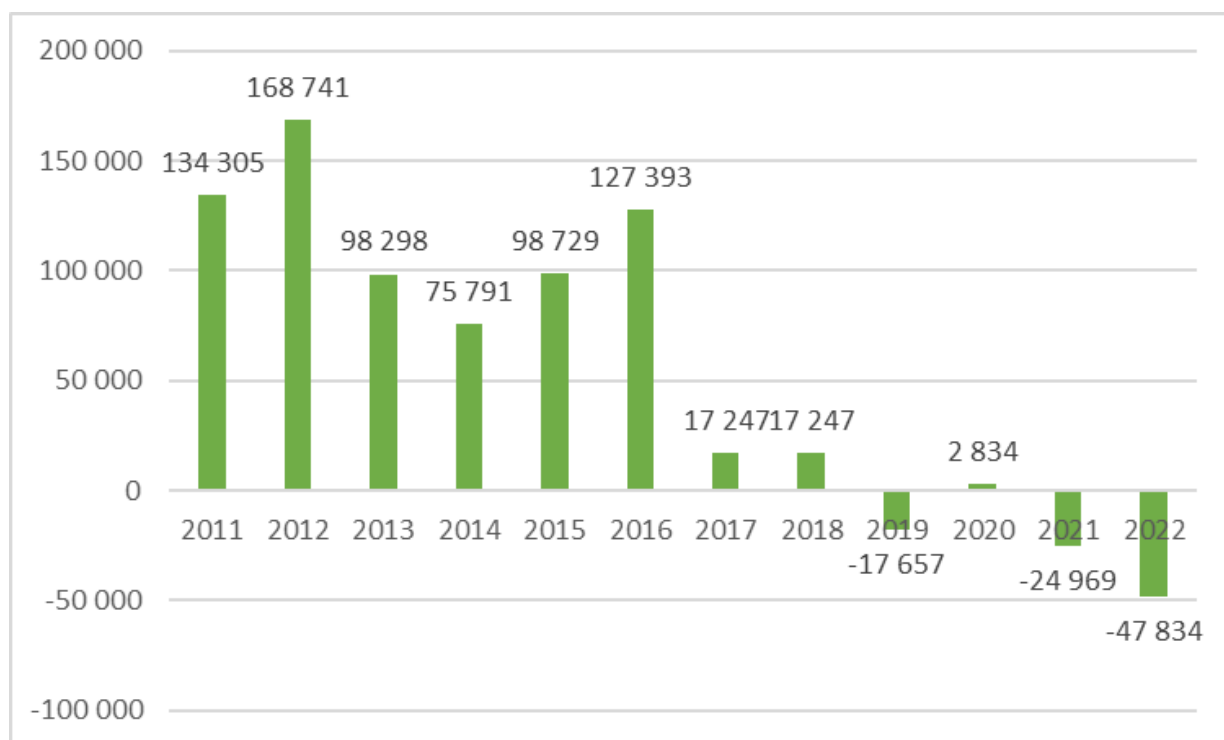


Figure 7 : Evolution du solde de budget de fonctionnement sur la période

II. LES PROGRAMMES D' ACTIONS ET LE FINANCEMENT DES MESURES DE LA CHARTE

a - L'évolution du budget programmes – actions

Nous pouvons distinguer deux périodes entre 2012 et 2021. De 2012 à 2016, les dépenses réalisées sont en moyenne de 165 000€ tandis qu'entre 2017 et 2021, la moyenne atteint 491 000€. De même, le ratio réalisé sur budgété est en moyenne de 47% sur le premier temps observé et gagne plus de 10 points sur le deuxième (58%). Une donnée de gestion à souligner étant donné l'augmentation du budget qui aurait pu s'accompagner d'une plus grande difficulté à le prévoir. En effet, entre 2017 et 2021, le budget réalisé a augmenté de 75% pour atteindre près de 570 000€.

C'est en 2019 que les ressources financières budgétées et réalisées ont été les plus importantes, respectivement 918 000€ et 593 000€. Nous assistons à une stabilisation financière de ces deux items sur les trois dernières années de la période ainsi que le taux de réalisation (entre 62 et 69%).

Rappelons ici que le taux de réalisation des activités budgétées est un indicateur qui est important d'apprécier contextuellement. En effet, le principe même de budgétisation implique des écarts, le décalage d'un projet pouvant affecter fortement le taux de réalisation d'une année sans conséquence directe sur l'activité du Parc. Il reste cependant un indicateur intéressant à analyser, afin notamment d'affiner la budgétisation future des activités, de repérer des décalages continus d'activités, etc.

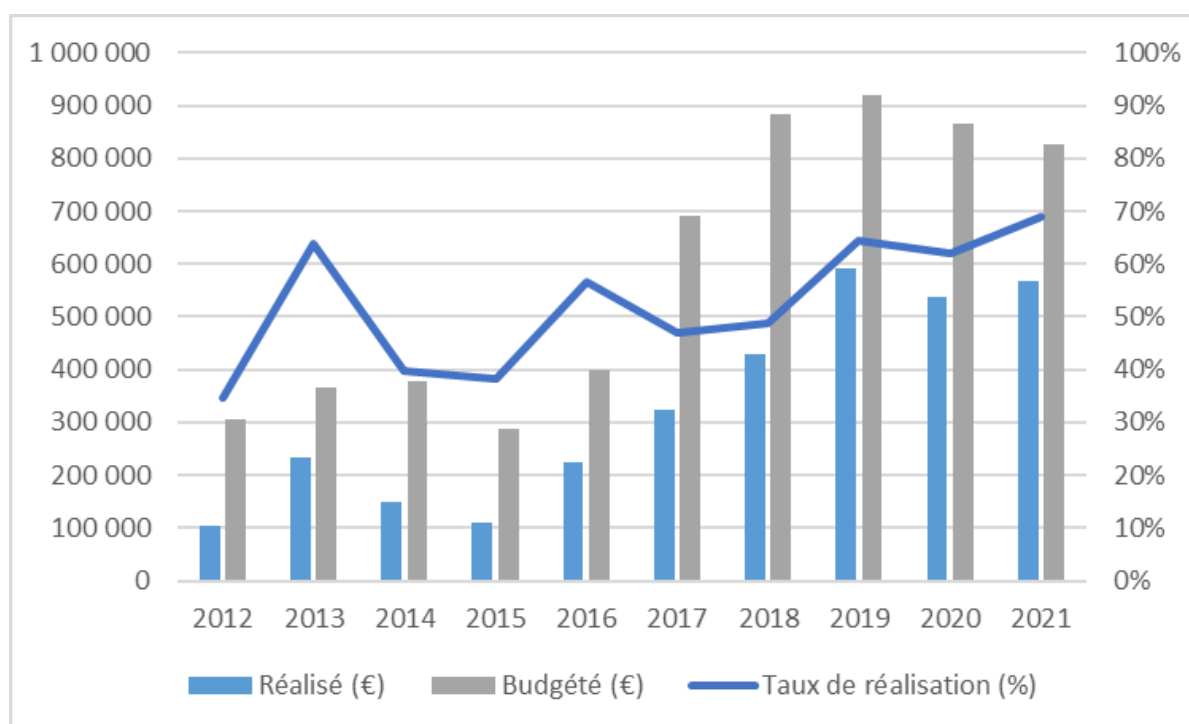


Figure 8 : Evolution du budget réalisé, budgété et le taux de réalisation correspondant

b - Le montant des opérations des mesures de la charte regroupées par thématique

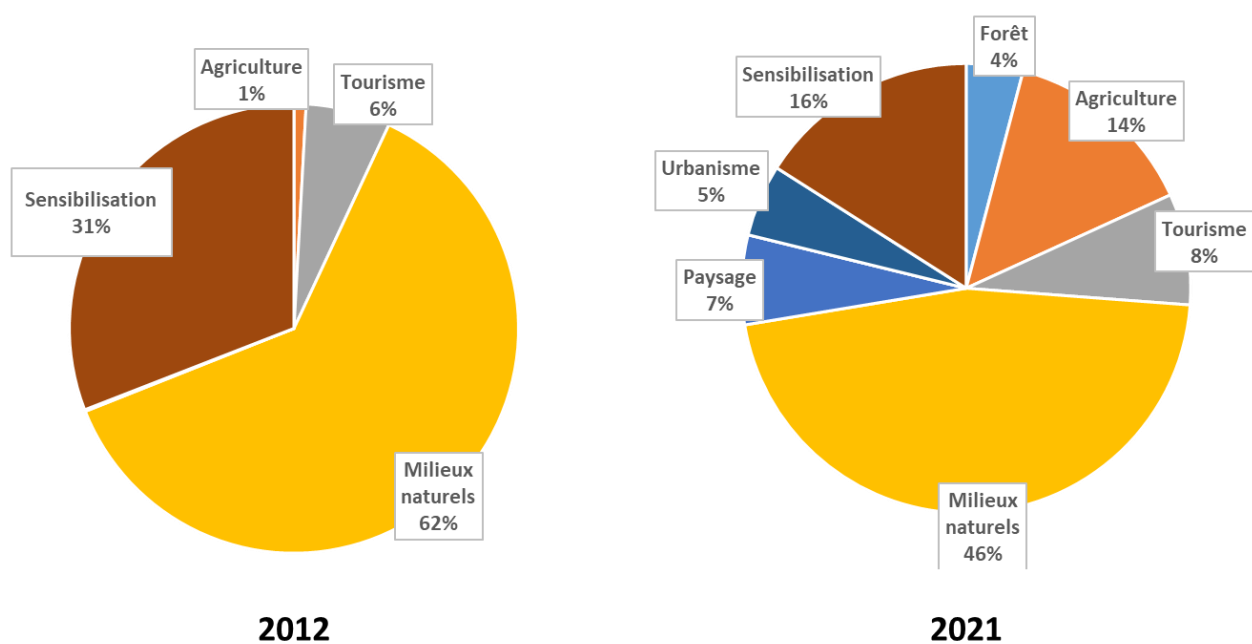


Figure 9 : Répartition du budget programme – actions, par thématique, en 2012 et 2021

A travers cette représentation de la répartition du budget programme – actions par thématique à dix ans d'écart, nous pouvons observer une forte diversification des champs d'activité du Parc naturel régional des Ardennes. En effet, lors du lancement en 2012 des activités, quatre thématiques bénéficient d'un budget, et deux d'entre elles (milieux naturels et sensibilisation) représentent 93% du budget annuel utilisé.

Nous retrouvons cette dynamique, toutefois atténuée, en 2021, où ces deux thématiques représentent 62% du total du budget annuel utilisé. Sept thématiques se partagent désormais les ressources financières du Parc naturel régional des Ardennes.

Il est alors intéressant de suivre la dotation cumulée par thématique sur l'ensemble de la période du budget programme – actions (2012-2021).

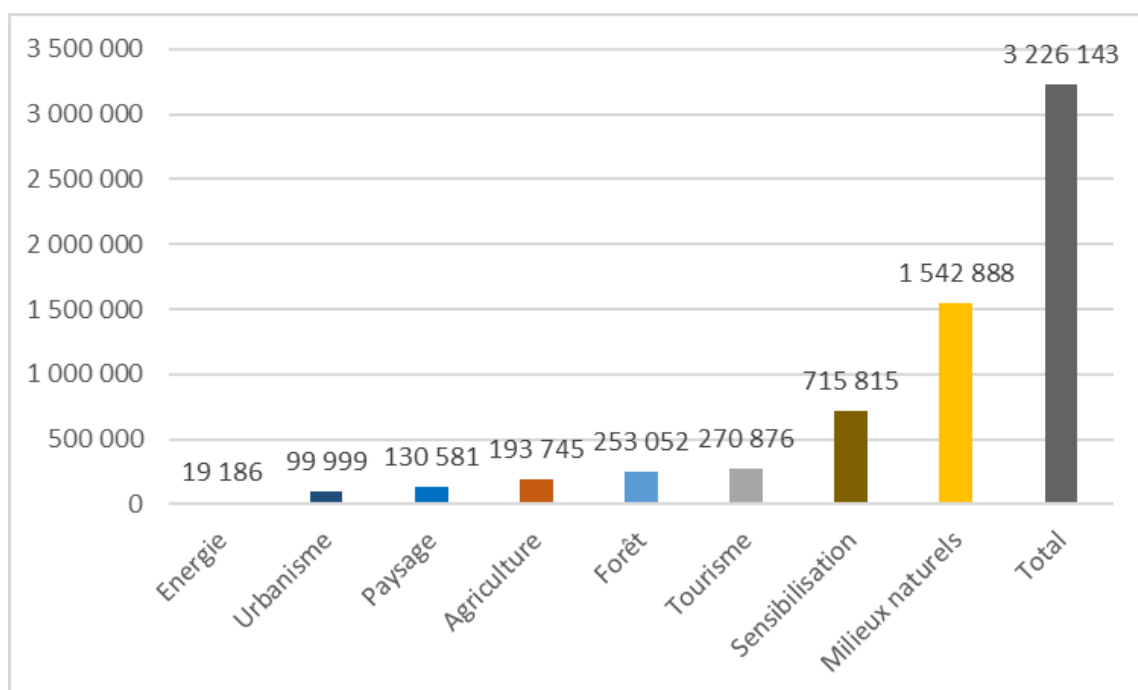


Figure 10 : Montant cumulée des ressources allouées (€) par thématique sur la période (2012-2021)

Sur l'ensemble des thématiques de la Charte, la thématique Milieux Naturels est celle pour laquelle le plus de moyens ont été alloués, soit une enveloppe totale de plus de 1,5M€ en dix ans. Le projet phare financé est le PIEESA (Pour une Infrastructure Ecologique, Energétique, Sûre en Ardenne) qui vise à transformer des couloirs de lignes électriques à Haute Tension en sites de biodiversité. Au total, au moins 772 000€ ont été consacré à ce projet dans le budget programme – action du Parc, soit la moitié du budget total de la thématique.

Vient ensuite la thématique Sensibilisation, avec 716 000€ de budget utilisé sur la période. Les fêtes du Parc biennuelles sont les actions les plus importantes financées totalisant 122 000€ pour 5 fêtes (2013, 2014, 2016, 2018, 2020), soit 17% de l'enveloppe de la thématique.

La thématique Tourisme enfin, est la troisième en termes de moyens alloués comptabilisant 271 000€ sur la période pour des activités essentielles à l'aménagement de l'espace naturel et des loisirs récréatifs tout en respectant sa conservation telles que l'action interrégionales aires paysagères pour 35 108€ en 2019 et l'étude pour la candidature du Parc au label Geopark UNESCO pour 36 048€ en 2018.

III. LES MOYENS HUMAINS DU PARC

Note méthodologique : l'analyse des moyens humains du PNRA s'est basée sur la note d'évolution du personnel de 2010 à 2023, jointe en annexe, fournie par les équipes du Parc. Cette note permet de suivre l'évolution des effectifs salariés par an et selon l'intitulé de leur poste. Néanmoins, il n'est pas mentionné le nombre d'heures travaillées par poste ou leur équivalence temps plein ni la typologie de contrat. Les données des ETP sont disponibles sur le budget programme actions des années 2012 et 2013.

Dans un objectif de cohérence avec l'analyse budgétaire présentée précédemment, le périmètre temporel retenu couvre les années 2011 à 2022.

a - L'évolution de l'organisation interne

Durant toute la durée de la Charte, la structuration des équipes du Parc a connu plusieurs évolutions. Suite au lancement du Parc en 2010, l'équipe « Structure » s'est progressivement formée : direction, responsable administrative et financière, assistante administrative, assistante de communication, etc. Malgré la variation de certains périmètres de postes et des départs, l'effectif de cette équipe reste stable, entre 4 et 6 membres.

L'équipe « Mission », composée des différents chargés de mission (Environnement, Aménagement, Natura 2000, Forêt, Tourisme, etc.), a suivi une progression linéaire sur la première phase, passant de 3 en 2011 à 8 en 2017, puis sur la deuxième phase, une progression plus importante, pour atteindre 15 membres en 2022.

Cette évolution correspond à la montée en puissance du Parc décrite précédemment, avec davantage de thématiques ciblées et d'actions réalisées.

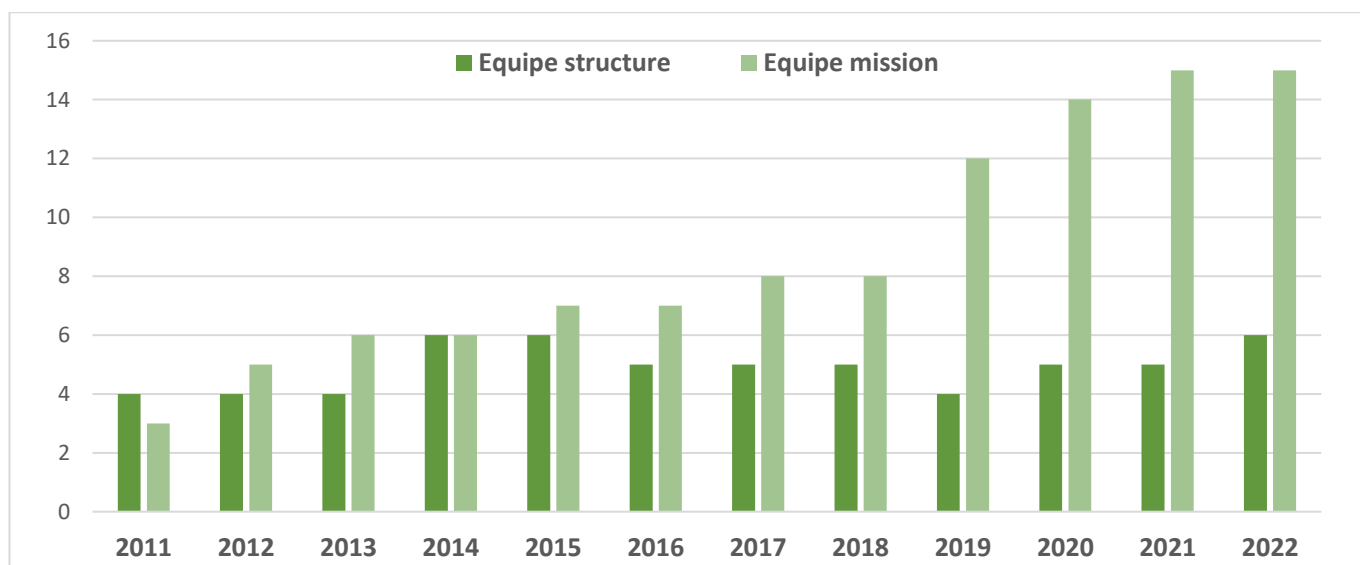


Figure 11 : Evolution du nombre de membres des équipes Structure et Mission

L'équipe du PNRA est donc passée de 7 membres en 2011 à 21 en 2022, soit une multiplication par 3 des effectifs. Notons ici que les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté plus rapidement sur la même période, de 251 346€ à 855 041€, soit une multiplication par 3,4.

Le schéma ci-dessous illustre l'organigramme du Parc en 2023.

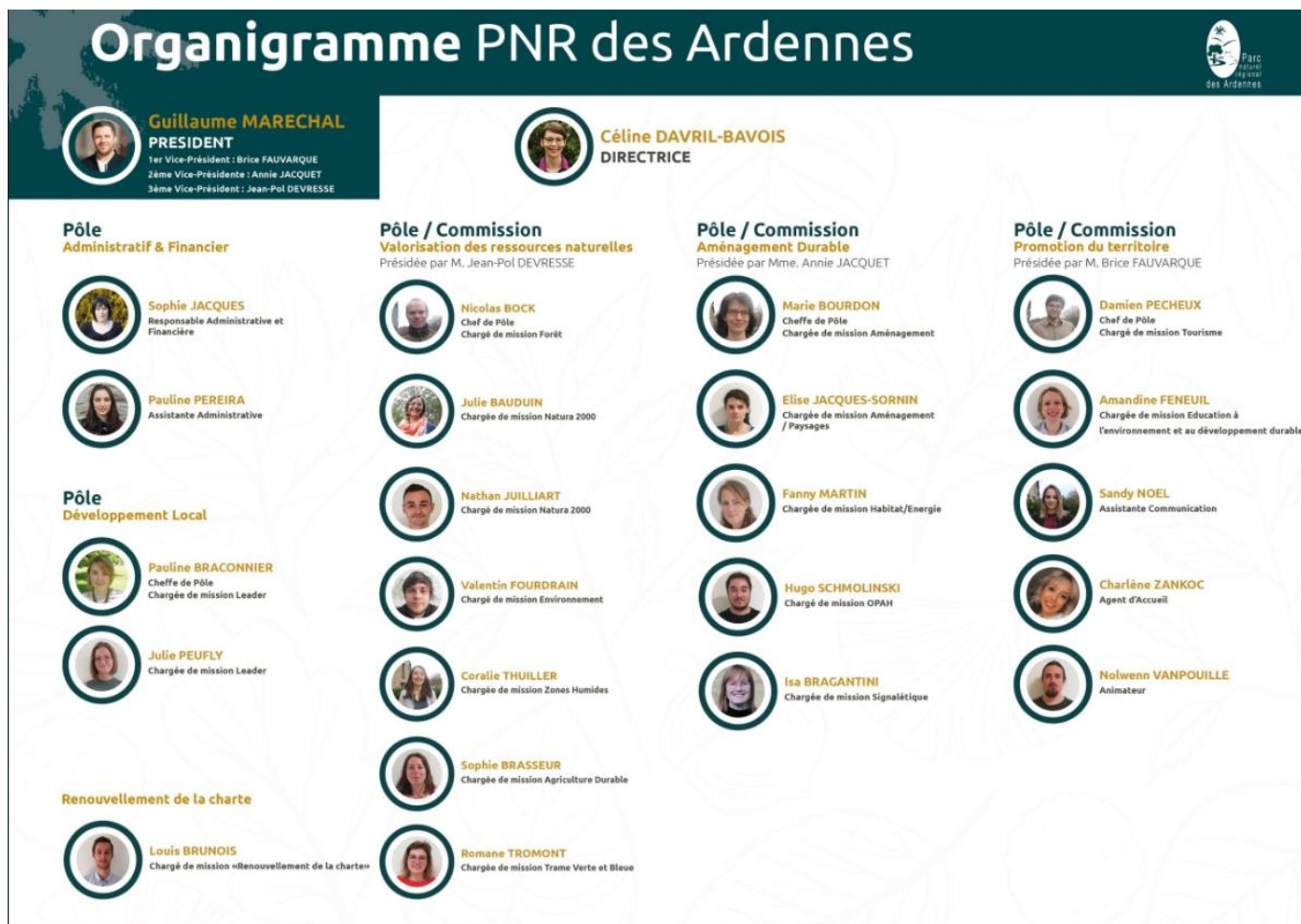


Figure 12 : Organigramme PNR des Ardennes

b - La répartition des salariés par pôle au sein du Parc

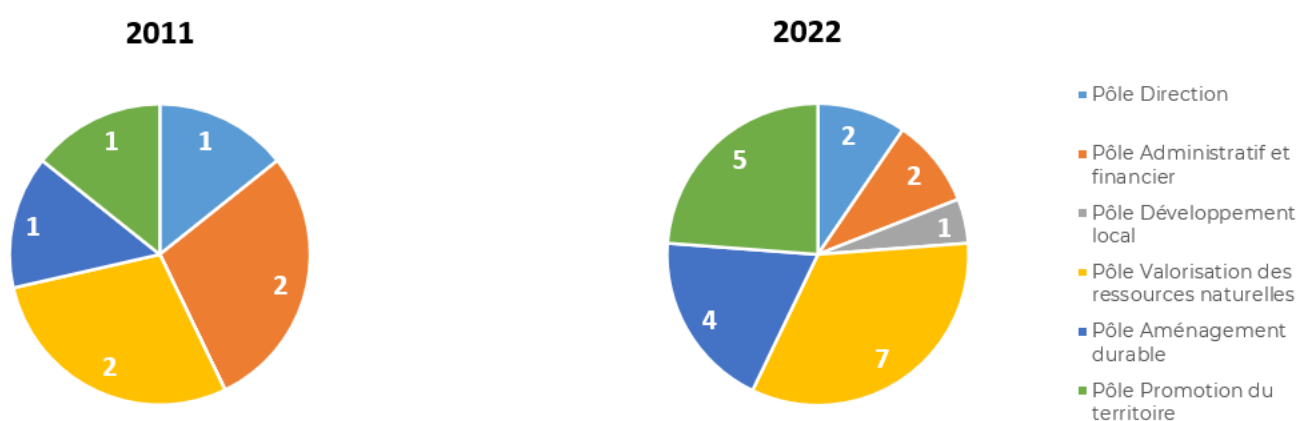


Figure 13 : Répartition des salariés par pôle

L'analyse de la répartition des membres par pôle permet de mettre en lumière les priorités du Parc sur l'ensemble de la durée de la Charte.

La prédominance du pôle « Valorisation des ressources naturelles » dès 2011 et renforcée en 2022 exprime l'importance des thématiques concernées par ce pôle (environnement, forêt, Natura 2000, etc.). Les pôles « Promotion du territoire » et « Aménagement durable » restent majeurs avec 9 membres cumulés en 2022.

Il est enfin important d'ajouter qu'il est possible que le PNRA ait également joué un rôle de coordination, centralisation ou de conseil auprès d'acteurs du territoire sur certaines thématiques, sans que cela ne paraisse à travers les moyens humains. Cela peut être le cas par exemple pour la thématique « Energie et Climat » où les communes et EPCI sont souvent très compétentes et accompagnées par un réseau d'associations historiquement présentes sur le territoire.



4

Partie 4 : Point de vue des élus, partenaires et personnes citées dans la Charte

I. INTRODUCTION

Les temps d'écoute des acteurs, des élus, des spécialistes du territoire, conduits dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Ardennes, se sont déroulés courant 2023, et ont reposé successivement sur :

- Cinq ateliers d'évaluation ont été organisés en juin 2023, associant entre 10 et 30 participants à chaque fois, et dont l'objectif a été de recueillir leur perception sur la réalisation de la Charte actuelle, de faire connaître les actions menées, mais aussi de croiser le regard des participants.
- Trois questionnaires envoyés aux élus, aux acteurs impliqués et aux partenaires du PNR, qu'ils soient engagés dans la charte ou simplement cités. Ces délégués, ont ainsi pu s'exprimer sur leur perception et leur engagement au Parc.

Précaution de lecture :

Ces synthèses sont le reflet des échanges entre participants. Elles peuvent contenir des propos qui sembleront, à certains lecteurs, inexacts. Ces échanges n'ont pas pour objet d'établir une vérité, mais plutôt de donner à voir ou ce que croient ou pensent les acteurs présents à propos du Parc, de son action et de son territoire. Aussi, ces éléments n'ont pas été retirés ou modifiés. Les niveaux de connaissance ou de méconnaissance des uns et des autres constituent en soi une information pour le lecteur, le Parc et les évaluateurs.

II. ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS D'ÉVALUATION THÉMATIQUES ET DES ENTRETIENS

Les ateliers se sont tenus sur deux journées, entre le 1^{er} et le 2 juin 2023, en présentiel à la Maison du Parc, située à Renwez.

Le 1^{er} juin a permis de réunir :

- Le collège des 4 EPCI adhérentes (**CC Ardenne Rives de Meuse, CC Ardennes Thiérache, CC Vallées et Plateau d'Ardenne, CA Ardenne Métropole**), avec 7 participants.
- Les **acteurs de la Charte Forestière de Territoire**, avec 9 participants.
- Le Bureau du Parc, avec 12 participants.

Le 2^{ème} juin a permis de réunir :

- Les **équipes techniques du Parc**, avec 16 participants.
- Le **Département des Ardennes**, avec deux participants.

Les ateliers ont été complétés par des entretiens en distanciel avec les Amis du Parc (7 juin 2023), pour lequel le bureau de l'association était réuni ; la Région Grand Est (2 participants) et la DREAL (1 participant).

Ces temps collectifs ont été consacrés à l'identification, par les acteurs concernés, de plusieurs actions-cadre par thématique (cf. partie modalités d'évaluation), en identifiant les atouts pour la mise en œuvre de cette action, ainsi que les freins rencontrés. Ils ont été interrogés également sur leur perception de la gouvernance et de la trajectoire du Parc depuis sa création, ainsi que, dans une moindre mesure, leurs attentes pour la future Charte.

À noter qu'à l'issue des ateliers une fiche a été distribuée pour que les participants puissent formuler des commentaires supplémentaires.

Celle-ci contenait les questions suivantes :

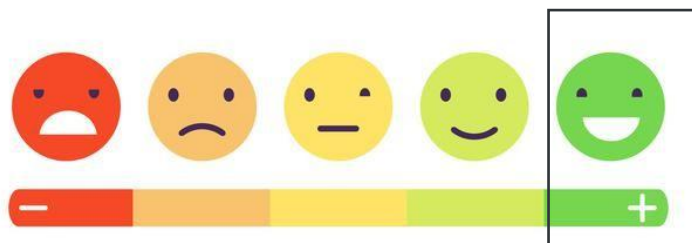
- Veuillez nous indiquer une action phare du parc reflétant les 15 ans d'action, ou une thématique particulièrement mise en avant
- Veuillez nous indiquer les principales limites/absences de l'action du parc sur les 15 dernières années
- Identifiez-vous des pistes d'amélioration pour la future Charte (en ce qui concerne l'organisation, la stratégie et les moyens ?)
- Indication de la perception globale de la mise en œuvre de la Charte, de l'efficacité et de l'efficience du Parc.

17 réponses ont été recueillies par ce biais.

Nous restituons en synthèse le contenu de ces échanges par thématique.

1. Synthèse globale thématique biodiversité

a - Perception globale de la thématique



Le bilan de cette thématique est globalement **très positif**, avec une progression depuis la mise en œuvre de la Charte.

L'accélération de la prise de conscience au regard des enjeux de biodiversité sur le territoire, est notamment du fait de l'action du Parc. Le rôle du Parc en tant que facilitateur, support d'information et d'ingénierie est reconnu comme un **véritable appui pour les EPCI du territoire**.

Pour les principaux partenaires (Région, Département et État, Amis du Parc), l'action du PNRA est jugée très positive en fonction de la qualité de la coopération entre le PNRA et ces acteurs, ainsi que son investissement dans les différentes actions co-portées (AAP Trame Verte et Bleue, Réserve Naturelle Régionale, Gestion des sites Natura 2000).

Les expérimentations mises en place sont jugées comme une réussite par les équipes du Parc, et de nouvelles pourraient être envisagées, notamment sur la Trame Verte et Bleue.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Comme action phare reflétant les 15 ans d'actions du Parc, a été relevé le **travail d'inventaire et de renforcement des connaissances naturalistes**, mené dès la création du Parc en 2011.

Les acteurs interrogés soulignent notamment l'apport des études menées sur l'inventaire des zones humides, qui apparaît comme une première action cadre de la thématique biodiversité. L'inventaire est notamment venu affiner et compléter à une échelle plus fine (à la parcelle,) des démarches de prélocalisation cartographique des zones humides menées par l'EPTB de la Meuse (EPAMA).

Cet inventaire a été plutôt bien décliné dans les actions portées par les EPCI et structures ayant la compétence aménagement, puisqu'il a été utilisé pour intégrer la préservation des zones humides dans les projets. Le PNRA est identifié comme l'interlocuteur principal sur ce volet, et un tiers de confiance, facilitant les relations entre les EPCI et les services de l'Etat notamment. Ces derniers ont soulevé la qualité de la relation entre les équipes du Parc et la Direction Départementale des Territoires, chargée du suivi des DOCOB.

Aussi, une action forte pour la préservation de la biodiversité en forêt a **été le projet PIEESA**, portant sur la restauration de corridors sous les lignes électriques. Ce projet a associé comme partenaires l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique) RTE, et l'ONF. Il est cité par les partenaires extérieurs, notamment la Région et les services de l'Etat, comme une mesure emblématique de la valorisation de la biodiversité dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. Cette action a été pérennisée par la mise en place de conventions bilatérales entre RTE et les propriétaires forestiers ainsi que le Parc naturel régional des Ardennes.

Le rôle du Parc **dans les activités de pédagogie et de concertation** autour de la biodiversité est mis en avant, notamment dans le cadre du déploiement du site Quiétude Attitude pour limiter l'impact des pratiques touristiques sur les aires de nichage du faucon pèlerin.

c - Points d'amélioration

Le bilan est plus contrasté sur les actions de veille écologique et d'inventaire, en lien avec les missions Natura 2000 assurées par le Parc. Les difficultés relevées ont trait au fait que cet inventaire est limité au **périmètre des sites Natura 2000, ce qui complique le suivi de certaines espèces, notamment migratrices**. Il est par ailleurs noté un manque d'appui scientifique dans le choix des espèces à suivre, et une absence d'approche en termes d'habitats, qui serait plus pertinente en termes écologiques. De manière générale, ces problématiques rencontrées par rapport à la constitution d'un cadre de référence global sur la Trame Verte et Bleue du territoire se traduisent par un manque d'appropriation par les élus, qui considèrent la biodiversité principalement par rapport aux enjeux économiques.

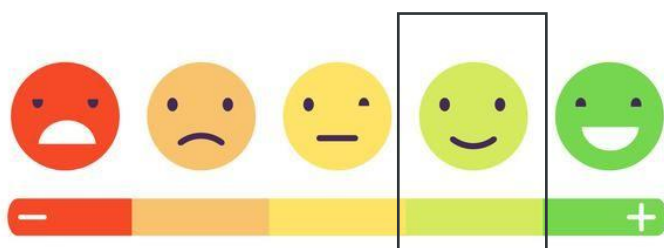
Notons toutefois que le travail du Parc en **termes d'accompagnement à l'ingénierie financière et la mise en œuvre de partenariats dans certains projets contribue à résorber ces freins**. Les acteurs relèvent notamment l'appui du Parc dans le montage de projets d'opérations de renaturation et de génie écologique (restauration de haies, plantations de mares...), tout en soulignant les disparités existantes entre les territoires en termes de moyens financiers pour porter ce type de projet. Il existe donc un enjeu de péréquation et de solidarité territoriale pour déployer la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Parc et ce, même si les équipes du PNR déterminent leurs interventions en fonction de la priorité à rétablir les continuités écologiques

L'enjeu est d'étendre ces actions, pratiquées auprès du grand public, aux élus, notamment au travers des Conseils Municipaux.

L'autre point d'amélioration est que la **biodiversité est parfois perçue comme une contrainte à intégrer dans les projets d'aménagement**, notamment pour certaines communes, et fait le cas de **peu d'actions véritablement volontaristes**. Il demeure **alors un enjeu d'acceptabilité et de pédagogie** pour aller plus loin.

2. Synthèse globale thématique forêt (charte forestière de territoire)

a - Perception globale de la thématique



La perception des actions menées sur la Charte forestière de territoire est jugée **positive** pour la mise en valeur des métiers liés à la forêt, sa préservation et sa protection. L'animation effective de la CFT a commencé en 2016.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Parmi les actions phares menées dans le cadre de la CFT, l'une des principales est **l'éducation à la forêt et la sensibilisation**, avec plus de 3 000 élèves touchés par les actions d'animation. La concertation autour de l'équilibre sylvo-cinégétique a fait l'objet d'une **expérimentation autour d'une zone à enjeux (Pointe de Givet)**, qui a rencontré un succès dans son application et a permis une bonne articulation entre le Parc et les fédérations de chasse. On cite aussi à cet effet la mise en ligne d'un calendrier des dates de chasse, qui a été une mesure pour concilier les usages en forêt.

c - Points d'amélioration

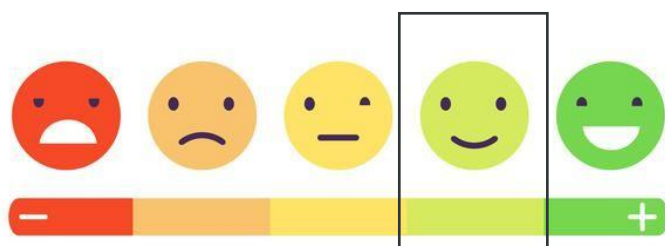
Les acteurs relèvent un portage complexe en termes **de gouvernance des actions**, qui peut être un élément bloquant de certaines mesures de la Charte. Ainsi, la CFT touche peu les acteurs économiques associés à la gestion de la forêt, en particulier ceux de la filière forêt-bois, alors qu'un axe de la CFT portait sur le développement de cette filière. Une expérimentation a été lancée avec le soutien de la Région, sous forme de plusieurs appels à projet appelant à valoriser les matériaux bois (Maison du parc, mobilier à destination des espaces publics). Un kiosque multi-services a été conçu avec l'apport de la scierie Baret, implantée de longue date sur le territoire. L'enjeu va être de consolider ces projets pilotes en impliquant davantage les acteurs de la filière.

La présence de secteurs Natura 2000, la gestion de la forêt qui est éclatée entre acteurs publics (Départements, communes, ONF) et gestionnaires privés compliquent la mise en œuvre des actions. Cela limite actuellement la capacité à travailler en transversalité, notamment sur les sites forestiers Natura 2000, qui ont été sortis de la CFT.

Il a été relevé que le PNRA disposait à présent de peu de leviers pour répondre aux enjeux du changement climatique et notamment l'adaptation des essences. Il faudrait identifier des actions concrètes co-portées par le PNRA et les gestionnaires des forêts.

3. Synthèse globale thématique sensibilisation

1. Perception globale de la thématique



La perception des actions menées par le parc sur la sensibilisation et l'éducation au territoire est **positive, au regard des actions menées par le parc dans les écoles ou sur les événements locaux**. Certains partenaires, comme la Région, relèvent que cette dimension d'éducation au territoire était peu prégnante avant la création du Parc. En ce sens, le Parc permet de « faire territoire ». Les doutes des acteurs publics voyant le parc comme un organisme contraignant au moment de sa création ont été levés.

Un enjeu demeure dans l'implication de certains partenaires moins mobilisés sur cette thématique, comme le Département pour promouvoir davantage l'association des collèges aux animations réalisées.

2. Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Les **grands événements organisés par le Parc ou auxquels le Parc** participe (Rendez-vous du parc, Fête du Parc, Matinales élus et les diverses expositions) participent à faire connaître le Parc et sont globalement très appréciés par le public. **Les actions de communication et d'animation du Parc aux événements attirant des publics extérieurs**, notamment dans la ville-porte de Charleville-Mézières (Cabaret Vert, Plage Ducale) sont également mises en avant.

Les **programmes d'éducation** d'abord peu adaptés aux contenus pédagogiques ont maintenant évolué et sont très sollicités par les écoles. Des élargissements vers d'autres publics (collèges, apprentis), sont envisagés, notamment dans le cadre du programme Erasmus +, afin d'organiser des échanges avec les partenaires extérieurs impliqués dans les enjeux relatifs à la forêt.

Les actions ponctuelles **d'organisation d'évènements à destination des habitants du territoire** (par exemple, la Nuit des Chauves-Souris organisée à Charlemont Citadelle de Givet) sont également relevées comme importantes. Ces petites actions témoignent en effet de la qualité des échanges qui se peuvent se nouer entre les partenaires et participent à l'animation du territoire et au projet du Parc.

3. Points d'amélioration

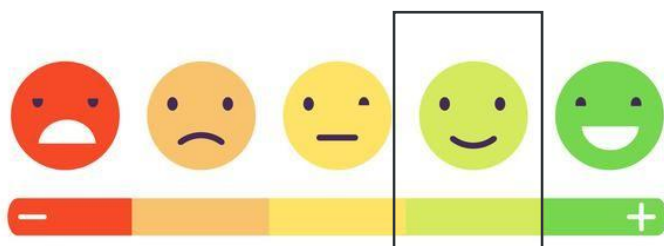
Cependant, il a été relevé que les animations sont suivies par les mêmes personnes et ont du mal à se démocratiser. La véritable limite à l'action du Parc en matière de sensibilisation est la méconnaissance du Parc et de ses actions par le grand public. Ainsi, le grand public confond encore les missions d'un Parc naturel régional et d'un Parc National.

La sensibilisation des élus reste primordiale pour promouvoir le Parc aux administrés selon les différents acteurs interrogés, bien qu'un chantier important ait été engagé au travers des Matinales thématiques. Celles-ci pourraient être organisées à un rythme plus régulier. De plus, il a été souligné que les élus n'assurent pas assez le relais entre les animations proposées par le Parc et les public-cibles.

Il a également été relevé un manque de continuité et de mise en valeur de la dimension historique du Parc, notamment vis-à-vis de ses fondateurs, sauf pour certains évènements (date anniversaire du Parc).

4. Synthèse globale thématique agricole

a - Perception globale de la thématique



La perception des actions de la Charte du Parc est **globalement positive**, bien qu'il existe d'importantes marges de progression en la matière (diversification des canaux de diffusion des produits valeurs Parc, mise en place de nouvelles filières). De la part du PNRA, il a été relevé que les relations avec les principaux partenaires du secteur agricole, notamment la Chambre d'Agriculture, pourraient être renforcées.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Sous l'impulsion des fonds européens LEADER, le Parc a pu favoriser l'émergence et la valorisation des produits locaux sur le territoire. Les **commercialisations en circuit court** sont très appréciées sur le périmètre du PNR. Cela a été impulsé par des volontés nouvelles des consommateurs qui souhaitent des produits locaux avec plus de traçabilité. Le Parc a pu contribuer à cette dynamique nouvelle en soutenant les marchés paysans, permettant la connaissance et mise en valeur des producteurs locaux.

La **Marque développée au sein du PNR** est perçue très positivement avec un réseau d'agriculteurs de qualité. Elle s'est élargie progressivement à d'autres filières de production, en particulier la filière brassicole. Le **développement de la Marque Parc a bénéficié de l'appui de la Région**, au travers du **programme LEADER**.

Les actions d'implantation, de préservation et de restauration du bocage et des vergers conservatoires ont été évoquées succinctement. Cette action, qui a été renouvelée dernièrement semble très plébiscitée par les acteurs du territoire. Pour améliorer l'action, des voies de valorisation des haies sont à envisager dans la nouvelle charte.

c - Points d'amélioration

Les actions de commercialisation en circuit court doivent être effectuées en augmentant les concertations entre acteurs notamment avec les EPCI, le Département et la chambre d'agriculture. La mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT) présente des opportunités de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire. Pour la commercialisation en circuit court, des efforts restent à fournir sur l'approvisionnement des territoires ruraux.

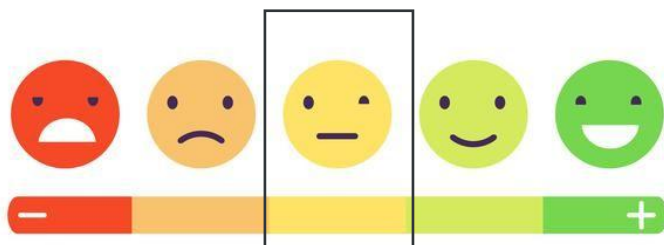
Concernant la Marque Parc, des réserves sont émises en raison de la multiplicité des marques et certifications dans les Ardennes créant un manque de lisibilité pour les producteurs et les consommateurs. Il a été relevé également la taille limitée des exploitations commercialisant leurs produits par le biais de Marque Parc, limitant la diffusion des productions.

Les projets de développement de filières au sein du PNRA sont nombreux mais seule la filière venaison est en cours de développement actuellement. Très controversée au sein des acteurs, de nombreuses réserves sont émises. Les acteurs craignent le manque d'engouement du grand public, du respect des normes sanitaires et de la viabilité du modèle. Les chambres froides pour l'approvisionnement en produit ont été peu sollicitées par les élus. Globalement, le manque d'information sur le développement de la mise en place de la filière a été souligné par une majorité d'acteurs.

Enfin, les acteurs interrogés soulignent que plus de cohérence est à trouver entre les actions de restauration ponctuelles du bocage et les pratiques d'arrachage de haies, qui continuent sur le territoire du Parc.

5. Synthèse globale thématique paysage

a - Perception globale de la thématique



L'action du Parc en matière de paysage est évaluée comme **mitigée** par les acteurs du territoire interrogés. Cette thématique a la particularité d'être intégrée au sein d'actions portées par différents pôles au sein du PNRA. Ces actions sont dépendantes pour la plupart de financements extérieurs apportés par les partenaires, notamment l'Etat et la Région par le biais du Pacte Ardennes 2022. Concernant l'évolution globale du paysage du Parc, bien que le Plan Paysage Eolien ait pu réglementer l'implantation de certains dispositifs de production d'énergies renouvelables, des évolutions négatives sont reportées du fait des coupes rases liées à la lutte contre les scolytes.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Les actions positives soulignées par les **acteurs sont la définition des entités paysagères du territoire, le nuancier pour les bâtiments et l'harmonisation de la signalétique** (devantures commerciales), l'intégration des lignes hautes tensions, l'effacement des points noirs qui n'a été réalisée qu'un an. Pour la plupart, ce sont des actions ponctuelles (actions sur la signalétique ayant bénéficié du financement du Pacte Ardennes 2022).

Les activités de conseil en paysage sont aussi évoquées comme un fait marquant du lien entre PNRA et EPCI.

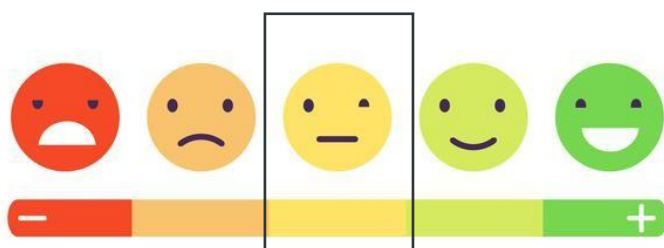
c - Points d'amélioration

Les actions citées précédemment peuvent également appartenir à d'autres thématiques traitées dans cette analyse comme l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et la sensibilisation et l'éducation au territoire. La plupart des acteurs déplorent l'absence d'actions menées directement en faveur des paysages. Le Plan Paysage Éolien et les Plans Paysage ont été cités à plusieurs reprises, notamment par la Région et la DREAL, en soulignant le rôle du Parc dans l'accompagnement à cette démarche portée par le Département et l'État. Les équipes du Parc soulignent un bilan positif de la mise en œuvre de ces plans, avec des réalisations sur l'effacement des lignes à haute tension. **Mais les actions concrètes menées pour la déclinaison de ce Plan ne transparaissent pas des échanges menés avec les EPCI et collectivités. Les difficultés de mise en œuvre sont également relatives à une gouvernance complexe, avec peu de directives prises en commission.**

La prochaine charte du PNRA pourrait donc être plus ambitieuse pour la préservation des paysages. La concertation multi-acteurs semble nécessaire pour connaître les attendus des élus et du département.

6. Synthèse globale thématique urbanisme

a - Perception globale de la thématique



La vision du Parc sur la thématique de l'urbanisme **est assez positive, avec une montée en puissance du conseil apporté aux collectivités. L'action du Parc est perçue positivement** par les partenaires avec qui il a l'occasion de travailler, comme le Département pour les aménagements autour du lac des Vieilles-Forges, et la Région dans le cadre de l'appel à projets autour des Résidences d'architectures, dont une a eu lieu à Bogny-sur-Meuse en 2021, puis celle de Givet à la Charlemont Citadelle de Givet et pour finir en 2023 sur la Communauté de Communes Ardennes Thiérache avec Le Fréty, Aouste et Liart.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Le Parc est reconnu pour ses compétences en termes **d'accompagnement technique et d'ingénierie (conseil en aménagement paysage)**. Les actions citées concernent des projets complexes comme l'aménagement de centres-bourgs et de places de village, alors qu'au préalable les conseils demandés portaient essentiellement sur les actions de fleurissement. De même, alors qu'au départ l'appui du Parc était demandé en termes de conseil-aménagement paysage pour l'obtention de certaines subventions, cela n'est plus une obligation. Toutefois, certaines communes continuent à y recourir de manière volontaire.

c - Points d'amélioration

La **compétence urbanisme** est inégalement répartie entre les EPCI, entre ceux disposant de la compétence par délégation et les autres. Cela contraint le domaine d'intervention du Parc. Par ailleurs, aucune procédure majeure des documents d'urbanisme (révision ou élaboration de documents d'urbanisme intercommunaux) n'est active à l'heure actuelle, hormis l'élaboration du SCoT Nord Ardennes pour lequel il est estimé que le PNRA n'est pas suffisamment associé. Ainsi, il manque

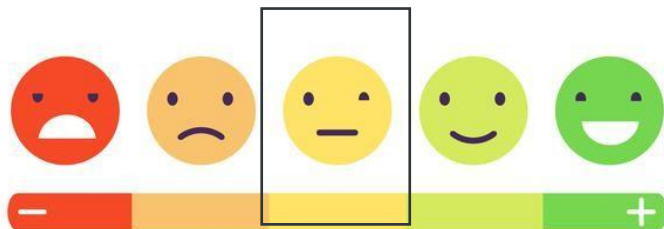
actuellement des opportunités pour que le Parc intervienne de manière plus poussée sur cette thématique.

Certains acteurs relèvent également que les actions de conseil en urbanisme ne sont pas identifiées par tous les partenaires potentiels (EPCI et communes). Un effort de communication et de promotion reste ainsi à fournir. Le conseil en habitat a un bilan en demi-teinte, puisque le nombre des actions réalisées est restreint (10 par an) et l'enveloppe dédiée n'est pas entièrement consommée, selon les EPCI. Les missions menées par le Parc sont globalement trop méconnues par certains élus et propriétaires privés, ce qui ne permet pas l'efficacité des outils et conseils proposés.

Il est également noté que le PNRA pourrait davantage mutualiser certains de ses dispositifs avec les partenaires, comme le conseil en aménagement via le dispositif départemental Ardennes ingénierie.

7. Synthèse sur la thématique du tourisme

a- Perception globale de la thématique



La perception des actions menées par le Parc sur le tourisme est **assez positive**. Le Parc naturel régional des Ardennes cherche actuellement à se consolider comme destination touristique autour des activités de pleine nature. Les acteurs relèvent la présence de véritables atouts et de sites touristiques à valoriser et à mettre en réseau. Toutefois, **les EPCI ne partagent pas ce constat** en soulignant le manque de connaissance de leur part des actions du PNRA en matière de tourisme et en mettant en avant la marge de progression à réaliser en matière d'harmonisation et de structuration des actions réalisées.

b- Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

Les acteurs relèvent une augmentation de la fréquentation du Parc, qui sera objectivée par les enquêtes fréquentations en cours. On observe d'ores et déjà, sur les compteurs, **une augmentation de l'usage des itinéraires de cyclotourisme**. Parmi les actions phares relevés, on compte la mise en place de signalétique pédagogique sur certains sites, l'édition de guides et d'itinéraires touristiques, la mise en place du Club Ardennes Ecotourism. Le Parc a également permis de créer des sentiers pédagogiques et adaptés aux personnes à mobilité réduite qui ont été perçus très positivement. Les actions menées dans le cadre de l'Interparcs ont permis d'aboutir à des aménagements concrets comme quatre aires de bivouac. De plus, un partenariat s'est structuré avec le Département des Ardennes pour le développement des activités sportives (trail, VTT-FC)

c- Points d'amélioration

Des réflexions doivent être menées sur **l'encadrement des flux touristiques**, en anticipant la création des deux Parcs belges qui seront à proximité immédiate du Parc des Ardennes. Une problématique se pose sur la préservation des milieux des pressions induites par le développement de l'activité touristique, à laquelle la mise en place de zones de quiétude a déjà permis de répondre en partie. Les questions du partage des usages de la forêt entre usages de loisirs, activités sportives, sports motorisés et chasse demeurent latentes.

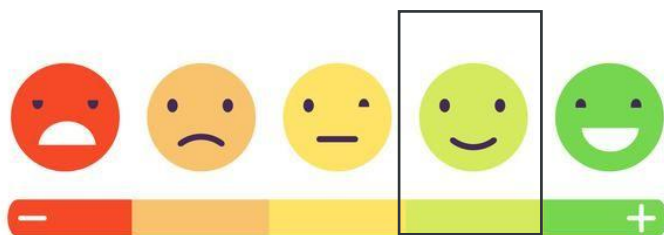
Ce **besoin de régulation** s'exprime aussi dans l'encadrement du statut de résidences secondaires et de l'habitat insolite qui commence à se développer sur le territoire du Parc.

Les acteurs relèvent également un **manque de cohérence dans la promotion de l'offre touristique** : en effet, certains prestataires ignorent que le label Ardennes Ecotourism a été mis en place par le Parc. Il manque une offre véritablement unifiée, et une communication sur les actions menées, notamment la réalisation des aires de bivouac que peu d'usagers connaissent. Une communication a été réalisée autour des séjours sans voitures, mais qui est confrontée à des enjeux d'accès aux sites qui doivent être davantage mis en avant.

Par ailleurs, le travail sur les itinéraires est confronté au **manque de balisage et d'harmonisation des signalétiques** des sentiers, et un manque d'entretien. Ces derniers domaines relèvent des EPCI.

8. Synthèse globale thématique énergie-climat

a - Perception globale de la thématique



De manière générale, l'action du Parc est en train de débiter et est **jugée positive**. Sur la thématique énergie -climat, l'action du Parc est essentiellement partenariale, en lien notamment avec les collectivités pour les sujets relatifs à la production d'énergie.

b - Actions phares menées depuis les 15 ans du Parc et leviers mobilisés

L'action ayant le bilan le plus positif est **la convention avec les EPCI pour le portage du dispositif France Rénov** à l'échelle du PNRA. Dès sa mise en application, la demande des particuliers et les projets accompagnés ont dépassé les objectifs régionaux.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le PNRA y concourt de manière transversale par le biais de ses actions en termes d'ingénierie. Le travail du Parc sur l'aménagement et la désimperméabilisation des cours d'école, en lien avec les agences de l'eau, y a notamment concouru.

c - Points d'amélioration

L'exécution de cette mission rencontre un obstacle dans le manque de moyens affectés pour répondre à la demande. Il subsiste un enjeu d'articulation et de mutualisation avec le Conseil en Energie Partagée (CEP), dispositif porté par plusieurs services du Parc, mais qui ne fait plus l'objet d'un poste dédié. Or, le spectre du CEP est plus large, ce qui a permis d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plans d'action globaux de rénovation énergétique. L'évolution du portage du dispositif, dorénavant porté par le département et le souhait du Parc de se concentrer sur l'habitat et le dispositif « France Rénov » limite les enjeux d'articulation du CEP ici mentionnés.

Le positionnement du Parc a dans un premier temps limité le portage de certaines mesures de la Charte, les EPCI étant pilotes sur ces sujets. Ainsi, la mesure 15 « Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Energie » n'a pas été portée par le Parc mais d'abord par les 5 EPCI, et réintégrée dans les réflexions sur le SCoT. De même, les sous-mesures portant sur le développement de productions énergétiques locales (filère bois-énergie, agro ressources, énergie solaire) n'ont pas fait l'objet d'actions portées par le Parc. Les EPCI ont priorisé dans le PCAET le développement du photovoltaïque, avec le cadastre solaire, et l'hydroélectricité.

L'élaboration du **PCAET dans le cadre du SCoT représente une opportunité de réinterroger le rôle du Parc**. Celui-ci ne doit pas forcément opérer au niveau stratégique, mais pourrait se positionner en tant que facilitateur, tant pour la recherche de moyens (financements disponibles, foncier), que pour l'apport d'ingénierie et de l'évaluation des impacts des choix de production énergétique sur les autres volets environnementaux (ayant trait à la biodiversité, l'habitat, l'énergie). Il existe un enjeu fort de traduire les valeurs Parc sur la thématique énergie.

9. Au global : gouvernance et pistes d'amélioration

Concernant l'organisation interne du Syndicat Mixte, il est jugé que le fonctionnement du bureau du Parc est bon avec un ordre du jour bien construit et une bonne mobilisation des élus. Il est observé

toutefois un manque de mobilisation des membres en commission qui peut trouver une explication dans les nombreuses sollicitations. Le format de ces commissions est donc remis en question lors des échanges. De plus, le fonctionnement du Comité Syndical est discuté et notamment au regard de son rôle de chambre d'enregistrement. Une modification de l'organisation et du déroulement de l'instance pourrait être intéressant à étudier avec notamment la possibilité de laisser place à plus d'interaction (questions réponses). Le rôle du Conseil Scientifique dans le suivi de la Charte est peu présent, puisqu'il a mis du temps à se mettre en place, et utilise rarement ses capacités d'auto-saisine. On relève par ailleurs un manque d'experts quant au suivi de certaines thématiques.

La place de la société civile dans les instances du Parc est un enjeu. La possibilité d'une inclusion de la société civile dans le processus décisionnel pourrait être étudiée notamment au regard de thématiques spécifiques (sollicitation de partenaires experts lors des instances du bureau du parc ou du comité syndical).

Concernant les relations entre le Parc et les signataires, les disparités politiques en présence lors du lancement du PNR ont rendu difficile la mise en œuvre efficiente de la charte. Les équipes du Parc ont su passer au-dessus de ces disparités à travers une ingénierie de qualité reconnue par les EPCI. De plus, le Parc a contribué à l'amélioration des communications entre les EPCI grâce à l'OPAH. La présidence par un représentant Région ou Département facilite la gestion et la mise en œuvre de la Charte.

Toutefois, il est estimé qu'il existe encore un manque de relais du PNRA auprès des EPCI, avec des retours peu présents sur les actions menées. Les EPCI proposent la création de réunions thématiques d'appropriation des valeurs du Parc avec les directeurs des services des collectivités.

De manière générale, on relève un manque de transversalité dans la stratégie des décisions à long terme sur les actions du Parc (sur les objets croisés de la biodiversité, de l'eau, et de la forêt). En particulier, un manque de prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition écologique, des risques/aléas, et de la préservation qualitative des ressources en eau. La future Charte devra donc se saisir de ces problématiques.

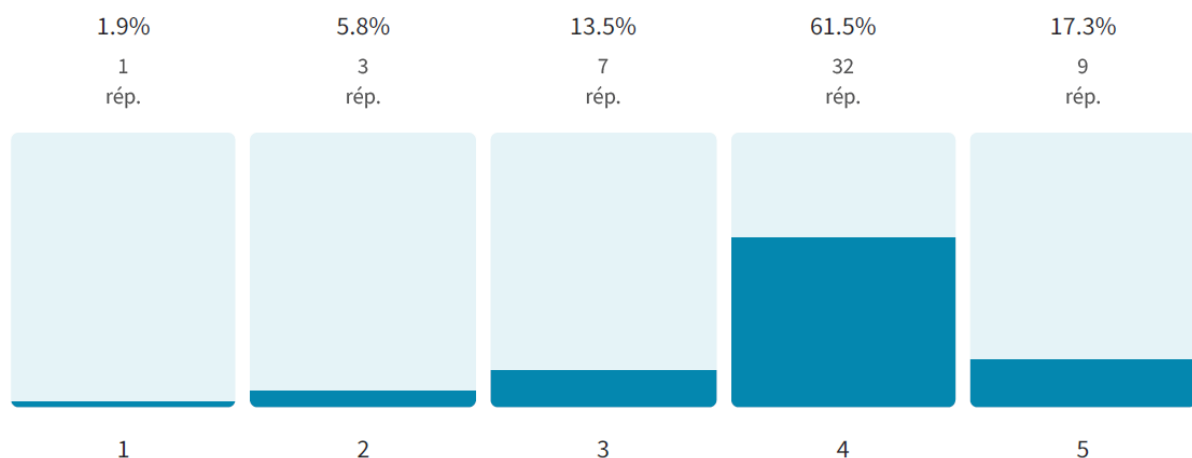
III. ENSEIGNEMENTS DES QUESTIONNAIRES EN LIGNE

1. La perception des élus de l'application de la charte et de leur implication dans la réalisation des orientations

a - Appréciation par thématiques

La perception des élus de l'application de la Charte a été évaluée thématique par thématique, selon un score de 1 (pas du tout satisfaisant) à 5 (très satisfaisant).

Thématique Forêt

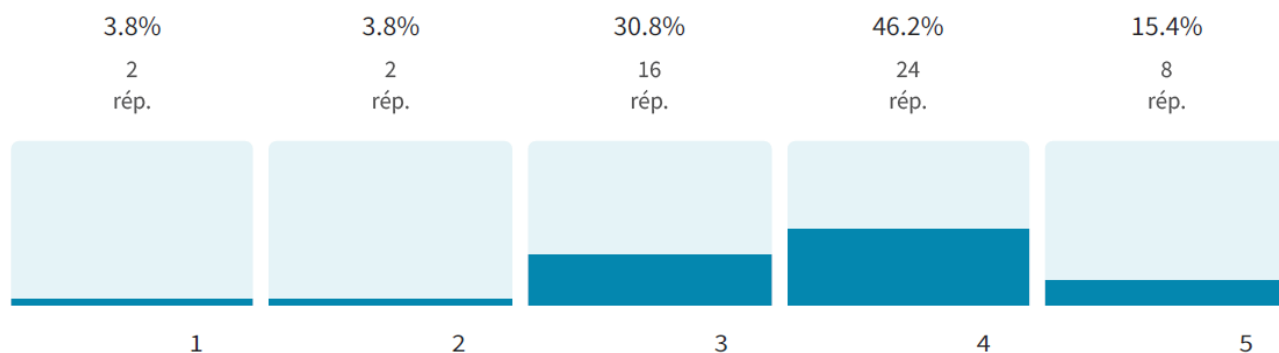


En matière de forêt, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (61, 5% de répondants).

Les raisons citées sont que le Parc permet l'harmonisation au niveau du territoire de mesures déjà existantes, la mise en place d'actions pour préserver la forêt, une bonne évaluation des impacts humains sur la biodiversité. Il est souligné aussi l'existence d'une réelle concertation entre les acteurs permettant de mesurer les enjeux et de mettre en œuvre des mesures améliorant le cadre de vie des habitants du PNR. L'écoute des projets des acteurs, la communication sur les avancées sont mises en avant. Ces actions de concertation concernent aussi le partage des usages de la forêt, avec le calendrier des dates de chasse. Sont citées également les actions de communication du PNR à destination du grand public, comme les ateliers découverte participatifs.

Comme axes d'amélioration relevés, on note davantage de conciliation avec les usages de la forêt, notamment l'encadrement de la pratique des sports motorisés, pour encourager un tourisme plus durable. Il est souhaité davantage de communication auprès du grand public sur les actions retenues. Sont relevées aussi des actions et mesures prises sur le territoire de PNR qui n'ont pas été comprises par les élus, comme le remplacement des épicéas, certaines pratiques de coupes rases.

Thématique Agricole

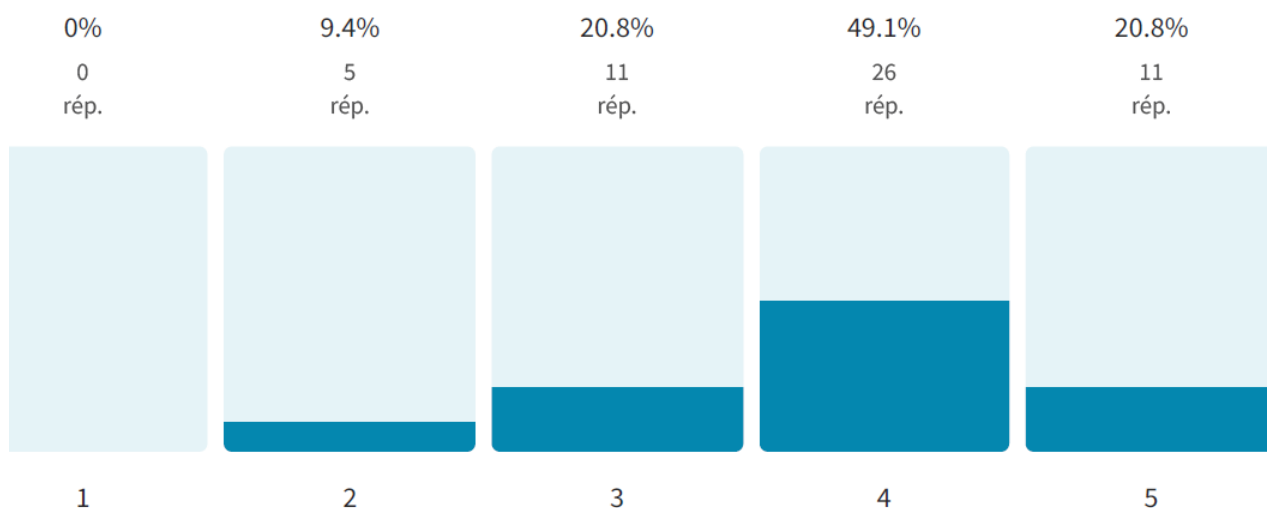


En matière agricole, les élus évaluent les actions du Parc en majorité satisfaisantes (46,2% des répondants) à très satisfaisantes (15,4% des répondants), même si 30,8% des répondants les considèrent moyennes.

Pour les élus satisfaits à très satisfaits de l'action du Parc, est souligné l'apport des marchés de producteurs. Le PNR est considéré comme un soutien important aux agriculteurs, ainsi qu'aux collectivités voulant mener des projets liés à l'agriculture, en favorisant le développement des marchés de producteurs sur le secteur, en subventionnant des cantines centrales ou la plantation d'arbres ou de vergers. La marque Valeurs Parcs est jugée bien ancrée sur le territoire. Certains élus sont en attente des débouchés des actions de création de filières en circuit courts, notamment de la filière venaison.

Pour les élus ayant jugé les actions du Parc comme moyennes, les principaux axes d'amélioration portent sur l'accessibilité des prix des marchés paysans pour les consommateurs, jugés élevés, l'amélioration de la vente locale en développant des points de vente fixes, gérés par le PNR, et un soutien pérenne aux marchés de producteurs. Une meilleure communication à destination des agriculteurs est souhaitée. Sur les modes culturels, le soutien à un travail de suppression des pesticides et aux filières d'agriculture biologique.

Thématique Tourisme



En matière de tourisme, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (49,1 % de répondants) à très satisfaisante (20% de répondants).

Les raisons citées sont que le Parc permet d'encourager les initiatives des petites communes, de valoriser l'histoire locale, et de permettre la mise en valeur et la préservation de l'existant. Des réalisations notables sont citées : les circuits VTT, les itinéraires pédestres comme la Grande Traversée, la réalisation de sentiers à destination de personnes à mobilité réduite pour ouvrir l'accès à la nature. Le PNR favorise ainsi la venue de tout publics au sein de son territoire pour la découverte de la faune

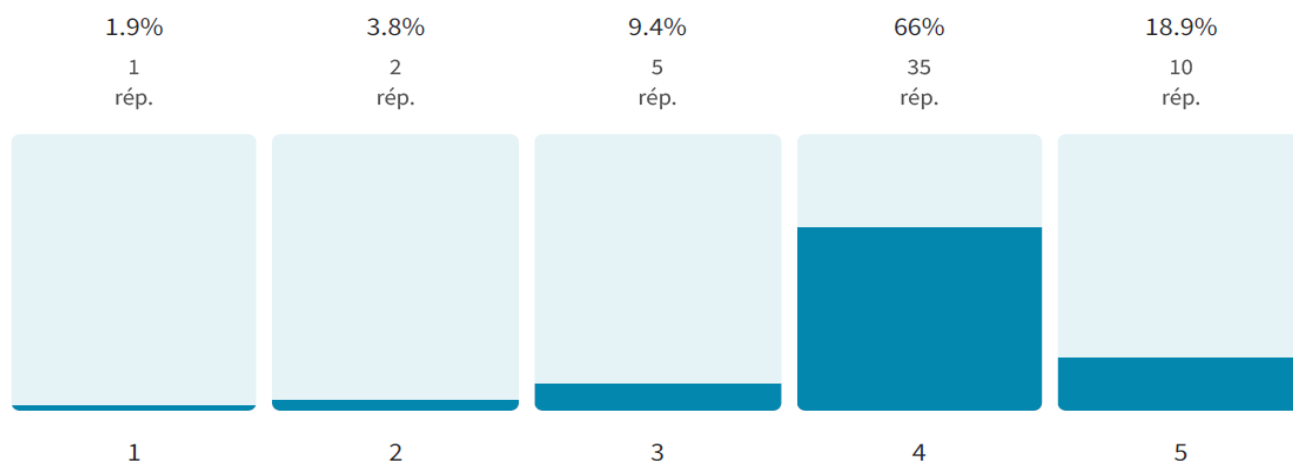
et la flore et en particulier, permettre à des personnes portant des handicaps d'avoir accès à la nature. Le Parc est jugé bien impliqué sur le tourisme, mais il reste des efforts à fournir pour promouvoir la destination au niveau national sujet sur lequel le Parc n'est actuellement pas responsable.

Comme axes d'amélioration relevés, on note que le développement de la thématique tourisme est sujet à des problématiques de partage de compétences entre les communes, les EP CI et les acteurs de la filière tourisme, qui compliquent la réalisation d'actions communes. La difficulté de mesurer l'efficacité des actions du PNR vient de la multiplicité des acteurs porteurs de la compétence. Davantage de mutualisation est demandée pour le portage d'actions en matière de tourisme, certains élus évoquent la nécessité d'une commission dédiée semblant méconnaître l'existence de la commission Promotion du Territoire.

Concernant les aménagements, le réseau de sentiers d'interprétation est jugé insuffisant et pourrait être étendu. Des demandes émergent sur une amélioration et une extension du balisage des itinéraires, en lien avec les communes, la création de spots pour des activités sportives telles que le parapente. Il est estimé qu'il reste aussi du travail à faire pour rendre visibles et mettre en valeur les sites d'intérêt du territoire.

Une demande récurrente concerne la structuration de l'offre d'hébergements, avec la mise en avant de réseaux d'hébergements reconnus par le Parc. Il convient aussi de mieux orienter cette offre à destination de la clientèle internationale anglophone.

Thématique Biodiversité

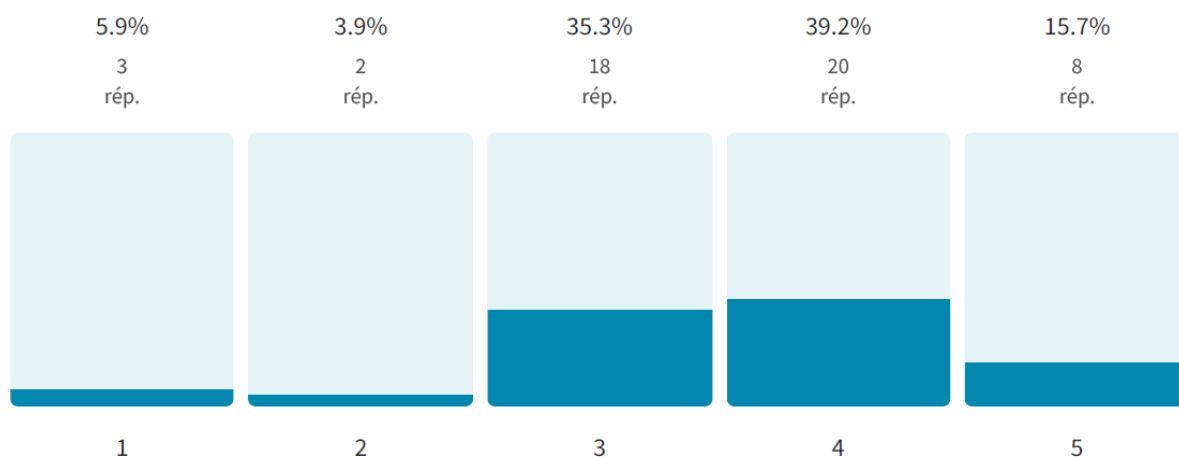


En matière de biodiversité, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (66% de répondants), voire très satisfaisante (18,9% de répondants).

Les actions sur la biodiversité sont jugées très importantes pour l'avenir. Le PNR met tout en œuvre pour préserver la biodiversité et participe activement avec d'autres acteurs à préserver les zones humides, et des espaces sensibles comme les corridors forestiers. Il est exprimé un besoin de prolonger la portée des actions menées par le Parc, en particulier sur l'inventaire zones humides. Le Parc doit être un moteur vis à vis des collectivités pour l'acquisition foncière des zones humides et des actions de restauration.

Comme axes d'amélioration, il est relevé de favoriser une meilleure communication sur ces actions et de renforcer les partenariats stratégiques avec des acteurs comme les agriculteurs, qui restent décisionnaires dans les actions de restauration du bocage par exemple.

Thématique Paysage

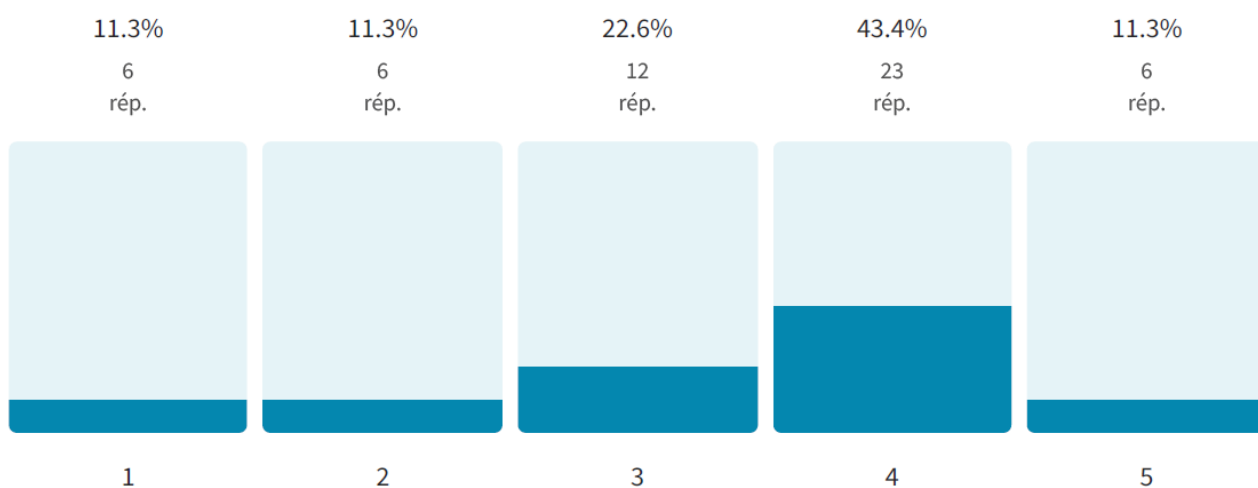


En matière de paysage les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (39,2% de répondants) à moyenne (35,3%).

Les actions sur le paysage sont jugées cohérentes, avec une harmonisation paysagère qui se structure grâce aux actions réalisées (guide signalétique). Il est manifesté la volonté d'amplifier ces actions autour de la signalétique, en lien avec les actions menées par la Belgique. Le PNRA accorde une aide importante apportée aux communes pour la mise en valeur de leur paysage. De manière générale, cela se traduit par des perceptions positives de l'évolution de la préservation du patrimoine et de l'identité

Comme axes d'amélioration, on relève principalement la communication des actions réalisées auprès du grand public. Cela se rapporte à un enjeu d'accessibilité, avec des actions parfois perçues comme des contraintes pour les populations souhaitant entreprendre des travaux sur les bâtiments. L'intention de doser cette contrainte pour ne pas restreindre le développement de certaines activités a été exprimée. Les élus rapportent aussi des inquiétudes sur l'évolution des paysages du Parc, en relation avec les déboisements constatés, et l'implantation des éoliennes à mieux encadrer.

Thématique Energie-climat

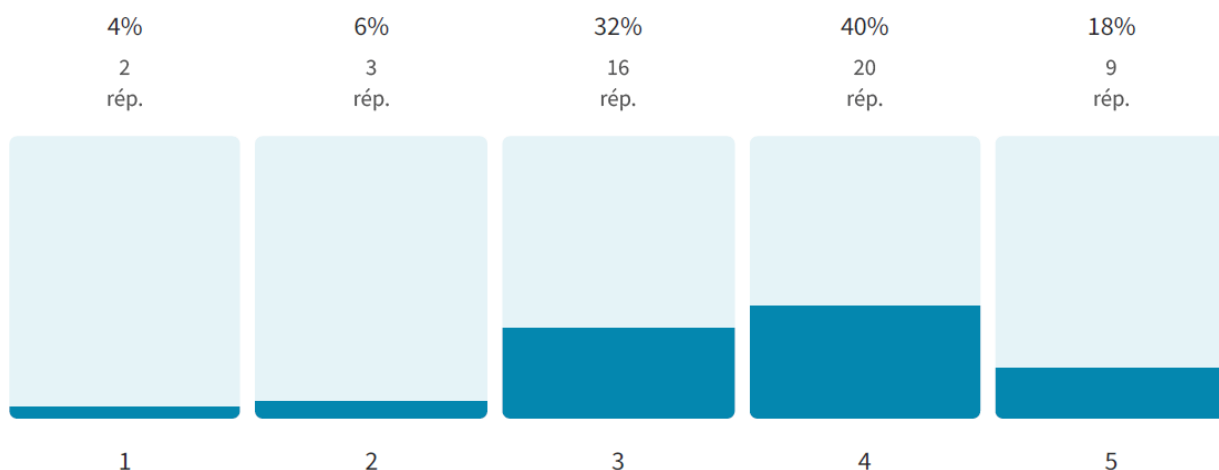


En matière d'énergie-climat, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (43,4 % de répondants) à moyenne (22,6%).

Les actions sur la thématique énergie-climat sont jugées importantes au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique. Le PNR est estimé comme un réel appui aux habitants ou collectivités dans le cadre de conseil en habitat afin de réaliser des économies d'énergie, et la rénovation des passoires thermiques et énergétiques

Les principaux points soulevés concernent les moyens des particuliers et des collectivités pour mettre en place des dispositifs de production d'énergies renouvelables, avec pas assez d'aides disponibles ou peu communiquées. En cela, il est estimé que le Parc naturel régional des Ardennes devrait être plus présent en termes de conseils techniques, sur les solutions de production d'énergie ou de substitution d'énergies fossiles. Il doit œuvrer pour davantage de concertation auprès des habitants, organiser plus de réunions collectives ou d'évènements. L'espace France Rénov est jugé peu connu auprès des habitants du territoire. De manière générale, on retrouve la volonté d'accompagner au déploiement de ces énergies plutôt que de contraindre.

Thématique Urbanisme

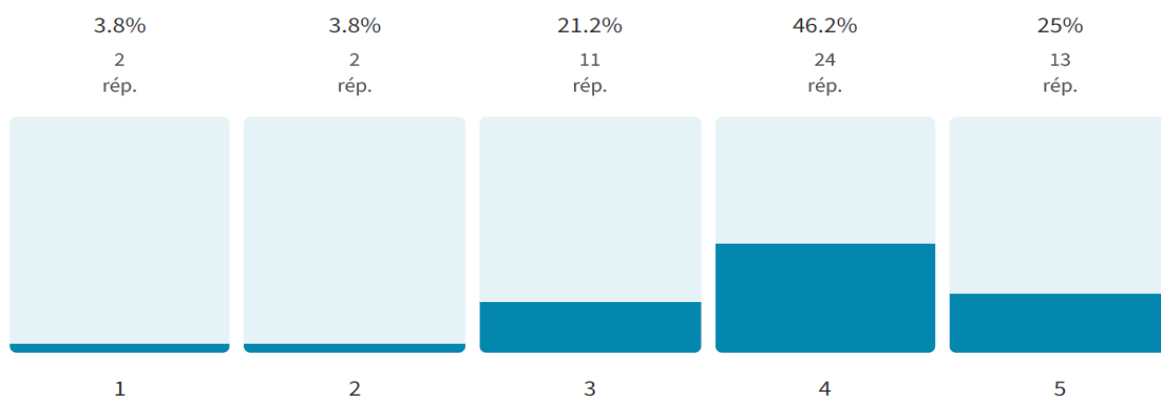


En matière d'urbanisme, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (40 % de répondants) à moyenne (32%).

Les actions sur la thématique urbanisme sont jugées positives, avec un appui du PNR essentiel pour la maîtrise de l'urbanisme en milieu rural. Toutefois, les actions citées concernent principalement la thématique paysage (conseil en architecture, nuancier). Le nuancier est jugé un peu contraignant mais bien exhaustif et détaillés. Les conseils en architecture menés par le PNR permettent d'avoir une réelle identité du territoire.

Les principaux leviers d'amélioration concernent l'appui à la mise en œuvre d'une compétence portée majoritairement par les EPCI. La volonté d'un renforcement de la place du PNR sur le sujet est toutefois exprimée, avec le besoin d'une aide à l'élaboration des documents d'urbanisme, au titre du renforcement des exigences environnementales. Des actions supplémentaires pourraient être menées sur des inventaires du bâti. Il émerge également une inquiétude sur le renforcement des contraintes à l'implantation de certaines activités. Une action supplémentaire de concertation reste donc à mener.

Thématique Sensibilisation et éducation au territoire

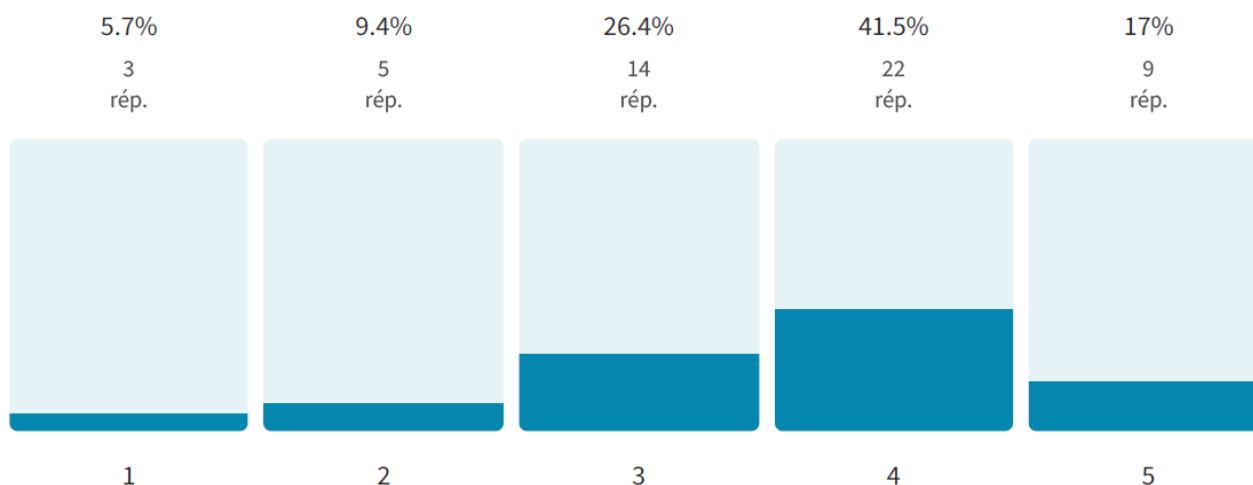


En matière de sensibilisation et d'éducation au territoire, les élus évaluent les actions du Parc de manière satisfaisante (46,2 % de répondants) à très satisfaisante (25%).

Les actions sur la thématique sensibilisation sont jugées positives et en progression. Beaucoup d'actions ont été menées par le PNRA au sein du système éducatif, et ont permis de faire découvrir aux enfants les enjeux défendus par le Parc et les mesures pour respecter la nature de façon ludique. Cette dynamique est à amplifier et continuer.

Les principaux leviers d'amélioration concernent davantage de présence et de communication des actions menées par le Parc, l'accompagnement des initiatives des petites communes et l'élargissement des publics. En effet, certains élus estiment que les actions menées ne touchent pas assez le grand public. Ils souhaitent également une extension des actions vers les collèges et lycées du territoire.

b - Engagement des communes et perspectives



L'engagement des communes concernant la mise en œuvre de la Charte du PNRA est assez soutenu. En effet, 41,5% des répondants jugent leur action dans la mise en œuvre de la Charte comme satisfaisante, 26,4% comme moyenne. Cela dénote un attachement des élus au projet de PNR. Parmi les actions menées, on retrouve plusieurs actions co-portées par les EPCI et le Parc, notamment sur la thématique biodiversité (plantation de haies, création de mares, éco-pâturages). Certaines communes et EPCI assurent d'elles-mêmes la promotion de la marque Valeur Parc.

Toutefois, certaines communes (notamment les plus petites) relèvent un manque de moyens pour assurer ces missions. Cela soulève la question de la péréquation et de l'égalité territoriale, avec peut-être un besoin renforcé l'accompagnement des petites communes par le Parc. Parfois, les élus manquent aussi de temps pour s'engager en commission ou assister aux rendez-vous, mais expriment la volonté de davantage de communication et de présence du PNRA au sein de leur territoire.

Ainsi, à parts égales, environ 32% des élus et collectivités interrogées ont sollicité le PNRA pour une action d'ingénierie, contre 32 % ne l'ayant pas sollicité. Plusieurs élus ne savent pas si le PNRA a été sollicité. Il y a donc un enjeu de communication et de moyens pour renforcer l'appui du PNRA en la matière. Parmi les domaines d'expertise en matière d'ingénierie, le conseil en urbanisme et en paysage apparaît majoritaire (respectivement 41, 2% et 29, 4% des sollicitations). L'ingénierie en termes de biodiversité est davantage en retrait et semble par conséquent à amplifier. Pour les communes et collectivités ayant eu recours à l'ingénierie du Parc, elles expriment globalement leur satisfaction (plus de 50 % de répondants satisfaits ou très satisfaits), avec des équipes jugées réactives et impliquées dans les projets.

Les élus apparaissent toutefois pour la plupart désengagés des instances de gouvernance du PNR. 77,4 % des répondants n'appartiennent ni au Comité Syndical, ni au bureau, ni à une commission. Il existe ainsi un véritable sujet de renforcement de l'implication des communes et collectivités au sein des instances du Parc. Certaines de ces instances sont jugées inadaptées par les élus, trop éloignées des besoins du terrain.

Concernant l'évaluation globale de l'action du Parc depuis sa création, celle-ci est jugée à 56% satisfaisante, dénotant une trajectoire perçue comme positive de la part des élus. Les élus ont pu voir le déploiement des actions dans le temps, le territoire fait sens pour la plupart des habitants. Cela a permis de déployer une animation et une gestion commune du territoire du Parc. L'engagement très fort de l'équipe du Parc est également mis en valeur. Il reste néanmoins des efforts à poursuivre quant à la visibilité de certaines actions, et à la redéfinition d'objectifs liés à l'évolution du territoire dans la future Charte.

2. La perception des partenaires de l'application de la charte et du respect de leurs engagements dans la réalisation des orientations

Nota bene : les questionnaires à destination des partenaires (signataires ayant des engagements dans la Charte) et des acteurs impliqués (partenaires avec qui le Parc porte des actions) ont recueilli un faible taux de réponses, ce qui introduit un biais en termes de représentativité. L'analyse des résultats est à apprécier en ce sens.

a - Appréciation par thématiques

Thématique Forêt

Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc et les partenaires engagés, les retours sur la Charte forestière de territoire sont entre moyens et satisfaisants (cf ci-dessus), en reconnaissant les actions qui ont été engagées.

Selon l'EPAMA, l'évolution de la forêt ardennaise est plutôt négative. La surface des parcelles de coupes a nettement augmenté, entraînant la nécessité d'augmenter le tonnage des engins et l'élargissement des chemins d'accès. Les plantations ont été affectés par les scolytes. Les actions engagées par le PNRA ont tenu compte imparfaitement de cette crise, et le renforcement du partenariat PNRA-ONF est jugé primordial dans la gestion de ces urgences.

L'Agence de l'Eau exprime elle la volonté de tenir davantage compte des zones humides en milieu forestier (zones humides, enjeu d'évitement des fragmentations et zones d'érosion par les aménagements, continuité écologique de cours d'eau notamment) et de développement d'une trame forestière fonctionnelle visant une trame vieux bois dont la quiétude serait davantage garantie pour l'expression de la biodiversité et sa mobilité.

La fédération de chasse exprime un relationnel à améliorer avec le PNRA. La collaboration pourrait se développer en faisant plus appel à la Fédération pour des expertises ou études d'impact environnemental.

Thématique agricole

Les partenaires engagés n'ont pas fait de retours concernant la thématique agriculture. Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc, l'action en matière agricole est jugée satisfaisante à l'unanimité.

L'EPAMA est concernée principalement par le développement des projets TVB et les plans "Herbe". De ce point de vue, les objectifs semblent atteints par le PNRA.

L'Agence de l'Eau salue la démarche initiée, très pro-active et élargie jusqu'à l'animation d'action d'un Plan Alimentaire Territorial pourvoyeur de débouchés économiques aux filières agricoles locales et vertueuses pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. L'agence souhaite prioritairement soutenir la co-construction et l'animation d'un plan de soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies avec le PNRA sur le département des Ardennes. L'élargissement à un dispositif partagé de soutien technique et financier des filières basées sur la valorisation des prairies en contexte bocager, de l'herbe ou des cultures à bas niveau d'impact (en contexte de culture) en serait un objectif prioritaire à concrétiser avec son soutien.

La fédération de chasse exprime sa satisfaction sur la collaboration avec le Parc pour la filière venaison. Le PNRA est toujours réactif, source de financements et de propositions pour la réussite du projet

Thématique tourisme

Les partenaires engagés n'ont pas fait de retours concernant la thématique tourisme. Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc, l'action en matière de tourisme est jugée plutôt moyenne (75% de répondants).

Les co-porteurs interrogés n'étant pas directement concernés par la thématique, ils ne formulent pas spécifiquement de commentaires. Il est juste relevé que la destination Pointe des Ardennes mériterait une exposition plus grande en termes de communication et un réseau d'hébergement plus structuré.

Thématique biodiversité

Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc et les partenaires, l'action en matière de biodiversité est jugée globalement satisfaisante ou très satisfaisante (75% de répondants sur ces deux catégories).

L'EPAMA indique que l'inventaire zones humides contribue considérablement à la connaissance des milieux écologiques sur le territoire, comblant un manque sur le bassin de la Meuse.

Selon l'Agence de l'Eau, en 6 ans, la collaboration étroite avec l'équipe du PNR des Ardennes a démontré une grande capacité de mise en œuvre d'actions et de projets structurants pour la biodiversité du territoire (stratégie d'action pour les zones humides, plan d'action en faveur des grands plans d'eau, restauration et préservation du bocage, animation ambitieuse d'une action collective en faveur de la trame verte et bleue.). Celle-ci doit être encouragée et soutenue dans la durée pour fédérer les acteurs du territoire et agir avec une ambition proportionnelle à l'urgence des crises écologiques à venir.

La fédération de chasse souhaite davantage être associée aux inventaires et études sur financements dédiés.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) juge que l'appel à projets Trame Verte et Bleue 2022 lui a bénéficié en permettant d'atteindre les objectifs attendus.

Thématique paysage

Les partenaires engagés n'ont pas fait de retours concernant la thématique paysage. Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc, l'action en matière de paysage est jugée entre moyenne et satisfaisante (50% de répondants pour chacune de ces catégories).

Cette thématique n'a pas amené de commentaires spécifiques de la part des porteurs d'actions.

Thématique énergie-climat

Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc et les partenaires engagés, l'action en matière d'énergie-climat est jugée entre moyenne et satisfaisante (50% de répondants pour chacune de ces catégories).

Cette thématique n'a pas amené de commentaires spécifiques de la part des porteurs d'actions. L'Agence de l'eau invite à prendre en considération la thématique de l'eau sur lesquels les collectivités seront amenées à se positionner.

Thématique urbanisme

Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc et les partenaires engagés, l'action en matière d'urbanisme est jugée globalement satisfaisante (75 % des répondants entre satisfaisant et très satisfaisant).

Cette thématique n'a pas amené de commentaires spécifiques de la part des porteurs d'actions. Seule l'Agence de l'eau salue la mise en place d'actions pertinentes au cœur des enjeux d'attractivité du territoire. Une collaboration autour des villes perméables et vivantes de demain serait à renforcer.

Du point de vue des partenaires, un bailleur social interrogé estime qu'il emploie le nuancier pour son parc bâti, y compris hors PNR.

Thématique sensibilisation et éducation au territoire

Les partenaires engagés n'ont pas fait de retours concernant la thématique sensibilisation et éducation au territoire. Pour les co-porteurs d'actions avec le Parc, l'action en matière de sensibilisation est jugée globalement satisfaisante (75 % des répondants entre satisfaisant et très satisfaisant). L'ensemble des acteurs soulignent la variété et la qualité des actions en matière d'éducation, et s'y considèrent bien associés.

a. Engagement des partenaires et acteurs extérieurs dans la Charte et perspectives

Selon les partenaires interrogés, l'action du Parc depuis sa création est jugée satisfaisante (60% des répondants) à moyenne (40% des répondants). Ils soulignent la variété des actions mises en place et le dynamisme de l'équipe. Les porteurs de projets ont une lecture plus positive, car ils se déclarent tous satisfaits à très satisfaits de l'évolution rencontrée par le Parc. Ils constatent une montée en puissance progressive du PNRA ces 15 dernières années, avec toujours plus de thématiques proposées aux habitants. La marque Valeur Parc semble bien identifiée par les habitants. Le PNR apparaît aujourd'hui comme un acteur incontournable pour les projets liés à l'environnement sur son territoire. Il est jugé comme un établissement qui montre une dynamique de travail croissante, qui établit un relationnel de confiance avec les collectivités du territoire, et qui se place sur les enjeux prioritaires des décennies à venir.

L'intégration des partenaires dans le fonctionnement du Parc est jugée également satisfaisante (60% des répondants) à moyenne (40% des répondants). Les points relevés sont une absence de connaissance du fonctionnement du PNRA, un manque de transparence parfois dans la prise et communication des décisions, même si récemment, des appels à projets comme l'appel à projet Trame Verte et Bleue ont permis la mise en place d'un travail partenarial et d'une coordination pluri-acteurs. Les conventions-cadres apparaissent aussi comme un outil efficace pour structurer des partenariats.

L'intégration de certains porteurs d'actions aux réunions annuelles du Parc est jugée positive puisque qu'elle permet d'écouter les besoins du PNR, de faire comprendre et de partager les enjeux d'action à

soutenir, et d'établir un rapport de confiance, au-delà des aides financières annuelles ou ponctuelles accordées.

Concernant la participation des porteurs de projet à la Charte du PNR, celle-ci est jugée à améliorer avec une majorité de réponses peu satisfaisantes (25%) et moyennes (50%). Certains acteurs souhaitent être plus étroitement associés à la prise de décision. L'Agence de l'eau se sent au contraire bien associée au PNR pour le soutien financier et technique dans le montage et l'animation des projets structurants du PNRA concernant sa stratégie d'action en faveur de la Biodiversité, et désormais pour le développement et le soutien des filières agricoles vertueuse et de la marque Parc.

Les actions transfrontalières et la coopération avec la Belgique, inscrite dans la Charte du PNRA comme mesure sont jugées satisfaisantes par les partenaires, même si elle pourrait être renforcée après le Covid. Toutefois, la question de la coopération avec les territoires voisins est peu évoquée.



5

Partie 5 : Analyse de la mise en œuvre de la Charte

I. LA CHARTE FORESTIERE, VALORISER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

Rappel des axes et des mesures prioritaires :

La Charte Forestière de Territoire s'inscrit dans la Charte 2011-2026, au sein de **l'axe 1 « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »**

° **Orientation 1 : « Valoriser de manière durable les ressources du territoire »**

-Mesure 1 : « Valoriser de manière durable les ressources forestières »

Elle comporte plusieurs objectifs et enjeux, synthétisés dans le tableau suivant :

Enjeux	Objectifs
1-Développer l'économie locale liée à la forêt et au bois	1.1-Promouvoir la production de bois matériau et l'amélioration sylvicole
	1.2- Promouvoir les entreprises de la forêt et du bois du territoire
	1.3-Promouvoir les filières locales de bois-énergie et bois matériau
	1.4-Développer le tourisme en forêt et sa prise en compte dans la gestion forestière
2- Promouvoir une gestion durable des ressources forestières	2.1-Encourager à une gestion durable des sols
	2.2-Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique liée au bois
	2.3-Promouvoir une meilleure adaptation des essences aux stations
	2.4-Limiter les problèmes de renouvellement liés au grand gibier / améliorer les conditions de réussite de la régénération naturelle
3- Préserver la naturalité et de la biodiversité forestière	3.1-Limiter les transformations de peuplements feuillus en résineux
	3.2-Prendre en compte la biodiversité et les espèces sensibles lors des activités sylvicoles
	3.3-Préserver et restaurer les caractères naturels des forêts
4- Améliorer la qualité du cadre de vie grâce à la forêt	4.1-Préserver et améliorer les paysages
	4.2-Limiter les risques naturels dans les forêts
	4.3-Préserver et valoriser le patrimoine culturel lié à la forêt
	4.4-Faciliter la cohabitation entre les usagers forestiers

Ils sont déclinés dans le cadre d'un plan d'actions correspondant aux engagements des signataires, présenté dans le tableau suivant :

Thématiques / orientation	Intitulé de l'action
Favoriser une gestion forestière dynamique et durable	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire (stations forestières, choix des essences)
	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)
	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes
	Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante
Participer au développement durable du bois-énergie	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial
	Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois

	Animation et valorisation de filières (actions de sensibilisation pour le développement de chaufferies collectives et accompagnement des porteurs de projet avec l'ALE)
Développer la place du bois matériau sur le territoire	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public (Filière bois-local (action InterParcs, appels à projet ?))
	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire
	Animer un club local "reflexe bois"
	Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil et de loisirs
Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un évènementiel grand public
	Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois (animation sur la forêt et le bois)
Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvocynégétique	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du PNR
	Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques forestiers	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires
	Porter une étude sur les risques naturels en forêt
Développer la qualité de l'accueil en forêt	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt
	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt

De manière transversale, certaines de ces actions s'articulent avec d'autres thématiques sur lesquelles intervient le PNR, notamment la promotion du tourisme et la protection de la biodiversité et des milieux naturels.

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

Une charte forestière de territoire (CFT) est **un outil volontaire d'animation territorial**, institué par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 pour accompagner la prise de conscience de l'importance de l'intégration de la politique forestière dans l'aménagement du territoire. Il est défini dans le nouveau code forestier (L123-1 à 123-3), comme une Stratégie locale de développement forestier (SLDF). Les SLDF se fondent sur un état des lieux et consiste en un programme d'action visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré.

Le Parc naturel régional des Ardennes étant constitué à **55% de forêts**, il s'est tourné en 2012, soit un an après sa création, vers cet outil à des fins d'orienter, développer et engager ses actions vis-à-vis des thématiques de la forêt et du bois, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

La réalisation de la CFT était programmée dans les trois années postérieures à la labellisation (plan triennal d'action). L'élément déclencheur du lancement de la CFT au printemps 2012 a été l'opportunité de **prendre en compte de manière particulière la biodiversité** dans la programmation des actions forestières du PNR, par la candidature du PNR à l'appel à projet « Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier ». Le recrutement d'un chargé de mission en 2012 et la réponse positive de l'Etat à la candidature à l'appel à projet ont lancé la démarche.

Un travail préparatoire (élaboration de la méthodologie, rencontres, récolte des données) a été réalisé en lien avec l'arrivée du chargé de mission et les différents partenaires, de juillet à octobre 2012. Il a été entériné par un premier Comité de pilotage de lancement, fin octobre 2012, réunissant 46 partenaires (propriétaires et gestionnaires forestiers, associations d'usagers, communes et collectivités territoriales, services de l'État, entreprises). Un diagnostic territorial et prospectif, mené avec l'ensemble des acteurs, a été réalisé entre janvier et juillet 2013, et présenté lors d'un Copil de mi-parcours en septembre 2013.

Le programme d'actions a été élaboré entre septembre et juin 2014. **Il a été validé en juin 2014**, lors d'un Copil réunissant 60 partenaires, signe de l'ampleur de la dynamique prise sur le territoire.

b. Engagement du Parc

Sur l'enjeu de favoriser une gestion forestière dynamique et durable, le PNRA s'est engagé à accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire, en concertation avec les gestionnaires et les représentants des propriétaires forestiers, en organisant notamment un groupe de travail. Le PNRA s'est également engagé à diffuser un guide des bonnes pratiques à destination des affouagistes.

Pour la valorisation de la ressource bois, le PNRA s'est engagé à mettre en place un appel à projets permettant d'aider techniquement et financièrement les projets qui valorisent le bois matériau, ainsi qu'à réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire, à mobiliser l'ensemble de l'écosystème de partenaires et de la filière autour du bois-matériau et à mettre en place des actions de valorisation auprès des scolaires.

Le Parc porte plusieurs engagements relatifs aux milieux forestiers, par la mise en place de contrats et les Chartes Natura 2000 depuis 2015. Cela s'inscrit dans l'orientation de la Charte « Amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces forestiers et des milieux ouverts intra forestiers ».

c. Engagement des partenaires et des signataires

Le PNRA et l'ONF se sont engagés à établir une convention de partenariat. Elle comporte entre autres des éléments sur l'échange de données et sur l'approche commune à adopter lors du renouvellement des Aménagements forestiers en forêts communales. Le PNRA et l'ONF se sont engagés à établir une convention de partenariat. Elle comportera entre autres des éléments sur l'échange de données et sur l'approche commune à adopter lors du renouvellement des Aménagements forestiers en forêts communales. Avec les gestionnaires et les Communes forestières des Ardennes, le PNR s'est engagé à mener sur le territoire une réflexion conjointe sur la mise en place d'amendements minéraux basiques dans le but de rétablir le fonctionnement des sols forestiers dégradés, tout en veillant à la préservation de la naturalité des écosystèmes.

Concernant la participation au développement durable bois énergie, les **Communes forestières** se sont engagées à élaborer un plan d'approvisionnement territorial (PAT), que le PNRA doit

accompagner. Avec la mise en place d'une aide financière pour le renouvellement des appareils, mise en place par les acteurs du développement des énergies renouvelables (ADEME, ALE08..).

Les acteurs de la forêt et de la chasse (Fédération départementale des chasseurs, associations locales de chasses, ONCFS – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) se sont engagés à mettre en place, de manière concertée, la méthode ICE (indicateurs de changement écologique) sur le territoire du PNR, et à participer à une action sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts, dans le cadre du contrat partagé fédération de chasse – forestiers – PNR. Ils se sont également engagés à mener des actions pour la cohabitation des usages de loisirs en forêt, par l'aide à l'élaboration d'un calendrier des dates de chasse.

d. Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Sujet d'échanges lors de l'élaboration de la Charte, mentionnée dès la première mesure de la première orientation la multiplicité des usages et leur conjugaison harmonieuse en forêt reste un enjeu. La forêt doit répondre à quatre fonctions majeures : production de bois, protection de biodiversité, fonction sociale et protection contre les risques naturels. La croissance de chacun de ces usages rend un éventuel arbitrage complexe.

La production de bois et la fonction sociale de l'affouage ont par exemple des objectifs divergents. Les quantités de bois de chauffage réduisent au fur et à mesure et chaque commune doit désormais repenser son mode de gestion (récolte biannuelle par exemple). De même, la préservation du gibier peut entraîner une détérioration des essences d'arbres plantés récemment, limitant la production de bois et une certaine forme de biodiversité. Le développement du tourisme et des loisirs en forêt est également une variable non négligeable, tant le potentiel de nouveaux usagers en forêt est important. La fonction environnementale de la forêt, à travers sa biodiversité, son paysage, sa captation et stockage du carbone, est enfin un enjeu central déterminant le devenir des fonctions humaines.

Les effets du changement climatique sur la forêt des Ardennes sont désormais bien visibles et posent la question des essences des forêts avec notamment une épidémie de scolytes qui en 2018 a entraîné d'importantes coupes rases.

Les chiffres de récolte moyenne en forêt communale, et domaniale relevés entre 2007 et 2011, respectivement 67 000 et 74 750 m³/an, n'ont que peu évolué sur ces dernières années. Les crises récentes et successives de Scolytes ont néanmoins impacté la proportion du bois d'œuvre et la part de résineux.

2. Les actions menées et les résultats

a. Action phares détaillées

Par les résultats des entretiens qualitatifs, on recense 4 actions phares ayant mené à des résultats significatifs :

- *Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt bois et promouvoir ses entreprises*

Le Parc a réalisé plusieurs animations grand public, comprises dans son programme général d'animation, sur la thématique forêt : des randonnées forestières, des ateliers thématiques, des animations lors de la Fête du Parc. De 2016 à 2022, ce sont ainsi 13 animations qui ont été menées, avec une moyenne d'environ 2-3 /an. L'ensemble de ces animations ont attiré en tout 165 participants. Ce nombre semble faible, mais est à remettre en perspective avec le bilan plutôt positif relevé lors des ateliers thématiques, ce qui dénote de la portée de l'action auprès des partenaires.

Dans le cadre de l'animation de sa Charte Forestière de territoire, le Parc met en place un programme d'animations spécifiquement auprès des élus dans le cadre des Matinales du Parc sur des sujets forestiers d'actualités. Plusieurs matinales ont été organisées. Le Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire rentre aussi dans ce cadre, organisé annuellement.

A partir de 2018, en complément des animations "Forêt" auprès des élus et du grand public (public adulte) et dans le cadre de ses interventions auprès des scolaires du territoire et de la Ville-Porte de

Charleville-Mézières, le Parc a proposé plusieurs animations. Environ 14 animations ont ainsi été réalisées de 2019 à 2022 auprès des scolaires.

Néanmoins, les animations réalisées valorisent plutôt la forêt en tant que milieu naturel, plutôt que la filière. Les actions concernant l'exploitation du bois, notamment autour du guide technique des affouagistes, ont plutôt concerné un public de professionnels et de gestionnaires forestiers, mais finalement peu le grand public.

Bilan positif

- *Développer la qualité de l'accueil en forêt (calendrier des dates de chasse)*

Cette action a débuté en 2017, par des échanges réalisés avec plusieurs partenaires (Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, ONF, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre - CDRP). Un prestataire extérieur a élaboré l'application en 2018. Le PNRA a élaboré le calendrier des dates de chasse, en conventionnant avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes (FDC08) pour la mise à disposition de données et en contactant en directe toutes les sociétés de chasse communales.

Le PNRA gère l'application sur son site Internet. Chaque année, sont renseignées sur le site Internet, les dates de chasse de battue des sociétés ayant donné leur accord pour leur mise en ligne.

Depuis 2018, ce sont près de 50 sociétés de chasse partenaires du projet, pour une surface de plus de 38 000 ha de forêts.

Pour la saison 2019-2020, à titre d'exemple, on a recensé 48 territoires de chasse renseignés, représentant 37 000 ha.

La fréquentation du site va croissant : le site a été consulté 4500 fois entre le 01/10/2018 et le 28/02/2019. Du 01/10/2021 au 28/02/2022 (4^e saison de la mise en ligne du site), plus de 13 000 visites ont été constatées.

Bilan très positif

- *Développer la place du matériau bois sur le territoire.*

Plusieurs actions ponctuelles ont été menées entre 2017 et 2018 pour entraîner l'ensemble des acteurs de la filière, mais n'ont pas débouché sur des dispositifs pérennes. Par exemple, des actions ont été menées auprès des scieries en 2017, autour de la constitution d'un guide des produits bois en entreprise qui n'a finalement pas été réalisé.

Animations menées en 2017 : présentation avec l'ONF du mode vente de bois façonné en contrat d'approvisionnement de chêne a été effectuée auprès des communes du territoire (12 personnes présentes). De même, en 2018, le PNRA a rencontré plusieurs entreprises du territoire, dans l'optique d'améliorer la connaissance et la valorisation des produits bois effectués, mais ce travail n'a pas été mené à terme.

Une action se concrétise par le levier d'un appel à projets Interparcs, avec l'appui de la Région. En 2020, un cahier des charges pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet bois et matériaux biosourcés a été rédigé en concertation avec les chargés de mission concernés des 6 Parcs du Grand Est. Ce cahier des charges a débouché en 2021 sur le montage et le lancement d'appels à projet pour concevoir des réalisations exemplaires, reproductibles, dans le but de consolider les filières locales et répondre à de nouveaux besoins.

Un premier appel à projets a concerné, avec la signature d'une convention de partenariat avec le PLAB Grand Est en février 2019, l'équipement d'un espace d'accueil et le centre de ressource documentaire de la future Maison du Parc de mobiliers en bois feuillus. Un groupement lauréat a été désigné et l'aménagement a été réalisé fin 2019.

Un second appel à projets concernait la conception d'un mobilier à usage des communes du parc. Sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes, une enquête a été adressée en 2021 auprès des communes et intercommunalités du territoire afin de dresser un état des attentes sur les gammes de

mobilier pouvant être proposées à l'étude (mobilier urbain, équipements d'accueil et de loisirs, belvédères...) 26 communes du territoire ont répondu à l'enquête (soit un taux de réponses de 30%).



* LE CHÊNE ASSOIFFÉ

Le PNR des Ardennes, associé à la scierie Baret, entreprend la réalisation d'un Kiosque Multiservices Rural en chêne local pour les communes ardennaises. L'objectif ? Trouver d'autres débouchés que la traverse de chemin de fer pour cette essence victime du stress hydrique.

L'agence d'architecture Encore Heureux est lauréate de la consultation en août 2022.

Figure 14 : Flyer présentant le kiosque multiservices réalisé dans le cadre de l'appel à projets Interparcs sur la valorisation des ressources locales.

Après analyse des retours, il est proposé de développer une aire d'accueil multi-usages, en chêne, dans les villages (usage en milieu urbain mais suffisamment sobre pour être installée en milieu semi-naturel). Un partenariat a été conclu avec la scierie Baret en mars 2022, pour réaliser un kiosque multiservices rural. Le PNRA s'est engagé à hauteur de 2000 € pour la conception d'un prototype. Toutefois, le projet ne s'est pas encore concrétisé, à la suite d'un besoin de financements complémentaires à trouver.

Toutefois, mis à part ces réalisations, il n'y a actuellement pas de dynamique de filière animée par le Parc autour du bois.

Bilan positif

- Favoriser une gestion forestière dynamique et durable :

Dans le cadre de la convention-cadre menée avec l'ONF, plusieurs actions ont été menées en partenariat avec l'ONF et le PNRA sur les pratiques de gestion forestières :

Entre 2016 et 2018, un travail a été mené sur les amendements calco-magnésiens : avec plusieurs réunions publiques (2016) une étude de délimitation des zones de dépendance fonctionnelle des milieux tourbeux forestiers (2017), et un protocole de suivi des parcelles amendées a été réalisé entre 2018 et 2019. Toutefois, l'action n'a pas été prolongée au-delà.

Le guide des stations forestières en Ardenne primaire a été réalisé et diffusé de 2017 à 2021, en partenariat avec le CRPF. Le guide a été élaboré de 2017 à 2019, avec la mise en place de trois Copil, puis imprimé en 500 exemplaires, dont 400 ont été distribués aux gestionnaires forestiers du territoire. Des journées de formation ont été ensuite mises en place pour faciliter l'appropriation du guide.

De même, le guide des bonnes pratiques des affouagistes a été réalisé et diffusé, de 2014 à 2020. De 2017 à 2018, 2850 exemplaires du guide ont été distribués (17 communes). Par ailleurs, de 2017-2022, 7 ateliers sur la sécurité et le bûcheronnage ont été organisés auprès des affouagistes. On constate un rythme d'organisation de ces ateliers en baisse (on passe de 3 ateliers /an à 1), correspondant à un arrêt de financement de l'action (en 2020).

En 2022, le PNRA, avec l'association Sylv'ACCTES, a été retenu à un appel à projets de la Région Grand Est pour élaborer un projet sylvicole territorial (avec cinq autres territoires test). Ce projet est en cours et va monter en puissance jusqu'en 2026, avec l'adoption future du projet sylvicole. En 2023, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour construire des itinéraires sylvicoles d'adaptation des essences au changement climatique.

L'ensemble de ces réalisations a été perçue positivement (cf. évaluation qualitative), mais leur réalisation reste ponctuelle et ne constitue pas une stratégie globale, avec des effets systématiques et reproductibles. En forêt privée, le PNRA a souhaité accompagner les propriétaires à élaborer des plans de gestion, mais cela a débouché sur peu d'actions.

Bilan assez positif

- *Participer à la concertation autour de l'équilibre sylvocynégétique*

De 2018 à 2020, le PNRA a porté un accompagnement technique sur la capacité d'accueil du gibier en forêt, à destination de la commune de Monthermé, afin de définir un programme d'actions et d'expérimentation en forêt communale. Cela a donné lieu à une étude, finalisée en 2019. Dans un second temps, le PNRA a accompagné la commune dans la mise en œuvre du programme d'actions défini lors de l'étude.

De 2017 à 2026, le PNRA a engagé la poursuite des relevés des « Indicateurs de Changement Ecologique » sur l'Unité de Gestion Cynégétique n°1 « Givet-Haybes-Hargnies » à travers les relevés de l'Indice de Consommation en forêts privées sur l'UG1. Dans le cadre d'un partenariat entre le PNR et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), le PNR effectue depuis 2017 les relevés « Indice de consommation » en forêts privées sur l'UG1. En 2022, le PNRA a effectué 125 points de relevés, sur une surface concernée de 15 700 ha. L'ONF a réalisé les relevés en forêt privée. Le suivi sera réalisé de manière pérenne jusqu'en 2026.

Bilan très positif

- *Développement d'une filière venaison de proximité*

Les actions en ce sens sont engagées entre 2019 et 2026. Le PNR et la Fédération Départemental des chasseurs des Ardennes ont piloté une étude d'opportunité du développement d'une filière de proximité de valorisation de la viande de gibier dans les Ardennes, confiée au BE Agrex Consulting, entre 2020 et 2021. Une enquête a été déployée auprès de 170 sociétés de chasse du territoire du PNR pour estimer l'offre en gros gibier disponible. Les acteurs de la restauration et de la distribution ont également été interrogés, afin de connaître leurs attentes. L'offre correspond à la demande locale, avec une attente forte des distributeurs et restaurateurs.

La mise en place d'une filière courte est écartée compte tenu des volumes importants, mais la construction d'une filière longue nécessite un atelier de traitement agréé pour le gibier et des investissements dans des équipements de collecte, découpe et transformation pour valoriser au mieux la viande de gibier.

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a proposé de réhabiliter les anciennes triperies de l'abattoir de Charleville-Mézières pour en faire un atelier de découpe et de traitement de la viande de gibier. En parallèle, le Parc et la Fédération Départemental des Chasseurs des Ardennes organisent un réseau de collecte (soutien à l'installation de chambres froide, avec un financement proposé à hauteur de 80% du prix, plafonné à 10 000 €) et développent des outils de communication pour faire connaître la viande de gibier sauvage (cartes postales de recettes...).

Bilan positif

Autres actions

- **Etudes risques naturels en forêt : portée par le BRGM (convention avec le PNRA), en cours de réalisation en 2023.**
- Concernant l'objectif de « Partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire », **une convention de partenariat a été signée entre le Parc et l'ONF en février 2016, courant jusqu'en 2026.** Elle a permis de convenir des modalités de partenariat entre le Parc et l'ONF, comportant notamment des éléments sur les échanges de données, l'approche commune à adopter lors du renouvellement des aménagements forestiers.

Des réunions mensuelles entre les services du Parc et de l'ONF sont organisées afin de mener les actions prévues dans le cadre du partenariat. Une réunion bilan annuelle est également organisée avec la Directrice du Parc et le Directeur de l'ONF afin de valider les actions des prochaines années. Plusieurs journées d'échanges techniques entre les agents du Parc et l'ONF ont été réalisées. Dans le cadre de la convention ONF, des réunions publiques avec l'ONF sur

des aménagements en forêt ont eu lieu. On recense aussi des échanges de données (7 en 2018), élaboration conjointe de prescriptions environnementales et de préconisations favorables aux espèces de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) dans les aménagements (avenant à la convention).

Toutefois, il n'a pas été observé de retombées sur la prise en compte des connaissances liées à la forêt dans l'aménagement du territoire.

- **Participer au développement durable du bois énergie (non réalisé) :**

Entre 2016 et 2017, le Parc avait approfondi une réflexion quant à l'élaboration d'un Plan d'approvisionnement en finalisant une étude sur le potentiel de développement du bois-énergie sur le territoire. Des enquêtes ont été envoyées à l'ensemble des communes/intercommunalités du territoire afin de recenser les bâtiments publics, leur mode de chauffage, l'âge des équipements...et évaluer la pertinence d'installer des systèmes de chauffage au bois. Au vu de la faible consommation en plaquettes forestières, le PNR n'a finalement pas lancé son Plan d'approvisionnement en bois-énergie.

Plusieurs actions ponctuelles ont alors été entreprises avec peu de retombées : organisation d'une journée d'échange sur le bois-énergie en 2018 (en partenariat avec l'ALE08 et de l'Association des Communes Forestières de Champagne-Ardenne), avec une visite de chaufferie ; accompagnement et suivi du projet d'une structuration d'une filière bois énergie sur le territoire du Parc naturel Virois Hermeton (2019-2020).

3. Bilan évaluatif

Montant engagé pour la Charte Forestière (évolution 2012 - 2021)

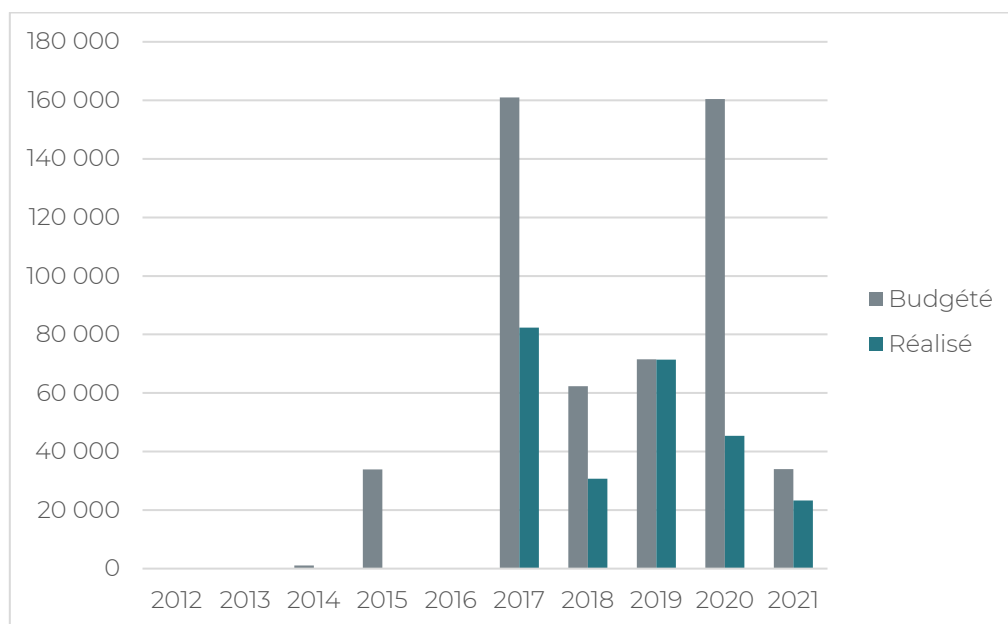


Figure 15 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Forêt

De 2012 à 2014, aucune ressource financière n'a été engagée pour la thématique Forêt. En 2015, avec le lancement de la Charte Forestière de Territoire, un budget de 33 900€ est affecté à la réalisation du calendrier des dates de chasses et au plan d'approvisionnement en bois-énergie, mais cette somme n'est pas dépensée.

L'année 2017 représente la première année d'actions multiples (sept au total) pour un total de 161000€. Notons que seul 1/2 des ressources budgétées ont été dépensé en 2017. Les principales dépenses réalisées concernaient la réalisation et la diffusion des guides (bonnes pratiques des affouagistes et stations forestières en Ardennes primaire), ainsi qu'une étude sur les bassins-versants des tourbières.

L'année 2020 représente aussi une année d'engagement budgétaire conséquent, par suite de l'aménagement du sentier d'interprétation (135 000 €.) et de l'étude pour la filière venaison (25 000 €).

Notons toutefois que les sommes budgétées demeurent supérieures au réalisé. En moyenne, entre 2017 et 2021, le PNRA a dépensé environ 50 000 €/an pour mettre en œuvre les actions de la Charte forestière.

Evolution des ETP engagés sur la thématique

Les données des EPT engagés sur chaque thématique sont disponibles pour les années 2012-2013. En 2012, 141h ont été alloués sur la charte forestière tandis qu'en 2013, 1 248h l'ont été pour l'ensemble de la thématique forestière.

Un poste de chargé de mission Forêt suit la CFT depuis son élaboration.

Actions + significatives en termes de budget (réalisé/non réalisé)

En moyenne, 59% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique Forêt pendant la période 2015-2021.

Ce ratio s'explique par l'inscription répétée au budget d'actions non réalisées au fil des années, et le report d'actions budgétées au début de la CFT vers la fin de la période.

En 2017, où ½ des ressources budgétées ont été dépensées, les actions de réalisation d'un guide des produits des entreprises du territoire (4 000€), de plan d'approvisionnement (60 000€), l'augmentation de la part de forêts gérés durablement (10 000€), n'ont pas été réalisés, à l'inverse des guides et de l'étude sur le bassin versant des tourbières.

En 2018, le ratio réalisé/budgété demeure aux alentours de 50%, grâce à la mise en place du protocole de suivi des parcelles forestières amendées et à la réhabilitation des tranchées forestières. La création du sentier d'interprétation est budgétée mais reportée sur l'exercice 2019. Il s'agit de l'exercice ayant 100% de correspondance entre le budgété et le réalisé (recommandations du guide pour les affouagistes, stations forestières, concours de design Interparcs et sentier).

Pour la fin de la période, la part budgétée/réalisée est en recul, avec moins d'actions portées par le Parc (Interparcs et sentiers forestiers). Cela est aussi dû au fait que certaines actions arrivaient à échéance (les guides) ou qu'elles sont passées dans le budget pour la sensibilisation et l'animation. Il est à noter également que les données de l'exercice 2022 ne sont pas encore enregistrées (lancement du projet Sylv'acctes).

Synthèse

Thématiques / orientation	Intitulé de l'action	Bilan
Favoriser une gestion forestière dynamique et durable	Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire (stations forestières, choix des essences)	Réalisé
	Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)	Réalisé
	Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes	Réalisé
	Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante	Réalisé

Thématiques / orientation	Intitulé de l'action	Bilan
Participer au développement durable du bois énergie	Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial	Non réalisé
	Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois	Non réalisé
	<i>Animation et valorisation de filières (actions de sensibilisation pour le développement de chaufferies collectives et accompagnement des porteurs de projet avec l'ALE)</i>	Non réalisé
Développer la place du bois matériau sur le territoire	Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public (<i>Filière bois-local (action InterParcs, appels à projet ?)</i>)	Réalisé
	Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire	Non réalisé
	Animer un club local "reflexe bois"	Non réalisé
	Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil	Réalisé
Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises	Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public	Non réalisé
	Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois (animation sur la forêt et le bois)	Réalisé
Participer à la concertation sur le suivi de l'équilibre sylvocynégétique	Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du PNR	Réalisé
	Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires	Réalisé
Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques	Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires	Réalisé
	Porter une étude sur les risques naturels en forêt	Non réalisé

Thématiques / orientation	Intitulé de l'action	Bilan
Développer la qualité de l'accueil en forêt	Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt	Réalisé
	Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt	Réalisé

La CFT présente un bon taux de réalisation avec 63% des actions projetées réalisées, et un engagement financier réparti de manière équilibré tout au long de la durée d'exécution de la Charte.

II. VALORISER LES PRATIQUES ET LES PRODUCTIONS AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE LES SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUES OU PORTEURS DE L'IMAGE DES ARDENNES

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 1 « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »**

Orientation n°1 : Valoriser de manière durable les ressources du territoire.

Mesure 2 : Valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement

Mesure 3 : Valoriser les savoir-faire spécifiques ou porteurs de l'image des Ardennes

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels.

Mesure 9 : Protéger la biodiversité

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°7 : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale

Mesure 23 : Promouvoir les spécificités par la marque « Parc naturel régional des Ardennes »

Mesure 24 : Sensibiliser aux valeurs portées par le Parc

Orientation n°8 : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire.

Mesure 26 : Organiser la concertation avec les acteurs locaux (actions montées dans le cadre de l'Interparcs)

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

Fort de son massif forestier, le territoire du Parc compte 35% de surface agricole utile (SAU, 51 168 ha en 2020) réparties au sein de 546 exploitations agricoles avec une SAU moyenne de 93,7 ha. Une moyenne en diminution, de 17,5% entre 2010 et 2020, provoquant dans le même temps une augmentation des SUA par exploitation (+22%). Le vieillissement de la profession agricole (âge moyen des exploitants : 49 ans) et les conditions économiques du secteur agricole sont deux facteurs explicatifs de cette tendance. Les activités d'élevage (viande et laitier) sont prépondérantes et permettent la préservation des systèmes herbagers ardennais.

Le taux de pauvreté élevé du territoire, 1/5 de la population, le nombre limité des surfaces en agriculture biologique (7% du périmètre d'étude) en lien avec la moyenne régionale (5,7% en 2020), le faible approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, sont autant de problématiques territoriales auquel le secteur agricole prend part et est confronté.

b - Engagement du Parc

Dans le cadre de la valorisation durable des ressources du territoire, dont l'agriculture est un pan majeur, le Syndicat Mixte du Parc s'engageait en 2011, à accompagner le secteur dans la mutualisation des besoins et moyens. Cette mise en réseau devra permettre de limiter l'endettement, de générer de la valeur ajoutée et créer de nouvelles filières.

Le soutien des projets de valorisation et de diversification agricole est le deuxième engagement du Syndicat Mixte du Parc et se matérialisera à travers l'animation des « Marché Paysan », de la structuration de la marque « Valeurs Parc », ainsi que d'autres projets de labellisation (IGP, Label Rouge, etc.).

L'accompagnement des agriculteurs dans l'amélioration des pratiques agricoles liées aux enjeux environnementaux représente le troisième engagement du Syndicat Mixte du Parc visant la préservation des milieux naturels et l'adaptation des systèmes d'exploitation.

c - Engagement des partenaires et des signataires

Le Parc peut compter sur un écosystème de partenaires varié. La chambre d'Agriculture des Ardennes s'est engagée à différents niveaux, en initiant l'Observatoire de l'herbe, en accompagnant les démarches de conversion à l'agriculture biologique en partenariat avec la FRAB (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Champagne-Ardenne) et le Parc, en sensibilisant avec le Parc les agriculteurs aux effets positifs du système herbager et bocager sur les paysages, pour la prévention de l'érosion et pour la diversité biologique.

L'association Ardennes de France, en collaboration avec le Parc, s'engage à mettre en valeur les productions en soutenant les filières à l'obtention de signes officiels de qualité (Indication géographique protégée, Label Rouge...).

L'Etat reconnaît enfin le Parc comme interlocuteur essentiel pour l'animation des MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) auxquelles tout ou partie du territoire classé Parc est éligible.

d - Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 représente une évolution majeure de la thématique agricole. Le recrutement d'une chargée de mission au sein du syndicat mixte en 2019 a permis le déploiement de la marque « Valeurs Parc » qui regroupait en 2022 18 producteurs. Cette marque comprend cinq filières (élevage herbivore, élevage monogastrique, apiculture, fruits et légumes, plantes, bière) et devrait bientôt ajouter les filières farine et pain.

La conduite du projet alimentaire territorial en 2021, en partenariat avec Ardennes Métropole, bien que tardif dans l'exécution de la charte, est un élément majeur et permet d'aborder les enjeux du secteur nourris par une connaissance affinée du territoire.

2. Les actions menées et les résultats

A. Action phares détaillées

Tère orientation du Parc naturel régional des Ardennes, la valorisation des ressources du territoire de manière durable se traduit dans la thématique agriculture par la conduite de multiples actions aux impacts variés : développer la marque « Valeurs Parc naturel régional », élaborer le projet alimentaire territorial et relancer la dynamique des vergers communaux sur le territoire.

• **Accompagner les démarches de la Marque « Valeur Parc » :**

La marque « Valeurs Parc naturel régional » est constituée des produits agricoles de 5 filières : miel et produits issus de l'apiculture ; Fruits, légumes, céréales, plantes, fleurs et produits transformés ; Elevage herbivore et produits transformés ; Elevage monogastrique et produits transformés ; Filière Brassicole. Jusqu'à maintenant, 23 professionnels ont été accrédités « Valeurs Parc » depuis le lancement en 2019

Cependant on a des producteurs transversaux (marqués pour plusieurs produits complètement différents), on ne retrouvera donc pas le chiffre exact de 23 producteurs :

- 5 apiculteurs

- 4 éleveurs bovins viande

- 1 éleveur bovins lait
- 1 cultivatrice-meunière
- 2 arboriculteurs
- 2 éleveurs de volailles,
- 1 vigneron
- 2 confiseurs
- 1 vigneron
- 2 éleveurs de brebis viande
- 1 éleveur de brebis lait
- 1 brasserie
- 4 maraîchers (dont 2 associations)

Bilan très positif

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Donnant un cadre d'échange aux acteurs territoriaux autour des questions d'alimentation, le PAT a comme objectifs la réalisation d'un diagnostic agri-alimentaire et la construction de la stratégie alimentaire territoriale avec les acteurs locaux. Ce PAT devait être construit en parallèle du projet de PAT de la Chambre d'Agriculture, dimensionné lui à l'échelle départementale et axé vers les thématiques de production, transformation, commercialisation. Le PNRA a souhaité s'orienter sur les thématiques de sensibilisation à l'alimentation durable, saine et au gaspillage alimentaire afin de correspondre à la mission d'éducation du Parc et de compléter le projet de la Chambre d'Agriculture. Labellisé PAT de niveau 1 en 2021, la Chambre d'Agriculture des Ardennes a ensuite réalisé le diagnostic agricole et alimentaire du territoire sur six mois, de juin à décembre. Cette phase a été complétée par un forum de l'alimentation, une enquête en ligne et des ateliers collectifs de réflexion par thématique. La stratégie alimentaire fut finalisée en 2022.

En 2022, des groupes de travail autour de 3 thématiques (alimentation pour tous et l'éducation au bien manger, la promotion et la valorisation du patrimoine alimentaire et du territoire ardennais, la relocalisation d'une agriculture plus durable et la mise en réseau des acteurs du système alimentaire de la production à la consommation) ont été organisés. Une stratégie alimentaire a ensuite été validée en COPIL et déclinée en un plan d'actions comprenant 59 fiches actions. La phase opérationnelle devrait être engagée en 2023.

Bilan très positif

- **Vergers conservatoires**

Après la création des premiers vergers conservatoires communaux en 2009, liés par convention décennale au PNR, contenant près de 45 variétés anciennes de pommes, poires, prunes et cerises, différents dispositifs ont été mis en place par l'équipe du Parc pour animer ces espaces et combler leur manque d'usage malgré leur haute qualité. Un état des lieux des verges de Liart et Haybes a d'abord été réalisé puis des ateliers de taille et greffe ont été animés par l'association Croq'Ardenne (2 en 2020 pour 40 participants, 2 en 2021 pour 41 participants) pour sensibiliser le grand public. Dans cette même visée et pour encourager l'utilisation des fruits par les habitants, un pressoir a été utilisé avec des pommes de la Thiérache lors de la fête du Parc cette année-là.

En 2021, le contenu des panneaux pédagogiques à destination du grand public a été retravaillé et des fiches de gestion des vergers (maladies, entretien sol, taille, etc.) ont été élaborées. Le Parc a également acheté un pressoir, utilisé lors de l'animation « Presse ton jus » où 225L de jus ont été produits avec

500kg de pommes, en association avec Croqu'Ardenne. Cette action, démarré en 2020, a fait l'objet d'un service civique.

Bilan positif

Autres actions

- Favoriser le développement de filière agricole (laitière élevage à l'herbe ; fruit et légume ; laine mouton, venaison)
- AAP TVB et biodiversité ordinaire, restauration du bocage (bilan positif mais sera à développer plutôt dans la partie biodiversité)
- Elaboration d'une base de données agricoles
- Actions interparcs : actions alimentaires solidaires, agroforesterie, innovation alimentaire, vergers conservatoires

Convention avec porteurs de projets sur les actions alimentaires solidaire (2020-2022) 12 500 € de subventions allouées au Parc pour 12 439, 82 € de projets financés (6 associations et centres sociaux)

3. Bilan évaluatif

Grâce à trois actions phares, répondant chacune à un besoin du territoire, la thématique agricole du PNRA semble bien répondre aux objectifs de la Charte. Nous pouvons cependant regretter la concentration des activités dans ces trois actions. A ce titre, le service civique dédié à l'action Vergers aurait dû se focaliser également au développement d'une miellerie collective et d'un rucher école, deux actions de diversification pertinentes pour la différenciation des filières du PNRA.

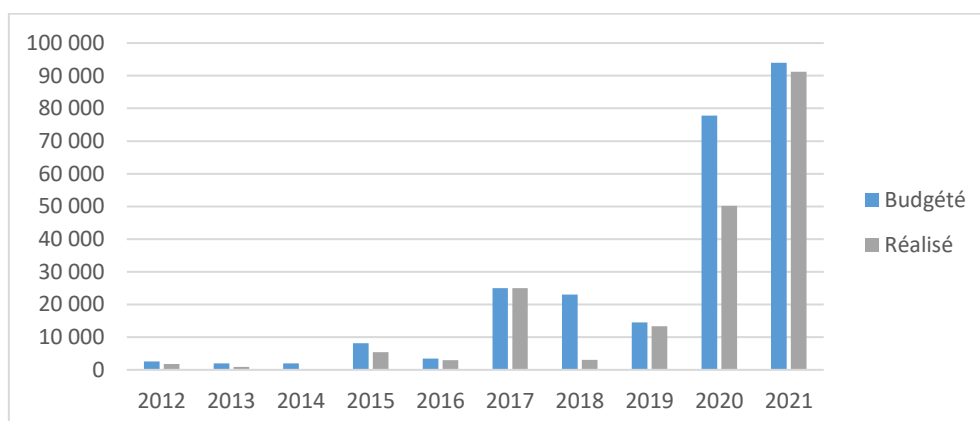


Figure 16 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Agriculture

Près de 194 000€ ont été utilisés entre 2012 et 2021 par le Parc naturel régional des Ardennes pour financer des actions de la thématique Agriculture, avec une variabilité importante. Sur les trois premières années de la Charte du Parc (2012-2014), les équipes ont engagé 2 639€, comptant deux actions, le marché paysan et les vergers conservatoires et aucune dépense réalisée en 2014. C'est en 2015 que les ressources financières allouées à cette thématique augmentent pour atteindre près de 5 500€ sur un périmètre identique. De 2015 à 2019, 3 000€ seront consacrés chaque année au marché paysan, soit près de 17 000€ pour appuyer à la structuration des circuits courts sur l'ensemble de la période évaluée (2012-2021).

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, l'étude de la marque « Parc » pour 21 200€ en 2017, la coordination d'actions TVB dans le milieu agricole pour 49 707€ en 2020 et la gestion du Projet Alimentaire Territorial pour 60 000€ en 2021.

En moyenne, 63% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique Agriculture pendant la période 2012-2021. L'absence de dépenses en 2018 et la non-réalisation de l'action « Marque Parc » en 2018, budgété à 20 000€ entraînent ce ratio. Sans ces deux années, le ratio serait de 77%.

Evolution des ETP engagés sur la thématique : absence de données (2014-2021).

Arrivée de ETP en 2019 en tant que Chargé de mission Agriculture Durable.

III. PROMOUVOIR LE TOURISME AU SEIN DU TERRITOIRE

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 1 « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »**

Orientation n°2 : Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique

Mesure 5 : Mettre en scène et rendre accessibles à toutes les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 7 : Organiser le développement des activités sportives et de loisirs de pleine nature

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels.

Mesure 10 : Valoriser le patrimoine géologique

Mesure 11 : Organiser l'accès aux espaces naturels

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°7 : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale.

Mesure 22 : Dynamiser la vie culturelle et associative

Mesure 25 : Favoriser les échanges d'information et l'appropriation du Parc

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

Premier territoire touristique du département des Ardennes, le PNRA enregistré en 2019 8,5 millions de nuitées, pour 7 775 lits, soit 44% de l'offre départementale, actant sa position majeure dans le programme Destination Ardennes. Malgré une baisse de 42% en 2021 (6 millions de nuitées), pouvant être attribuée à la crise sanitaire, le tourisme est un axe de développement du territoire non négligeable. La création en 2010 de la « Marque Ardenne », démarche transfrontalière rassemblant les territoires français, luxembourgeois, belges, vise à promouvoir l'activité touristique transfrontalière.

Destination nature de référence, le Parc compte 131 itinéraires (randonnée pédestre, VTT, Enduro VTT, cyclotourisme, trail, sentiers adaptés) pour 22 266km et 81 sites « nature » (sites d'escalade, décollage de parapente, points de vue, etc.). Le PNRA propose également 147 sites de visites avec 112 monuments, 8 musées et 27 autres activités touristiques. Cette diversité de sites n'empêche pas de nombreux conflits d'usages liés aux différentes pratiques, notamment en forêt.

b - Engagement du Parc

Le Syndicat Mixte du Parc s'est engagé en 2011 à fédérer les initiatives et les acteurs touristiques vers un tourisme durable basé sur les éléments identitaires du territoire, favoriser les relations entre le tourisme et la gestion des espaces agricoles, sylvicoles et les activités industrielles, l'implication des habitants et des acteurs touristiques dans le projet de territoire.

Afin de mettre en avant le territoire, les équipes du Parc se sont engagées à mettre en scène et rendre accessible à tous ses richesses patrimoniales, faite de tourisme industriel, historique, fluvial, de mémoire, ferroviaire, etc.

La diversification de l'offre d'hébergements touristiques est le troisième engagement pris dans la Charte afin de mieux répartir géographiquement le flux des nuitées touristiques où 70% des

hébergements proposés sur le périmètre du Parc sont des campings et où seul 14% de l'offre départementale des hôtels s'y trouve.

Le Syndicat Mixte du Parc s'est enfin engagé à organiser le développement des activités sportives et de loisirs de pleine nature, privilégiant la découverte du territoire avec de la mobilité douce.

c - Engagement des partenaires et des signataires

Les partenaires institutionnels (Comité départemental du tourisme, Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative, chambres consulaires, communautés de communes, labels « Gîtes de France » et « Clévacances »...) se sont engagés à mener des actions collectives de formation, avec l'appui du Parc.

Les communes et leurs groupements, le Département des Ardennes, le CDT des Ardennes et la CCI des Ardennes et la Région Champagne-Ardenne s'engagent à informer le Parc dès l'origine des projets de mobilité afin de favoriser leur meilleure intégration au territoire ainsi que les projets d'hébergements touristiques. La Région Champagne-Ardenne, le Département des Ardennes et les collectivités concernées s'engagent à associer le Parc aux réflexions visant à développer le tourisme fluvial dans la vallée de la Meuse.

La SNCF, VNF et les collectivités concernées travaillent à l'amélioration de l'environnement visuel et la mise en valeur des points de vue sur l'axe Charleville-Mézières – Givet. Les offices de tourisme du territoire s'impliquent enfin avec le Parc dans l'animation de la voie fluviale et de la Voie verte Transardennaise.

d - Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Nous pouvons noter cinq évolutions importantes au sein de la thématique touristique du PNRA. L'augmentation de la fréquentation et le succès des activités en nature proposées, favorisée par la notoriété croissante de la destination, les différents partenariats transfrontaliers. Ensuite, le besoin plus marqué d'une coordination des activités de pleine nature face à la diversité des usages et usagers, symbolisé par le durcissement de la réglementation et de la position des différentes parties prenantes envers la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels. Pour répondre à ce besoin, les équipes du PNRA ont réalisé un schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature.

2. Les actions menées et les résultats

La thématique tourisme comprend, au-delà des activités et initiatives prévues pour faire venir et accueillir des touristes (personnes extérieures au territoire des Ardennes), l'ensemble des actions visant à développer les loisirs de pleine nature tout en préservant les atouts naturels du Parc (zone de quiétude, aménagements des sentiers naturels, etc.).

a- Action phares détaillées

• Promouvoir et animer les itinéraires et les sites

Dans le cadre de la promotion et l'animation des itinéraires du PNRA, plusieurs actions ont été menées :

- la rédaction d'un schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature,
- la construction d'itinéraires découverte pour les pratiquants de VTT, pour les automobilistes, des campagnes de signalétiques,
- la création d'un guide nature,
- la candidature au label GeoPark de l'UNESCO, etc.

Dès 2012 et jusqu'en 2019, le PNRA a développé son espace VTT avec des dépenses régulières sur ce poste, près de 25 000€ sur la période, consacrée à son développement et l'entretien des 22 circuits, soit environ 400km de pistes balisées. Labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, l'espace VTT jouit d'une reconnaissance nationale relayée par des publications telles que VTT Mag ou France Cyclisme et d'une forte popularité (impression de 21 000 cartes VTT entre 2017 et 2019). Les projets de

développement de circuits au-delà des frontières du PNRA et d'Enduro témoignent de la dynamique de cette action.

Cet engouement provoque néanmoins des incidences potentiellement négatives sur les milieux naturels du PNRA et pourrait à terme atténuer l'attractivité du parc et sa qualité écologique. Un point de vigilance également relevée par les parties prenantes. C'est dans ce sens que fut pensé le Schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature, visant à organiser le développement des activités sportives et de pleine nature sur le territoire, relancer les démarches de coordination des pratiques et des acteurs. Des tests de sensibilité ont donc été réalisés en 2019, les itinéraires et chemins retravaillés pour atténuer leur impact sur la faune et la flore, le lancement du programme Quiétude Attitude en 2021. Le diagnostic complet a été publié en 2022 et la validation du schéma est prévue pour 2023.

Dans ce cadre, le PNRA a également agi pour permettre une cohabitation entre les différents usages de loisirs en forêt lors de la période de chasse avec la publication d'un calendrier en 2018 sur son site internet, mis à jour régulièrement, en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes et près de 50 sociétés de chasse.

Le Parc a enfin développé un partenariat avec l'ESAD de Reims en 2018 pour présenter sous une nouvelle lumière, artistique ici, ses itinéraires et sites plus confidentiels. 7 œuvres furent donc présentées de mai à septembre 2019 dont une carte-œuvre signalant les points de vue poétiques, une sculpture flottante tractée par canoë, des enseignes lumineuses décorant le paysage, etc.

Bilan positif Bilan très positif

- **Aménagements en faveur de la découverte du territoire**

Souhaitant diversifier les atouts du Parc, le PNRA vise à promouvoir et mettre en tourisme le patrimoine géologique. La labellisation Geopark UNESCO est ainsi visée. En 2020, une carte de destination des sites géologiques a été créée et des études de faisabilité de projet de réouverture d'ardoisière à Rimogne et de stratotype du Givétien lancées.

Également, pour favoriser l'accessibilité du Parc, un sentier d'interprétation forestier accessible aux personnes en situation de handicap a ouvert en 2022 (boucle forestière de Renwez). Cette boucle se veut ludique et pédagogique quant aux fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt. Un deuxième projet de sentier sur le site de l'étang des Vieux Prés prévu au départ fut abandonné compte tenu de sa faisabilité non avérée. Ces initiatives tournées vers les personnes à mobilité réduite ont été fortement appréciées.

Bilan positif

- **Ardenne Ecotourism**

Le projet Ardenne Ecotourism a pour objectif d'accompagner les prestataires touristiques dans leur conversion durable et donc de proposer un tourisme durable à ses visiteurs, au-delà des frontières du PNRA. Plusieurs hébergements ont rejoint le club Ardenne Ecotourism (4 en 2020), 5 aires de bivouac ont été installées, les travaux du sentier accessible transfrontalier ont été terminés en 2021, 400km d'itinéraires de randonnée transfrontaliers ont été dessinés. La réduction de l'usage de la voiture est aussi accompagnée par la facilitation de la mobilité douce (création de boucles transfrontalières accessibles à pied, VTT ou vélo, installation de 7 bornes de rechargement électriques pour vélo à assistance électrique, retour en bus facilité). Nous comptons en 2021, 5 boucles cyclables, 4 boucles VTT et 4 boucles pédestres.

Ce développement du tourisme transfrontalier questionne cependant certaines parties prenantes sur la maîtrise du flux de touristes et leur potentiel impact au détriment des locaux et de l'environnement. La création des deux parcs belges proche du PNRA est ici une source d'inquiétude. De plus, certaines parties prenantes remontent le manque de cohérence du balisage et le manque de communication autour du projet Ecotourism. Un retour pris en compte par le PNRA avec la mise en place d'un diagnostic des besoins de balisage de certains sentiers et des actions de clarification de la signalétique.

Bilan assez positif

- **Autres activités**

- Aménagement d'aires de bivouac (Interparcs), sentiers accessibles transfrontaliers
- Appui à la qualification de prestataires touristiques durables

- Label commune nature
- Observatoire de l'itinérance et de la signalétique touristique
- Aide aux porteurs de projet en lien avec la Charte (Aménagements du Parc Animalier de Charleville-Mézières)
- Projet Ardennes itinérance
- Interreg 6 : Ardenne Tourisme Responsable pour tous
- Ardenne Good Life
- Ardenne Itinérance Modalité et Infrastructures

3. Bilan évaluatif

Sur la thématique Tourisme, le PNRA semble répondre aux attentes des différentes parties prenantes tout en prenant en compte leurs retours et points de vigilance. Les conflits d'usages restent néanmoins prégnants. Les quatre activités les plus plébiscitées par le grand public que sont la promenade de détente (80%, Schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature, PNRA, 2022), le pique-nique, l'observation de la faune et la flore et la randonnée pédestre (environ 30%) correspondent aux grandes orientations du développement touristique mais peuvent questionner les projets de développement des espaces VTT (15%) ou de géo-tourisme (non mentionné dans l'étude).

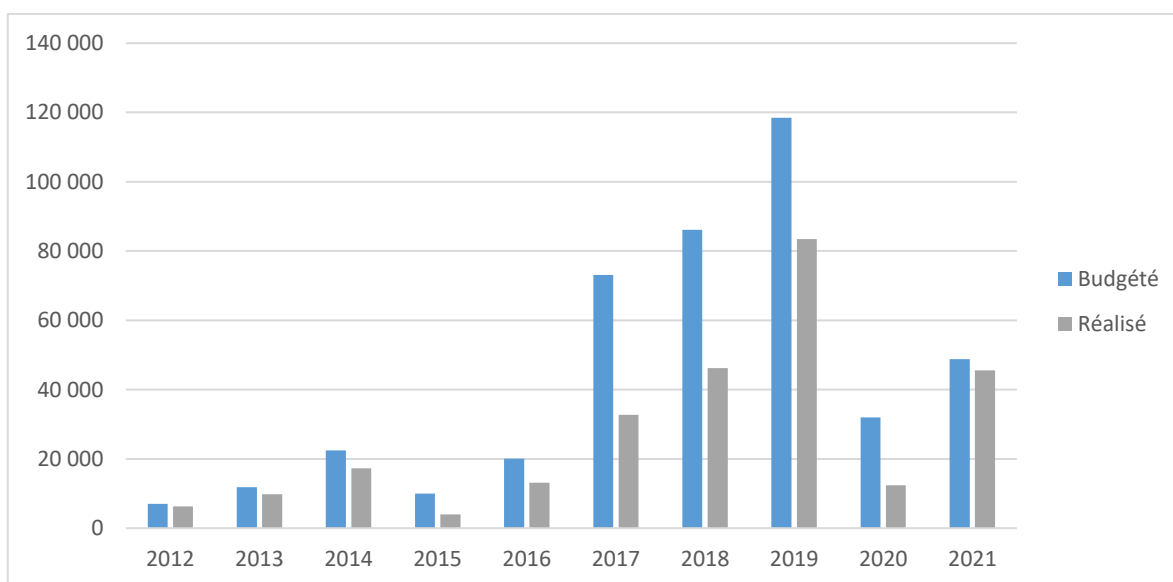


Figure 17 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Tourisme

Le Parc naturel régional des Ardennes a consacré environ 271 000€ sur la thématique Tourisme entre 2012 et 2021, marquée par une montée en puissance à partir de 2017. Ainsi, entre 2012 et 2016, le montant moyen consacré aux actions Tourisme était de 10 000€ tandis qu'entre 2017 et 2021, ce montant était de 44 000€. L'action Espace VTT a été la plus suivie avec un financement continu de 2012 à 2019, totalisant 24 400€.

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, l'installation de bornes de recharge dans le cadre du projet séjour sans voiture pour 21 894€ en 2021, l'action interrégionales aires paysagères pour 35 108€ en 2019, et l'étude pour la candidature du Parc au label Geopark pour 36 048€ en 2018.

En moyenne, 66% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique Tourisme pendant la période 2012-2021. Le plus bas taux de réalisation du budget est celui de l'année 2020, de 39%, pouvant s'expliquer par le contexte sanitaire.

Evolution des ETP engagés sur la thématique : Absence de données (2014-2021).

IV. FAIRE APPRECIER LA RICHESSE DES MILIEUX NATURELS ET FONDER UNE POLITIQUE DE PRESERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 1 « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »**

Orientation n°1 : Valoriser de manière durable les ressources du territoire

Mesure 1 : Valoriser une gestion durable des ressources forestières

Mesure 2 : Valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels

Mesure 8 : Organiser le partage et les connaissances naturalistes

Mesure 9 : Protéger la biodiversité, un objectif partagé

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels.

Mesure 10 : Valoriser le patrimoine géologique

Mesure 11 : Organiser l'accès aux espaces naturels

Orientation n°4 : Gérer et préserver le patrimoine paysager

Mesure 12 : Décliner les enjeux propres à chaque unité paysagère

Mesure 13 : Maîtriser les impacts sur les paysages

Mesure 17 : Garantir la qualité des zones humides et des cours d'eau

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°7 : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale.

Mesure 24 : Sensibiliser aux valeurs portées par le Parc

Mesure 25 : Favoriser les échanges d'information et l'appropriation du Parc

Orientation n°8 : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire.

Mesure 28 : Engager une coopération transfrontalière active avec la Belgique

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

À l'instar du changement climatique et des nouveaux phénomènes globaux, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels est un enjeu majeur. L'érosion de la biodiversité est importante et interpelle les politiques de préservation de la nature. Depuis les années 1850, plus de 50% des zones humides ont disparu. Le territoire du PNR des Ardennes a été classé pour la qualité de son patrimoine naturel (y compris le patrimoine fossilifère compris au sein du Geopark) et notamment la grande qualité de sa nature dite « ordinaire » et de nombreux espaces naturels remarquables.

C'est dans ce sens que plus de 78 000 hectares sont classées en zones Natura 2000, soit près de 70% du territoire. L'association de nouvelles communes au PNRA permettra d'augmenter cette surface pour atteindre 80 455 hectares, soit 55% du périmètre d'étude.

La forêt qui occupe 52% de la surface constitue la première richesse écologique. La reconquête du bocage ardennais, particulièrement sur la Thiérache, est un enjeu fort du territoire.

Les milieux naturels ouverts que sont les pelouses sèches de la Pointe de Givet, les landes, les prairies humides, les prairies de fauche et pâtures, les lacs et les falaises, offrent une mosaïque d'habitats pour de nombreuses espèces. Le territoire est aujourd'hui confronté à deux enjeux majeurs, d'une part assurer pleinement sa responsabilité sur son environnement, au travers de l'engagement et des comportements de ses différentes composantes (acteurs économiques, collectivités, administrations, habitants), pour préserver ses atouts et ses spécificités et d'autre part, se préparer et s'adapter aux évolutions futures en faisant les choix judicieux qui lui permettront, localement, d'en atténuer les effets. Les milieux aquatiques et humides sont une autre composante essentielle du PNR des Ardennes, traversé par les rivières de la Meuse, de la Semoy, de la Sormonne et de l'Audry.

Pour cela, le Syndicat Mixte du Parc a tout d'abord réalisé de nombreuses études relatives aux milieux et espèces et cherche à favoriser les échanges entre les acteurs pour capitaliser les données. Avec 51% de son territoire inscrit au sein de sites Natura 2000, le Syndicat Mixte du Parc participe activement à la gestion des espaces naturels remarquables, à la conservation des espèces emblématiques, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et plus globalement le maintien de la biodiversité. Pour atteindre cet objectif de préservation et valorisation du patrimoine naturel, le Syndicat Mixte doit œuvrer pour la maîtrise de la fréquentation touristique, sportive et de loisir sur ces espaces. Il s'investit dès lors dans la recherche et l'expérimentation de techniques de gestion alternative pour les milieux naturels, pouvant mener à la mise au point de nouveaux outils permettant une gestion appropriée des milieux. Par ailleurs, le territoire offre un large éventail de continuités écologiques. Il convient de rechercher les moyens pour les maintenir face à la menace de coupure liées à l'urbanisation, les infrastructures, le changement d'affectation des sols et la dégradation de l'état écologique et chimique des cours d'eau et des zones humides.

L'extension de périmètre du PNRA permettra d'ajouter 69,8 hectares de surfaces en protection forte (RNR, RNN, APB, RBD), passant alors de 788 ha (0,68% du périmètre actuel) à 857,8 ha (0,59% du périmètre d'étude).

b - Engagement du Parc

Le Parc devient **animateur des sites Natura 2000** depuis 2013, à la suite de l'ONF. En 2013 a été aussi validé le Document d'objectif (DOCOB) du grand site Natura 2000 du « Plateau ardennais », de type Zone de Protection Spéciale (ZPS). Le site est établi en particulier pour la préservation de 21 espèces d'oiseaux en grande majorité forestiers et sensibles aux activités sylvicoles, tel que la cigogne noire, la gélinotte des bois, les pics. Le parc intervient en qualité de maître d'ouvrage dans l'élaboration du Docob, ayant comme principal interlocuteur l'Etat (**DREAL, DRAAF**). Le Parc est également président des comités de pilotage et animateur des sites Natura 2000 présents sur le territoire.

La mise en œuvre des **actions de préservation et de restauration de la biodiversité est progressive avec la recherche de mise en place de Contrats et de Chartes Natura 2000** depuis 2015. Le Parc détermine des indicateurs pour effectuer la veille écologique des espèces à enjeu.

Le Parc est également engagé dans le **porter à connaissance des enjeux naturalistes** et de protection dans les projets, auprès des collectivités et des gestionnaires forestiers.

Le Parc s'est engagé au sein de la Charte à travailler sur **l'identification de sa trame verte et bleue, avec l'appui du Conseil Scientifique**. Il s'agit de décliner à échelle locale les grandes continuités identifiées par le Schéma Régional de Cohérence écologique, piloté par la Région Grand Est. Les Communes, les Communautés de Communes, le Département des Ardennes et la Région Grand Est reconnaissent au Parc un rôle de **coordination des procédures de gestion du patrimoine naturel** sur son territoire.

Dans le cadre du SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015 (en vigueur à la signature de la Charte), puis du SDAGE 2022-2027, le PNRA appuie les objectifs de gérer en concertation les milieux humides et participer au développement de leur connaissance. Ainsi, le Parc s'est engagé à réaliser des études et diagnostics permettant d'améliorer la connaissance des cours d'eau, de l'état des berges, de la qualité physique et biologique des eaux ; à lancer un inventaire des zones humides pour faciliter leur prise en compte dans

les projets d'aménagement. Le Parc veut encourager les actions et initiatives existantes de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides.

c - Engagement des partenaires et des signataires

Le Parc est engagé avec un **réseau de partenaires** pour le suivi des espèces et la collecte de données naturalistes. Il regroupe l'Etat et les organismes **compétents (ONF, CRPF, ONCFS, CBNBP, CPNCA et autres associations locales...)**. Le Parc collecte les données naturalistes. Il passe des accords (conventions) avec les organismes producteurs d'information afin de constituer une banque de données géo référencées. Il coordonne ses interventions avec celles de la DREAL, en charge d'alimenter le Système d'information sur la nature et les paysages. Le Parc effectue aussi avec les partenaires la diffusion et la valorisation de ces connaissances auprès du grand public. Le rôle du Parc est aussi de **rassembler les sites et les acteurs (collectivités, groupements et associations naturalistes, représentants de la chasse, de la pêche, de l'agriculture et de la forêt)**, afin d'aboutir à un **réseau écologique structuré d'espaces protégés**.

La Région Grand Est s'engage à soutenir les travaux d'inventaires engagés par le Parc pour combler les lacunes de connaissance de la valeur biologique des milieux naturels, en faisant une priorité des zones peu prospectées, notamment de la Thiérache ardennaise.

Les communes s'engagent à collaborer à la réalisation des travaux d'inventaire en mettant à la disposition des scientifiques missionnés par le Parc, les informations (Rapport de Charte - Parc naturel régional des Ardennes - rapport de charte) dont elles disposent et en facilitant la mise en relation avec les personnes ressources locales. Elles s'engagent également à informer et à diffuser auprès du Parc les connaissances naturalistes acquises sur leur territoire. Dans l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, les communes, les communautés de communes et le Département des Ardennes s'engagent à prendre en compte les enjeux de conservation des espaces et des espèces remarquables identifiés sur leur territoire.

L'Etat (DREAL) appuie financièrement le Parc par une subvention annuelle sur les actions de veille écologique.

A partir de l'inventaire des espaces naturels, de l'identification des zones naturelles les plus sensibles et de la hiérarchisation des risques tenant compte de l'avis du Conseil scientifique et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (**CRSPN**) le Parc définit avec ses partenaires un programme de réhabilitation des milieux dégradés et de restauration des conditions de vie des espèces d'intérêt patrimonial. Il coordonne la mise en œuvre de ce programme, avec **la Région Grand Est, le Département des Ardennes, la DREAL et la DDT**.

Le Parc travaille ainsi avec la **Région Grand Est** et le Département des Ardennes pour identifier de futurs sites à protéger, et encadrer l'accès au site et aux espaces naturels.

En ce qui concerne **la gestion des milieux aquatiques et humides**, le PNRA a établi des partenariats avec les deux **agences de l'eau (Rhin-Meuse et Seine-Normandie)** sur son périmètre, ainsi que l'EPAMA pour le suivi du Plan de Prévention des Inondations. Ces organismes s'engagent à appuyer le Parc dans ses actions liées à la connaissance et la préservation de la ressource en eau.

d - Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Un important travail de prospection et d'inventaire avait été mené dès la préfiguration de la Charte, par l'association de préfiguration. Pendant la période 2008-2009, une étude ornithologique avait été réalisé, sur une surface de 140 000 ha, sur le territoire du Parc et de la ZPS « Plateau Ardennais ».

La loi NOTRe, promulguée en 2015, a eu une incidence déterminante sur les engagements des signataires de la Charte. Elle confie de nouvelles compétences aux Régions, à savoir le rôle de coordination de l'action commune des collectivités concernant la biodiversité. En particulier, les Régions sont désormais cheffes de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, du climat, de qualité de l'air et d'énergie. Sur le territoire du Parc, elles ont en charge la Trame Verte et Bleue. Ainsi, la loi NOTRe a renforcé le rôle de la Région Grand Est dans l'appui à la mise en œuvre de la Charte, en tant que principale partenaire des actions menées lors de la Charte.

En plus de la Loi NOTRe mentionnée précédemment, les lois Grenelle 1 et 2, la Loi Biodiversité et la Loi Climat et Résilience, ont induit des changements dans le paysage institutionnel et dans les compétences des collectivités, donc sur le fonctionnement du Parc. Par exemple la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP 2020-2030), faisant suite à la SCAP, a intégré les PNR et les zones Natura 2000 dans les aires protégées, induisant une prise en compte accrue de la biodiversité et la fonctionnalité des milieux dans les projets du territoire.

2. Les actions menées et les résultats

Par les résultats des entretiens qualitatifs, on recense plusieurs actions phares ayant mené à des résultats significatifs, qui s'inscrivent pleinement dans les mesures soutenues par la Charte.

a. Actions-cadre relatives à l'aménagement en faveur de la biodiversité

○ *Projet Pour une infrastructure énergétique, écologique et sûre en Ardenne (PIEESA) 2018 - 2021*

Il s'agit de l'action ayant sollicité l'investissement le plus important de la part du PNR. Il découle d'une convention tripartite entre l'Etat, l'opérateur Réseau de Transport d'électricité (RTE) et l'ADEME. Cette convention fait suite au projet « Transformez les tracés de lignes à haute tension en corridors écologiques en France et en Belgique » mené de 2011 à 2017 entre le PNR et RTE, dans le cadre du programme européen LIFE. Il avait déjà comme objectifs de transformer le tracé de lignes à haute tension comme corridors écologiques. Plusieurs communes partenaires avaient été sollicitées : Renwez, Sécheval et Hargnies.

Le projet PIEESA permet de concrétiser les études menées en prévoyant de financer l'aménagement de 100ha d'emprises de lignes électriques de 2018 à 2020.

Le projet PIEESA a atteint des résultats concrets, en termes de restauration de corridors écologiques :

Des inventaires écologiques ont été effectués sur 118 ha (flore et habitats, reptiles, rhopalocères, chiroptères, orthoptères) afin de constituer un état initial des sites. Les travaux, achevés en 2021, ont été réalisés sur 100,66 ha. Ils ont consisté notamment à mettre en place des boisements adaptés (≈ 13 ha), des lisières arbustives d'essences diversifiées, des vergers conservatoires (≈ 2,5 ha), un réseau de mares (8), des prairies fleuries (≈ 6,5 ha), des landes à genêts (≈ 12 ha). Ils concernent les sites de Renwez, Sécheval, Bogny-sur-Meuse, Hargnies, le triangle des Mazures.

Une gouvernance s'est structurée avec la mise en place d'un comité technique, d'un comité de pilotage, puis de 9 conventions de gestion. Depuis la clôture du projet en 2021, le Parc est chargé d'animer ces conventions de gestion, avec l'appui de RTE. Ce projet fait donc l'objet d'actions pérennes dans le cadre de la Charte.

On note également des impacts notables en termes de concertation, avec 60 réunions publiques réalisées, et 70 actions de communication engagées, avec la constitution d'un kit de formation à destination des salariés de RTE et des gestionnaires d'espaces naturels. En 2022, ces actions s'étendent aussi à l'extérieur pour faire connaître le projet (Fédération des Parcs, Congrès des Parcs et des réunions en internes avec RTE).

○ *Appels à projets en faveur de la restauration de la Trame Verte et Bleue*

Le PNRA a mis en place des actions récurrentes, en s'appuyant sur les partenaires extérieurs pour œuvrer à la déclinaison territoriale de la Trame Verte et Bleue et la restauration de milieux écologiques dégradés.

On compte en premier lieu **l'appel à projets restauration du bocage** (2017-2019). La Région Grand Est a subventionné les projets retenus à hauteur de 80%, l'aide étant plafonnée à 20 000 € de dépenses éligibles. Le total du fonds dédié est de 60 000€ entre 2017 et 2019. La quasi-totalité de l'enveloppe allouée a été consommée (59,866.79€).

11 bénéficiaires ont été accompagnées par ce biais. Cela a permis la plantation de 7,3 km de haies composées d'espèces bocagères typiquement ardennaises, 7 vergers traditionnels de variétés anciennes, un talus stabilisé par des espèces mellifères et quelques grands arbres isolés.

Un premier appel à projets Trame Verte et Bleue a été animés en 2019. Il est financé par la DREAL Grand Est, la Région Grand-Est et les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Il permet de financer des actions en faveur de la restauration des continuités écologiques sur le territoire. L'aide accordée est de 80% maximum du montant éligible (études/diagnostics, actions de restauration/création de la Trame Verte et Bleue et maîtrise foncière, animation territoriale du projet...), pour une dotation de 50 000 €. Ainsi, de 2020 à 2021, 15 porteurs de projets ont été financés, pour un montant total de 50 488,76 €. L'ensemble de la dotation a donc été consommée. Les travaux de plantation et création de mares se sont déroulés sur l'année 2021 : 8 mares sur 8 sites ; 1,5 ha de prairies fleuries réparties en 3 sites ; 3435 m de haies doubles réparties en 9 sites ; 152 arbres fruitiers répartis en 6 vergers ; 25 arbres isolés sur 2 sites.

De plus, un outil cartographique fonctionnel de déclinaison de la TVB à l'échelle du Parc a été construit sous QGIS par 2 stagiaires en 2020 et 2021 ainsi qu'un plan d'actions sur plusieurs années.

Le dernier appel à projets en date concerne la restauration de la Trame verte et bleue sur le territoire du PNR des Ardennes, sur une période de 3 ans (2023-2025) et concerne notamment les secteurs ciblés comme prioritaires dans le diagnostic TVB du Parc tels que les milieux bocagers de la Thiérache ardennaise. **En partenariat** avec les autres partenaires du territoire : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd), Fédération de Pêche des Ardennes (FDP08), Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP), Conseil départemental des Ardennes (CD08) et Ville de Charleville-Mézières.

Les financements alloués sont plus conséquents : travaux de plantations à hauteur de 150 000 € ; restauration et préservation des zones humides ordinaires à hauteur de 45 000 € ; étude et création de passages à faune sur le territoire à hauteur de 50 000 € - Coordination du projet global et des partenaires à hauteur de 132 000 € ; participation au maintien des prairies naturelles à travers un accompagnement auprès d'un collectif d'agriculteurs volontaires, à hauteur de 15 000 €.

En conclusion, la trame verte et bleue fait l'objet d'un investissement croissant de la part des partenaires, avec une montée en puissance des actions engagées par le Parc dans le cadre de la Charte.

○ Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois en Val (2020-2026)

En 2020, le PNRA est devenu cogestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de Bois-en-Val, à la suite de la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Charleville-Mézières, le PNRA et la Région Grand Est. Cette convention prévoit plusieurs missions :

- Elaboration du plan de gestion, mis à jour en 2021.
- Inventaire écologique de plusieurs espèces (flore patrimoniale, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, odonates, rhopalocères, orthoptères, espèces exotiques envahissantes...) et cartographie des habitats.
- Réalisation d'animations grand public et actions de communication. Entre 2021 et 2022, 10 animations grand public et 23 animations scolaires ont été réalisées. Plusieurs actions de communication (page Facebook, réalisation de supports pédagogiques, vidéo) ont été réalisés.
- Bilan annuel de la réserve, présenté en comité consultatif.

Le PNRA reçoit à ce titre une subvention en fonctionnement par la Région Grand Est et le FEDER, renouvelée chaque année.

○ Aménagement des blockhaus pour les chiroptères (2018-2023)

Le PNRA a lancé une convention de partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) en 2018, pour effectuer un inventaire des blockhaus aménageables sur le territoire du PNR des Ardennes en faveur des chiroptères. 5 blockhaus ont été identifiés. Après consultation pour l'aménagement de ces ouvrages, réalisée en 2020, il s'est avéré que le budget initial de 15 000 € n'était pas suffisant. Seulement 2 blockhaus sur les 5 ont été aménagés. Par conséquent, une nouvelle convention a été passée pour aménager les ouvrages restants en 2023. Pour les aménagements existants, la présence de 8 chiroptères a été constatée, ce qui atteste de la réussite du projet pour l'accueil de la biodiversité.

Le bilan global des actions-cadre relatives à l'aménagement en faveur de la biodiversité est très positif.

b. Gestion des sites Natura 2000, coordination et pilotage de l'animation

Le PNRA a contribué, dès l'élaboration de la Charte en 2011, à la rédaction des DOCOB ZPS Plateau Ardennais et initialement Site d'Importance Communautaire (SIC) puis ZSC Forêts de la vallée de la Semoy aux Hautes-Rivières. La ZPS représente une superficie de 75665ha, situés sur 78 communes dont 24 hors du territoire du Parc. 21 espèces d'oiseaux ont justifié la désignation du site. La ZSC s'étend sur 950 ha. Ainsi, ce sont plus de 76 196 nouveaux ha qui sont rentrés dans le dispositif de protection et de suivi.

Depuis sa création en 2012, le PNR des Ardennes a été désigné opérateur des 7 sites Natura 2000 présents sur son territoire pour mettre en œuvre les Documents d'Objectifs (DocOb) :

- ZSC « Vallée boisée de la Houille »
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plateau Ardennais »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Pelouses, rochers et buxaie de la Pointe de Givet »
- ZSC « Ardoisières de Monthermé et Deville »
- ZSC « Rièzes du plateau de Rocroi »
- ZSC « Tourbières du plateau de Rocroi », ZSC « Forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-Rivières »

Une première convention d'animation des sites, signée entre le Parc et la DREAL (2018-2020), précise les actions à développer. Elle a été renouvelée pour la période 2020-2025. Elle comprend :

- Le pilotage et l'animation générale des sites : celle-ci est effectuée sous la forme de deux groupes de travail (Escalade et Charte Natura 2000). Dans le cadre de l'animation générale des sites, le PNRA a participé à l'appel à projets Life Biodiv'Est porté par la Région pour mettre en place des actions de suivi du changement climatique sur les forêts et prairies ainsi que sur le projet de création de zones de quiétude.
- La réunion des comités de pilotage. Celle-ci a généralement lieu une fois par an.
- L'information et la communication auprès de différents publics,
- L'émergence de contrats Natura 2000 : le premier en 2011 puis un deuxième depuis 2020
- Le suivi et les inventaires scientifiques des habitats et espèces communautaires ou bio indicateurs : la mise à jour des cartographies d'habitat a été mise à jour en 2010 pour la ZSC de la Pointe de Givet.
- La réalisation de bilans et l'actualisation des Documents d'Objectifs. La mise à jour des Docob a été réalisée sur la période 2020 -2021 pour 3 Docob : ZSC Tourbières du Plateau de ardennais, ZSC Rièzes du Plateau de Rocroi et ZSC Vallée boisée de la Houille.

b- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité : actions de veille écologique

○ Actions de veille écologique

Un programme de veille écologique des espèces à enjeux a été proposé lors de l'élaboration de la charte en 2011. Des inventaires annuels des espèces sélectionnées par le PNR et validées par le CSRPN ont été effectués depuis 2011 : Orchis des Sphaignes (2011 à 2014, et 2019), Chiroptères (2013/2014), Odonates PRAO (2015), Cigogne noire (2015 et 2016), Pie-grièche grise (2017), Flambé (2018 et 2019). En 2020, l'inventaire du Triton crêté s'est déroulé sur un vaste territoire de 8 communes du PNRA. En 2021, un inventaire de la Pie-grièche grise a été réalisé sur l'ensemble du territoire du Parc. En 2022, un inventaire du Chabot et de la Lamproie de Planer a été réalisé sur des cours d'eau acides typiques du territoire du Parc.

L'inventaire des données disponibles figure sur la plateforme Data Grand Est.

○ Actions de diagnostic et vigilance dans le cadre des sites Natura 2000

Cette action est lancée depuis 2018, dans le cadre du suivi des espèces indicatrices de l'état de conservation des sites, afin de veiller au bon fonctionnement des sites Natura 2000. Un programme a été présenté à la DREAL en 2019, avec les espèces suivantes : Hibou Grand-duc et Faucon pèlerin, odonates dans les tourbières, Engoulevent d'Europe et Alouette lulu, chiroptères.

Le PNRA assure le suivi en interne, avec l'appui ponctuel de stagiaires et des organisations naturalistes (CPIE des Pays de l'Aisne, Association ReNard). Ce suivi donne lieu à la réalisation d'études et d'inventaires ponctuels entre 2020 et 2022, et se poursuit à ce jour.

○ Actions de suivi des Bernaches du Canada

Le PNRA effectue, depuis 2018, un suivi des populations des Bernaches du Canada, le long de la Meuse et de la Semois, en tant qu'espèce exotique envahissante. Cette action est réalisée par les équipes du Parc, en partenariat avec l'OFB, la DDT08, la FDC08, et les Amis du Parc. Environ 900 bernaches ont été comptabilisées en 2019, 850 en 2020, 955 en 2021 et 1050 en 2022.

La réalisation d'un observatoire de la biodiversité figure dans les actions mentionnées par la charte. Au final, plusieurs actions d'inventaire et de veille ont été réalisées. Elles sont valorisées au sein d'une démarche globale d'observatoire du territoire dont la première étape, atteinte, et de la publication de données qualifiées. Cette publication s'appuie sur l'outil mutualisé porté la Région : Data Grand Est.

Bilan positif

c- Inventaire et mise en œuvre du programme d'action zones humides

○ Inventaire zones humides (2018-2021)

Les actions d'inventaire des zones humides ont été lancées en 2018 et ont fait l'objet d'un partenariat renforcé entre le PNRA et les EPCI. En 2018, les inventaires de terrain ont été réalisés sur la Communauté de Communes Ardennes Thiérache. En 2019, c'est la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne qui a été prospectée. En 2020, les inventaires de terrain se sont concentrés sur les 3 communes de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne situées en dehors du Parc (This, Sury et Neuville-lès-This), sur les 8 communes d'Ardenne Métropole adhérentes au Parc et sur une partie de la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse. En 2021, à la clôture de l'étude, les inventaires de terrain ont permis de localiser et de décrire 7863 hectares de zones humides effectives, sur les 92 communes du Parc, soit 6% du territoire du Parc.

La méthodologie et les résultats ont été présentés lors de différentes réunions (comités de pilotage, comités techniques, conseil des maires et conseils communautaires). Un comité pilotage spécifique zones humides s'est structuré.

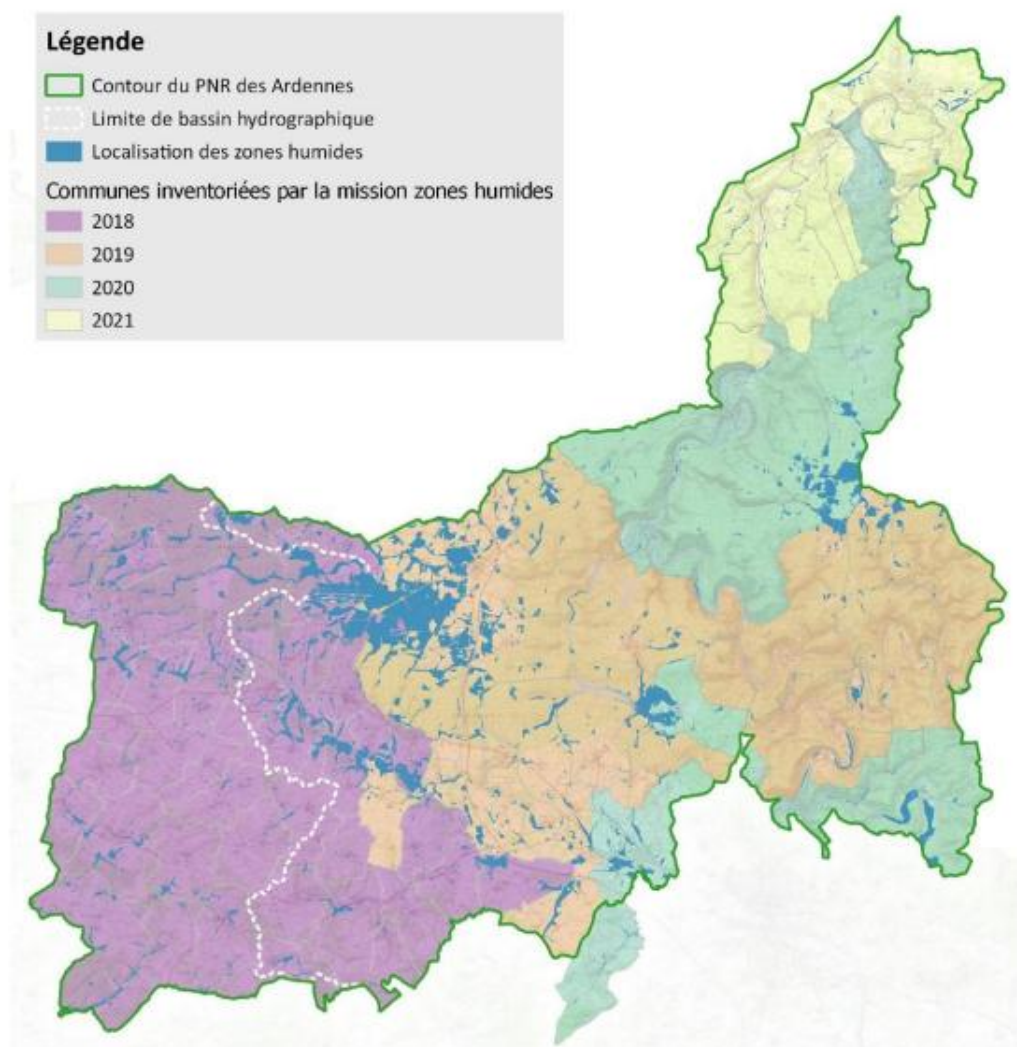


Figure 19 : Localisation des zones humides inventoriées sur le PNR des Ardennes

○ *Programme d'actions zones humides (2017-2026)*

La réflexion sur le programme d'actions zones humides remonte à 2017. Il a été finalisé et présenté en comité de pilotage en 2021. Les premières actions ont été réalisées en 2022 : création et restauration de 6 mares en forêts publiques et privées, intégration des zones humides dans les plans d'aménagements forestiers révisés par l'ONF et validation de la Charte Natura 2000 (avec des engagements et recommandations liés aux milieux humides).

Sur les territoires urbains, les zones humides sont intégrées dans les nouveaux documents d'urbanisme (PLU des Hautes-Rivières) et des échanges avec les services de la police de l'eau ont permis de prendre en compte les zones humides localisées par le Parc lors de leur demande d'instruction. Un porteur de projet a également été accompagné dans l'application de la séquence Éviter - Réduire - Compenser dans le cadre de la création de la zone d'activités sur les communes de Rocroi et Gué d'Hossus.

Dans le cadre de la restauration des milieux humides dégradés, une zone humide a été restaurée par la commune d'Anchamps sur une parcelle lui appartenant et un projet est en cours de restauration sur le ruisseau des Hutins à Bogny-sur-Meuse.

Enfin, un des axes principaux du programme d'actions est la préservation des zones humides remarquables. Le Parc a organisé une réunion technique sur la thématique de la stratégie foncière à destination des collectivités et de leurs services techniques. Il a également contacté les propriétaires privés sur les zones humides remarquables du territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le programme d'action est amené à se poursuivre jusqu'à la fin de la Charte en 2026, et à s'articuler avec d'autres actions sectorielles concernant la biodiversité, notamment les appels à projets Trame verte et bleue.

Le bilan global des actions-cadre relatives à l'aménagement en faveur de la protection des zones humides est très positif.

a. Autres

- Développement du label « Commune Nature » :

Le PNRA appuie cette action initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le PNRA, par le biais de ce processus de labellisation, vise à mobiliser des communes engagées autour de la préservation de la biodiversité. Cette action n'a pas encore de bilan stable, peu de retours des communes accompagnées ont été recueillis.

- L'appel à projet Biodiversité Ordinaire (2022-2023)

Cet appel à projets a eu lieu de 2022 à 2023. Le Parc apporte une subvention aux collectivités du territoire pour la réalisation de projets pour l'accueil de la biodiversité au sein des communes (nichoirs, mâts à hirondelles, hôtels à insectes...), non éligibles à d'autres dispositifs. L'enveloppe totale allouée est de 17 000 €.

Collectivités	Nature du projet	Notation par pertinence (1 à 5 ; 5 étant la note maximale)	Coût HT	Proposition du taux de subvention	Subvention proposées	Année
Charleville-Mézières	Nichoirs (mésanges, chauves-souris), nichoirs toutes espèces, mangeoire sur pied, hôtels à insecte	5	8 047€	50%	2 000€	2022
Commune Le Châtelet sur Sormonne	Plantation d'arbres fruitiers	5	6 698,80€	50%	2 000€	2022
Commune de Maubert-Fontaine	Débroussailluse transformable (transition vers zéro phyto)	0	5 054,63€	0%	0€	2022
Commune de Neufmanil	Epareuse	0	19 000€	0%	0€	2022
Commune de Rancennes	Plantation d'arbres	5	6 866,25€	50%	2 000€	2022
Commune de Signy-le-Petit	Hôtel à insecte en lettrage	3	9 077,50€	30%	2 000€	2022
Commune de Sormonne	Mât à cigogne	5	2 415,00€	50%	1 207,50€	2022
Commune de Vaux-Villaine	Hôtel à insecte	5	2 850€	50%	1 425€	2022

Commune d'Ham-sur-Meuse	Création de 2 mares et restauration d'une mare	5	1 800€	50%	900€	2022
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	Acquisition de nichoirs à mésanges et d'hôtels à insectes	5	4 500,04€	50%	2 000€	2022
Commune de Signy-le-Petit	Plantation de haies en cœur de villages + mise en place d'abris pour la faune	0	573,43€	0%	0€	2022
Commune de Gespunsart	Plantations	5	2 600€	50%	1 300€	2023
Commune de Girondelle	Mât à hirondelle	5	6 000€	50%	2 000€	2023
Commune de Eteignières	Acquisition d'un réservoir d'eau de pluie	5	10 037€	50%	2 000€	2023
Commune de Revin	Curage de l'étang de Mondreux	5	12 130€	50%	2 000€	2023

Cette action bénéficie d'un bilan très positif.

- Trame noire :

Cette action avait débuté en 2020 et a donné lieu à la programmation du Jour de la Nuit, évènement consacré à la préservation de la biodiversité nocturne, entre 2020 et 2022. Une thèse a également été financée, en partenariat avec le laboratoire Théma, sur le sujet de la trame noire, avec le PNRA comme territoire d'étude.

- La veille écologique sur la cordulie arctique :

Réalisée dans un cadre plus global au sein de l'action de veille odonates, en 2021, il s'agissait de plusieurs espèces d'odonates dont la cordulie arctique. Cet inventaire sera reconduit en 2024.

3. Bilan évaluatif

Nous pouvons noter un engagement fort dès le début de la signature de la Charte, s'appuyant sur des partenariats déjà structurés entre la Dreal, l'ADEME, la Région, et les Agences de l'eau. L'objectif de structurer les éléments de connaissance naturaliste sur le territoire a été atteint avec notamment l'inventaire des zones humides et les actions de connaissances de la Trame Verte et Bleue.

Cette thématique a bénéficié de financements conséquents grâce au projet PIEESA et a permis la restauration de corridors dégradés, une expérimentation réussie sur le territoire. Il reste néanmoins à pérenniser le financement des inventaires et des postes sur la thématique, ainsi que l'observatoire à structurer.

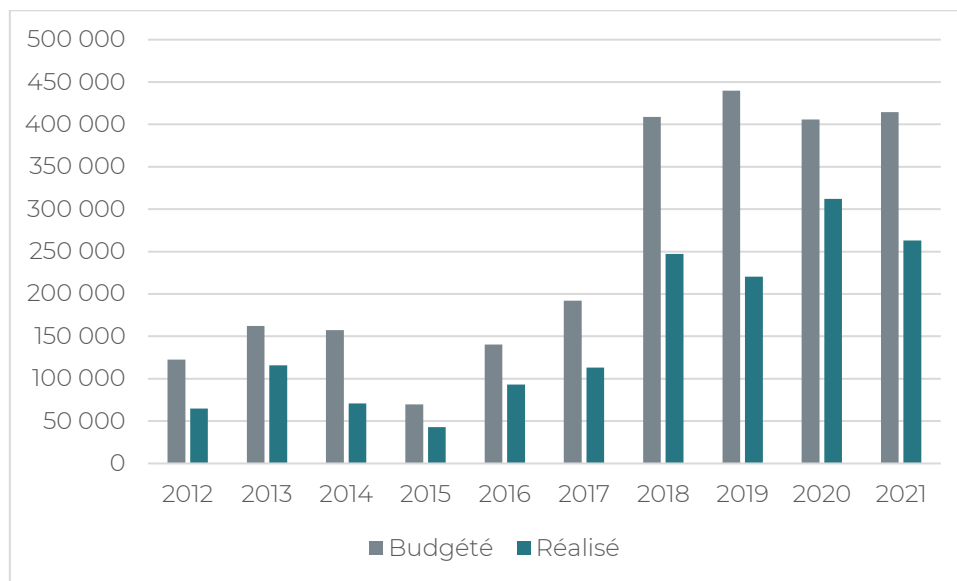


Figure 20 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Milieux Naturels

Les dépenses engagées et réalisées sont en évolution progressive depuis 2012. On constate que les montants sont élevés dès le lancement de la charte (122 460 € budgétés en 2012). Ils quadruplent vers la fin de la période d'analyse (416 636 €). La thématique milieux naturels est en conséquence celle où les montants alloués sont les plus importants pour l'ensemble du Parc.

On constate une véritable montée en puissance des dépenses engagées à partir de 2018 : cela correspond aux enveloppes allouées au projet PIEESA (700 000€ au total) qui se maintiennent jusqu'en 2021.

Le rapport entre les actions budgétées et réalisées s'établit à 68%, ce qui est un ratio assez satisfaisant, et démontre que les moyens sont proportionnels aux actions engagées.

Les années 2013 et 2014 sont celles où ce rapport est le plus faible (49%). Cela correspond à des actions de veille écologique qui ont été reportées vers les exercices, ainsi qu'aux études sur le bassin versant du Ton, jamais réalisées.

Parmi les actions budgétées mais non réalisées, on retrouve :

- L'inventaire du bocage
- Les études sur le bassin versant du Ton
- Le fonds de soutien aux animations et actions environnementales (absorbé dans le budget général)
- La Charte Biodiversité

A l'inverse, les actions financées dans le cadre des conventions Natura 2000, la gestion de la Réserve Naturelle Régional de Bois-en-Val et PIEESA font état d'un bon rapport budgété/réalisée.

En termes de montant, les actions les plus significatives sont PIEESA (entre 300 000 et 400 000 € /an). Les actions de veille écologique engagent des montants d'environ 20 000 € par année.

Evolution des ETP engagés sur la thématique

Un poste de chargé de mission environnement.

Deux postes de chargés de missions Natura 2000.

Un poste non-permanent chargé de mission dédié suivi et mise en œuvre de la TVB (3 ans).

Un poste de chargé de mission ZH et agriculture durable financé par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

V. PRESERVER ET GERER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 1 « Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire »**

Orientation n°1 : Valoriser de manière durable les ressources du territoire

Mesure 2 : Valoriser les pratiques et les productions agricoles respectueuses de l'environnement

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels

Mesure 9 : Protéger la biodiversité, un objectif partagé

Orientation n°4 : Gérer et préserver le patrimoine paysager

Mesure 13 : Maîtriser les impacts sur les paysages

Orientation n°5 : Favoriser une gestion économe des ressources

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°3 : Faire apprécier la richesse des milieux naturels.

Mesure 12 : Décliner les enjeux propres à chaque unité paysagère

Mesure 13 : Maîtriser les impacts sur les territoires

Mesure 15 : Encourager les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables locales

Mesure 17 : Garantir la qualité des zones humides et des cours d'eau

Mesure 20 : Favoriser un urbanisme de qualité

Orientation n°6 : Conforter la qualité des offres de service et d'habitat

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°7 : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale.

Mesure 26 : Organiser la concertation avec les acteurs locaux

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

Le territoire du PNR des Ardennes présente une diversité de paysages remarquables. Il compte ainsi 5 unités paysagères :

- La pointe de Givet : territoire mixte de collines, lisières forestières et polyculture
- Le massif ardennais : massif forestier traversé par la Meuse et la Semoy. La fermeture de nombreuses usines conduit les collectivités à de très gros efforts de requalification urbaine et paysagère, par la résorption et la dépollution de friches industrielles récentes, ou par la réhabilitation du bâti industriel d'intérêt patrimonial.
- Le plateau de Rocroi : secteur bocager humide, caractérisé par la présence de rièzes (landes tourbeuses)
- Le Val de Sormonne : secteur de prairies, de parcelles de culture et de bocage. Il est concerné par l'aménagement d'un axe autoroutier, l'A304.
- La Thiérache ardennaise : formée d'un ensemble de collines peu élevées où le bocage est encore bien présent sur les pentes et en fond de vallée.

Ces cinq unités paysagères sont marquées par la présence d'un riche patrimoine bâti (bâti villageois aux toitures en grès et schiste, façades en calcaires, villages fortifié, châteaux ...) et naturel (forêt, bocage, formations géologiques reconnues par le label Geopark Unesco).

Le syndicat mixte s'est doté d'un plan de paysage pour la partie Ouest du territoire en 2010 et sur la partie Est du territoire en 2013. Cette expérience fait suite à un premier Plan de Paysage réalisé sur la vallée de la Semoy en 1993, par le Ministère en charge de l'environnement. Les plans de paysages permettent de définir et mettre en œuvre un projet d'aménagement qualitatif du territoire par la réalisation d'un diagnostic préalable à un programme d'actions.

Cette thématique est fortement articulée avec les enjeux liés au développement du tourisme, la préservation et la gestion du patrimoine paysager étant une étape préliminaire à sa valorisation touristique. La thématique paysage est également fortement corrélée avec la protection des milieux naturels : les actions de restauration de la trame verte et bleue, et de préservation du bocage ardennais, l'animation des conventions Natura 2000 sur des sites emblématiques comme le Plateau de Rocroi et la Pointe de Givet participent aussi à la préservation du patrimoine paysager.

b- Engagement du Parc

Il est inscrit dans la Charte que le Parc a un devoir de révélation de la valeur et de la fragilité des patrimoines, tant auprès des habitants du territoire et de l'agglomération de Charleville-Mézières, qui sont les premiers acteurs ou usagers, qu'à l'adresse des visiteurs. De ce fait, le rôle du Parc est de faire émerger des représentations collectives du territoire auprès des acteurs, support pour l'action, à travers les Plans de Paysage. Le Parc est tenu d'assurer l'animation des démarches de Plan Paysage, d'accompagner les collectivités dans la définition du cahier des charges et d'une méthodologie d'élaboration du plan de paysage qui les intéresse. Dans un second temps, le Parc effectue un accompagnement technique des collectivités pour la transcription des recommandations du plan de paysage dans leurs documents d'urbanisme ou à la faveur de projets d'aménagement, et la mise à disposition des outils de communication à destination des acteurs. Le Parc s'engage également à effectuer un suivi de l'évolution des paysages.

La Charte sert également de cadre de référence au Parc pour l'élaboration des avis du Syndicat mixte, dans le cadre des nombreuses procédures pour lesquelles il est obligatoirement saisi, notamment pour tous les aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc qui sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact en vertu de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (voir article R.244-15 du Code de l'environnement). Par conséquent, le Parc s'engage à assumer un rôle de conseil en paysage et en accompagnement des porteurs de projet, notamment pour en minimiser les impacts paysagers.

La Charte instaure de fait l'interdiction de la publicité dans les agglomérations, à laquelle il ne peut être dérogé que par l'institution de règlements locaux de publicité, compatibles avec les orientations et mesures de la Charte (voir article L.581-8 et L.581-14 du Code de l'environnement). Ainsi, le PNRA s'est engagé à encadrer la signalétique et l'affichage publicitaire, en rédigeant un guide.

c- Engagement des partenaires et des signataires

Les communes et les collectivités compétentes s'engagent à prendre en compte les orientations des plans de paysage, notamment au sein de leurs documents d'urbanisme. Elles sollicitent systématiquement le Parc, en le consultant dès le stade de l'intention, pour tout projet d'aménagement important ou en lien avec les thématiques paysagères identifiées. Elles s'engagent enfin à participer activement à l'élaboration du plan de paysage intéressant leur territoire et à mettre en place les actions déterminées dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens.

Le Département des Ardennes, la Région Grand Est et l'Etat apportent leur soutien technique et financier à la mise en œuvre et à la réalisation des plans de paysages, dans la limite de leurs moyens respectifs. En particulier, le Département et la Région se sont engagés à collaborer activement autour des mesures paysagères à intégrer dans leurs propres aménagements et infrastructures (routières, ferroviaires).

d- Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Au cours de la Charte, plusieurs évolutions significatives ont été constatées. La première est la montée en puissance et en compétence d'EPCI sur le territoire du Parc, avec la loi NOTRe. Elles sont donc amenées à intervenir plus largement sur l'évolution paysagère du territoire, notamment par le biais de la planification intercommunale.

Des EPCI du territoire (Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne et Ardenne Métropole) se sont engagées en 2017 dans le cadre du SCoT Nord Ardenne. Celui-ci intègre un volet paysager, le chapitre 4 Document d'Orientations et d'Objectifs portant sur le paysage, le patrimoine et l'architecture. Parmi les orientations, les EPCI membres du Syndicat Mixte portant le SCoT se sont engagées à protéger le petit patrimoine vernaculaire du territoire, et d'en promouvoir les grands ensembles paysagers (forêt du plateau d'Ardenne, bocage de la Thiérache). Le PNRA est intervenu en tant que personne public associée et a participé à l'élaboration du document.

Au niveau supracommunal, l'Etat, la Région Grand Est, le Département des Ardennes, les fonds européens, les collectivités territoriales et les acteurs locaux se sont engagées en 2018 dans le Pacte Ardennes. Les objectifs majeurs du Pacte intègrent les enjeux paysagers. Il s'agit en effet de construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti, naturel et culturel, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Quelques actions menées par le PNRA dans le cadre de la Charte ont pu s'inscrire dans ce contexte.

2. Les actions menées et les résultats

a- Actions cadres menées en lien avec les Plans de Paysage

Les Plans de Paysage du PNR Ardennes (Est et Ouest) ont été réalisés en 2013. Toutefois, ils ne sont pas renseignés dans le logiciel Eva et ne font l'objet que d'une mention en 2013 dans le bilan par actions. De plus, ils ne sont pas ressortis comme action-cadre lors de l'évaluation qualitative. Nous faisons donc le choix de ne pas les développer au titre des actions-cadre.

○ Conseil en aménagement / paysage (2014-2026).

En lien avec le passage de l'A304 et de l'enveloppe « 1% paysage et développement » qui lui est dédiée et en lien avec ses objectifs d'amélioration du cadre de vie, le Parc a d'abord mis à disposition des communes éligibles un paysagiste concepteur en 2014. Ces conseils répondant aussi à des demandes en dehors du cadre du 1% paysage, le dispositif s'est ensuite étendu aux collectivités adhérentes et à la ville porte. Dans le cadre de cette mission, le guide du fleurissement a été produit (2012).

Sur le logiciel Eva, le nombre de conseils en paysage prodigués est renseigné depuis 2016.

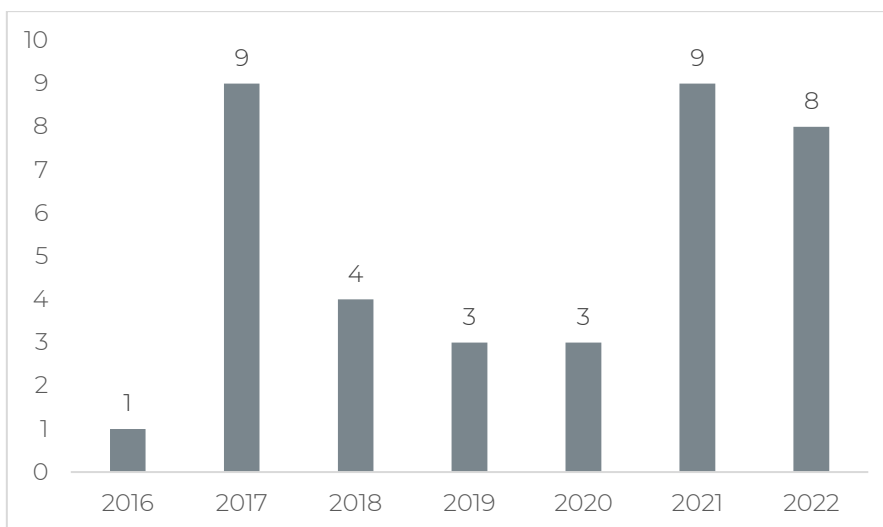
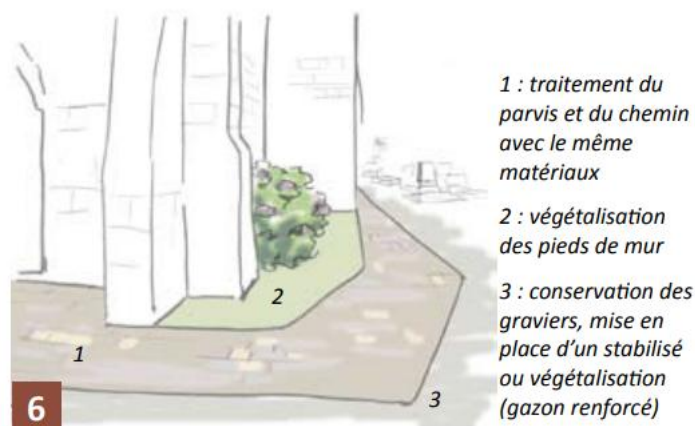


Figure 21 : Nombre de communes ayant sollicité un conseil en paysage

Depuis 2016, le service est plutôt stable. Moins sollicité entre 2018 et 2020, le PNRA accompagne environ 9 communes par an. Cela concerne environ 10% des communes signataires de la Charte, ce qui demeure relativement faible. On constate néanmoins, comme l'a relevé par ailleurs l'évaluation quantitative, une montée en complexité des sujets accompagnés. Jusqu'en 2018-2019, les projets accompagnés concernaient surtout du fleurissement et des aménagements végétaux. A partir de 2020, le PNRA est davantage consulté pour des projets relevant de l'aménagement paysager : mise en valeur d'un espace en bord de Meuse (Joigny-sur-Meuse), aménagement d'espaces verts et d'aires d'accueil pour randonneurs, désimperméabilisation de parkings. On relève en 2019 une collaboration avec la ville-porte de Charleville-Mézières autour de l'aménagement du Parc animalier.



Conseil en paysage pour la commune d'Antheny. Source : site du PNR des Ardennes.

Toutefois, on remarque que le PNRA n'est pas sollicité pour du conseil en paysage autour de projets d'infrastructures, comme cela avait été projeté à l'origine.

○ Nuancier de coloration du bâti (2014-2026)

La réalisation du nuancier renvoie à une mesure inscrite dans le cadre des Plans Paysage des Ardennes. Lors de leur élaboration, les Plans de paysage ont mis en avant le besoin d'intégrer le bâti au paysage par la couleur. Cela passe par des propositions de coloration à diffuser et à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Le diagnostic ainsi que le document de recommandation ont été élaborés en 2015 et sont depuis publiés en ligne, sur le site du PNRA.

Le nuancier fait l'objet d'une diffusion et d'une réactualisation sur le temps de la Charte. En 2019, le PNRA a organisé une formation à destination des services instructeurs des communes pour aider à la prise en main de l'outil.

Les dorés

La palette des « dorés » correspond aux nuances de la pierre calcaire jaune dorée. Les teintes de la ligne 1 peuvent être utilisées pour les encadrements, les lignes 2 et 3 pour les façades et la ligne 4 pour les soubassements, à proximité des constructions en calcaire jaune ou doré.

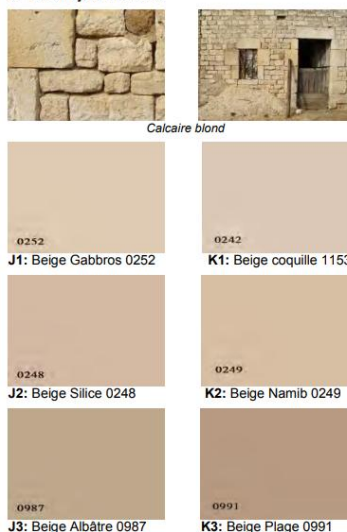


Figure 22 : Palette de nuances issues du nuancier

En 2020, le PNRA a consulté l'UDAP pour avoir leur retour sur l'outil et intégrer de nouveaux échantillons au nuancier.

Bilan assez positif.

b- Actions menées dans le cadre du Pacte Ardennes

o Inventaire signalétique

Cette action est soutenue dans le cadre de la mesure 13 du Pacte Ardennes 2022, relative à l'harmonisation de la signalétique. Le Parc a été ciblé comme Maître d'ouvrage de la fiche-action « Mesure de simplification et d'amélioration en termes de signalétique ». Un travail d'inventaire signalétique a été lancé en 2020 et achevé en 2021. Il a donné lieu à 20 242 dispositifs inventoriés et catégorisés. Cet inventaire couvre 7 EPCI dont 4 dans le périmètre PNR (CC Ardennes-Thiérache, CC Ardenne Rives de Meuse, CC Vallées et Plateau d'Ardenne, Ardenne Métropole). Ce travail d'ampleur significative, est estimé comme précurseur à l'échelle du territoire national.

Cet inventaire a fait l'objet de nombreuses actions de restitutions en Copil et Cotech sur les années 2021-2022, ainsi que de la communication à destination des communes. Le Parc a été amené à se saisir des sujets signalétiques dans l'élaboration de RLPi intercommunaux (CC Ardennes Thiérache notamment). Il a été présenté à 6 EPCI, et trois communes qui se sont engagées à mettre en place des actions sur la signalétique (Monthermé, les Hautes Rivières et Signy-le-Petit). Des rencontres avec les enseignants ont été également organisées.

23 NOVEMBRE

Mise à disposition du guide des devantures et enseignes commerciales

(4 comités de pilotage réalisés avec l'intégralité des Communautés de communes des Ardennes, les services de l'Architecte des Bâtiments de France, les chambres consulaires, et la Région Grand-Est)



Figure 23 : Extrait de la lettre d'information 2022-2023 du PNR des Ardennes

En 2021, l'inventaire signalétique a débouché sur l'élaboration d'une Charte signalétique, puis d'un guide des devantures et des enseignes commerciales, mis à disposition du public sur le site internet du Parc. 1000 exemplaires ont été distribués au cours de l'année 2023. Le guide a été envoyé à l'ensemble des EPCI du Département ainsi qu'aux communes du PNR des Ardennes. Il a été relayé sur les plateformes web d'Ardennes Ingénierie et pro.ardennes.fr. Plusieurs structures ont demandé à être des relais pour diffuser ce guide (un EPCI, permanence d'un député, la chambre des métiers et de l'artisanat). Un architecte réalisant des devantures, un restaurateur ainsi qu'un aménageur agissant pour une minoterie ont sollicité un avis du Parc concernant les devantures commerciales.

Bilan positif

c- Actions autres

- Plan Paysage éolien (Pacte Ardennes) :

Dans le cadre du Pacte Ardennes, la mise à jour du Plan de Paysage Eolien existant (datant de 2007), a été engagée par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims en 2020. Le PNRA a été associé à la démarche, et a participé aux premiers comités techniques et de pilotage.

- Effacement des points noirs paysagers (Pacte Ardennes) :

Le PNRA a été sollicité comme maître d'ouvrage pour la fiche-action concernant l'inventaire des points noirs paysagers du département et la mise en place d'une "boîte à outils". La Région a recruté 9 volontaires territoriaux en administration pour mener ce travail d'inventaire. Le Parc, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a dressé un inventaire des exploitations agricoles qui pouvaient être éligibles à des travaux d'insertion paysagères financées par l'enveloppe du 1% paysage et développement de l'A304.

En 2020 et en partenariat avec la Chambre d'agriculture également, le Parc organise la collecte de pneus usagers dans l'optique d'effacer le point noir paysager qu'ils constituent. Ce sont ainsi 17 entreprises agricoles qui ont déposé chacune de 0,4 à 16,4 tonnes de pneus usagés, ainsi que deux communes qui ont profité de l'opération pour évacuer des dépôts sauvages. Les apports représentent 74,76 tonnes qui ont été évacuées par un prestataire vers une plateforme de recyclage.

Reprise des actions depuis octobre 2023.

- Journées nationales de l'architecture : *traitées dans la thématique urbanisme.*

d- Ordres de grandeurs financiers et humains

3. Bilan évaluatif

Présente dès le début de la charte avec le Plan de Paysage, cette thématique avait toutefois peu de leviers pour l'application vis-à-vis des communes. Un travail d'ampleur a été mené sur l'inventaire signalétique. Le Pacte Ardennes a permis ici de mobiliser une ingénierie et des moyens plutôt conséquents. Le conseil en paysage, avec les outils nuanciers, est de plus en plus utilisé dans les projets urbains, tandis que l'action générale du Parc sur cette thématique s'articule autour des enjeux de biodiversité (TVB, référence à la thématique milieux naturels).

Cependant, l'action du Parc pour le paysage entraîne peu d'incidences sur la limitation des grands projets d'aménagements du territoire (autoroute, infrastructure routière) et pose la question de l'association du parc aux réflexions en amont. L'articulation avec le SCoT Nord Ardennes et le plan de paysage éolien en cours de structuration sont les deux enjeux majeurs futurs de cette thématique.

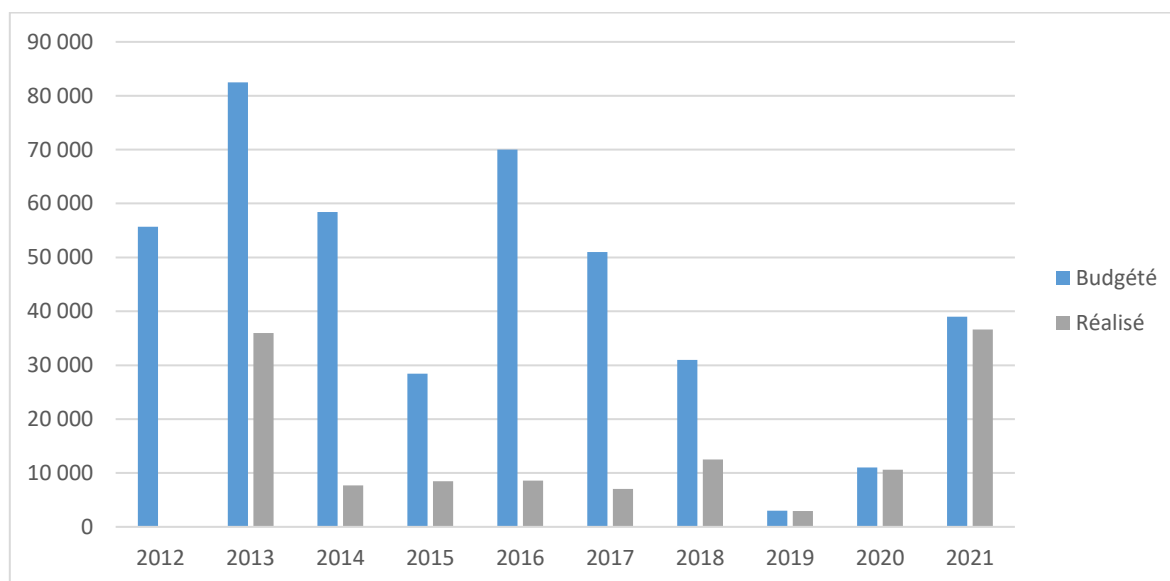


Figure 24 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Patrimoine Paysager

Les actions du Parc naturel régional des Ardennes pour le patrimoine paysager ont représenté un budget de près de 131 000€ sur la période 2012-2021. Après une année blanche en 2012, malgré un budget prévu de 56 000€ réparti sur trois actions (actions paysage, RTE Paysage, signalétiques), 2013 et 2021 sont les deux années les plus importantes en termes de budget réalisé. De 2013 à 2021, le Parc naturel régional des Ardennes consacra en moyenne à la thématique 15 000€ par an.

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, la valorisation des itinéraires et des sites paysagers ou touristiques pour 12 500€ en 2018, l'installation de signalétique pour 28 321€ en 2013 et le guide la signalétique et des devantures commerciales pour 34 080€ en 2021.

En moyenne, 44% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique patrimoine paysager pendant la période 2012-2021. De nombreuses actions budgétées n'ont pas été réalisées, tel que le nuancier de couleur : budgété à hauteur de 60 000€ pour 108€ consacré entre 2013 et 2014. Nous pouvons noter que sur les trois dernières années évaluées, soit de 2019 à 2021, la moyenne de réalisation se situe à 96%.

Evolution des ETP engagés sur la thématique : absence de données (2014-2021). Maintien d'un poste à 80% sur cette thématique ; arrêt de la prestation auprès d'un paysagiste (COPIL 2023).

1 ETP Signalétique en 2019

VI. TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU CLIMAT ET DES BESOINS EN ÉNERGIE

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°4 : Gérer et préserver le patrimoine paysager

Mesure 13 : Maîtriser les impacts sur les paysages

Orientation n°5 : Favoriser une gestion économe des ressources

Mesure 15 : Encourager les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables locales

Mesure 20 : Favoriser un urbanisme de qualité

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

En 2010, les questions énergétiques étaient relativement peu traitées dans les politiques publiques et d'une manière générale, la prise de conscience des enjeux liés aux dérèglements climatiques et à la rareté des ressources étaient faible par rapport à 2022. Depuis, les degrés de certitude et de connaissance sur ces questions se sont affinés. Il s'agit aujourd'hui de problématiques globales et sociétales dont les différents acteurs se sont emparés. Contrairement à la majorité des acteurs, le Parc a souhaité approfondir cette thématique au sein de la Charte en s'emparant des questions climat-énergie, en lien avec les réflexions préliminaires sur l'élaboration du Plan Climat Air Énergie sur le périmètre du Parc. Le Parc souhaitait aussi s'emparer des sujets liés à la responsabilité dans l'usage des ressources au sens large, comprenant la gestion de l'eau et la production des déchets. Toutefois, sur ces sujets, l'engagement du Parc est contraint par le fait que les EPCI détiennent la compétence de gestion de ces ressources.

Bénéficiant de la forte production d'énergie d'une centrale nucléaire, les énergies renouvelables ne représentent que 4% de la production d'énergie sur le territoire, malgré une dynamique positive : la production des énergies renouvelables a augmenté de 23% depuis 2010. La filière Bois-énergie (60%) et l'éolien (16%) en sont les deux principales sources de production. La filière photovoltaïque, bien que minime (1,69GWh, soit 0,01% de la production totale d'énergie), présente une hausse notable ces dernières années et jouit d'un intérêt croissant sur le territoire, avec notamment le projet d'une centrale en cours d'instruction sur la commune de Regniowez.

Le développement des énergies renouvelables devra enfin se faire dans le respect des milieux naturels protégés, en limitant l'impact paysager des nouvelles installations. La classification de près de 70% du territoire du PNRA (périmètre actuel) en zones Natura 2000 est une protection dans ce sens et suffit, dans le cadre de document d'urbanisme, à interdire tout projet sur ces parcelles.

b - Engagement du Parc

Le Parc s'est engagé, en lien avec la Région Champagne-Ardenne et l'ADEME en 2016, à décliner sur son territoire les orientations du plan régional en matière d'énergie et de climat.

Il s'est également engagé à développer les partenariats avec des acteurs locaux (Agence Local de l'énergie) et acteurs extérieurs, comme EDF, en matière de conseil en énergie. L'objectif étant d'accompagner les particuliers et les collectivités à réduire leurs consommations. Le Parc a émis l'intention d'être exemplaire dans ses propres aménagements, en intégrant les énergies renouvelables et les démarches d'écoconstruction (de type « HQE ») dans les équipements dont il assure la maîtrise d'ouvrage ou qu'il contribue à soutenir.

Il a aussi exprimé l'intention d'accompagner la transition vers les mobilités alternatives et zéro carbone, avec l'appui de l'ALE et de l'ADEME.

Enfin, il s'est engagé à soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et en particulier la filière bois énergie, mais aussi de l'éolien et du solaire. Il voulait également structurer un partenariat avec la centrale de Chooz.

D'autres engagements étaient inscrits concernant le soutien à la réduction des déchets, en lien avec les plans existant alors à l'échelle départementale.

c - Engagement des partenaires et des signataires

Entre 2016 et 2018 la Région Champagne-Ardenne et l'ADEME s'engagent à apporter leur concours technique et financier au Parc, dans le cadre des mesures existantes, et à communiquer au Parc les données collectées par l'Observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Elles ciblent le parc comme un territoire particulier d'expérimentation sur cette thématique.

Les collectivités se sont engagées, dans la limite de leurs moyens respectifs, à être exemplaires quant à leurs consommations d'énergie relatives au chauffage des bâtiments, à l'éclairage public et à la flotte de véhicules. Elles communiquent sur les opérations locales pour sensibiliser la population à ce sujet jugé prioritaire pour l'ensemble du territoire. La Région Champagne-Ardenne et le Département des Ardennes s'engagent à étudier les moyens d'attribuer leurs aides pour le patrimoine bâti en fonction de la prise en compte de critères d'efficacité énergétique

d - Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

L'objectif de l'Accord de Paris conclu en 2015 est de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2 °C et de s'efforcer de la limiter à 1,5 °C.

Objectifs européens : du 3 fois 20 au paquet « fit for 55 » adopté en 2021. Nouvel objectif pour l'UE visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030.

Objectifs nationaux : en 2010 : division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 / En 2023, division par 6 (stratégie nationale bas carbone adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019)

La réforme territoriale liée à la loi NOTRe a conféré de nouvelles compétences aux régions concernant la planification énergétique, au travers des schéma régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRADDET de la nouvelle région Grand Est fixe les objectifs suivants : émissions de gaz à effet de serre : - 54% en 2030 et - 77% en 2050 par rapport à 2008 ;

Par ailleurs, il y a eu une évolution des compétences des communautés de communes :

- Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les Plans climat air énergie territorial (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Le PNRA n'a donc pas pu assumer son intention d'élaborer le PCAET. Un PCAET est en cours d'élaboration en 2022 au sein du territoire des EPCI du SCoT Nord Ardennes.

- La prise de compétence « mobilité » de presque tous les EPCI suite à la loi d'orientation des mobilités de 2019.

2. Les actions menées et les résultats

a- Action phares détaillées

o Conseil en rénovation énergétique de l'habitation

Le PNR a lancé cette action dans le cadre de la clôture du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux habiter en Ardenne » en 2022. Le PNR a été désigné par ses communautés de communes membres (Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne) en 2021 pour assurer la continuité en tant qu'opérateur pour les actions de conseil en habitat.

En 2021, le PNRA a ainsi lancé son service d'accompagnement à la rénovation énergétique des habitations : technique (modes de rénovation) et financiers (recherche de subventions). 30 dossiers de particuliers ont été instruits. Une année après, le nombre d'actes assurés a fortement augmenté, attestant du succès du service :

- 333 actes de niveau 1 (renseignement)
- 222 actes de niveau 2 (renseignements techniques d'environ 30 min)
- 76 actes A4 (appui aux travaux de rénovation énergétique)

En parallèle, en 2021, une réflexion sur la mise en place d'une OPAH mutualisée avec les communautés de communes volontaires, de l'Etat, de la Région Grand-Est et de la CAF des Ardennes a été lancée. Le cahier des charges a été rédigé en 2022. Deux recrutements ont été menés, dont un en interne dans les équipes du Parc pour assurer le suivi et l'animation de l'OPAH.

Bilan positif – à confirmer pour la suite de l'action.

b- Actions autres

- Pôles EnR stratégiques :

Le PNRA est partie prenante du groupe de travail « Pôles énergies renouvelables » à échelle départementale. A ce titre, il a participé à une visite de site en 2023. Celle-ci étant en démarrage aucun bilan ne peut être dressé.

- Plan de Paysage éolien :

cf partie patrimoine paysager.

- Famille à énergie positive :

Le défi familles à énergie positive a été réalisé en 2019, en partenariat avec l'ALE08 (coordinateur). Il n'a toutefois pas été renouvelé.

- Bornes de recharge (Programme Leader) :

Dans le cadre des actions « Séjour sans voiture » financées par le programme Leader, 7 bornes de recharge électriques ont été installées en 2022. 6 bornes ont été attribuées (localisées à Signy-le-Petit, Liart, Haybes, Fromelennes, Les Mazures et Monthermé) et la 7ème est installée à la Maison du Parc (Renwez). Ces actions sont mutualisées avec la thématique tourisme et participent au soutien aux mobilités décarbonées sur le territoire. Action en cours de déploiement.

- PCAET :

Suite à l'évolution des compétences des collectivités, le parc a été dessaisi du sujet PCAET alors qu'il s'agissait d'une action cadre inscrite et engagée dès la signature de la Charte en 2011. Le PNRA sera amené à se positionner sur le PCAET élaboré par le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes, mais cela ne fait pas encore l'objet d'une fiche-action.

- Etude bois-énergie :

Cf bilan charte forestière, des potentiels identifiés, une volonté des élus de redévelopper la filière mais finalement pas de projets en débouché. Aussi, le bilan doit être considéré comme étant en en demi-teinte.

3. Bilan évaluatif

Le Parc naturel régional des Ardennes semble prendre au fur et à mesure son rôle d'accompagnant de la transition énergétique grâce à la délégation de la compétences SARE et OPAH de la part des communautés de communes et la croissance du nombre d'utilisateurs du service de conseil en rénovation énergétique. Plusieurs activités en lien avec la thématique sont également menées sous d'autres thématiques et peuvent atténuer le nombre d'activités réalisées pour la transition énergétique : bornes de recharge dans la thématique tourisme, plan de paysage éolien dans la thématique paysage, etc.

Malgré cela, l'action du Parc pour tenir compte de l'évolution du climat et des besoins en énergie présente quelques limites. La rénovation des bâtiments se fait au cas par cas étant donné qu'il n'existe pas d'inventaire des bâtiments et de leurs conditions. Les acteurs économiques ne sont pas toujours en lien avec les équipes du Parc, notamment EDF, la centrale de Chooz, les acteurs de la filière bois énergie. Le budget attribué sur la thématique et plus précisément sur le conseil en énergie peut sembler faible à la vue des enjeux de rénovation thermique du territoire. Enfin, la limite des compétences du PNR l'empêche de s'investir sur les sujets de planification énergétique.

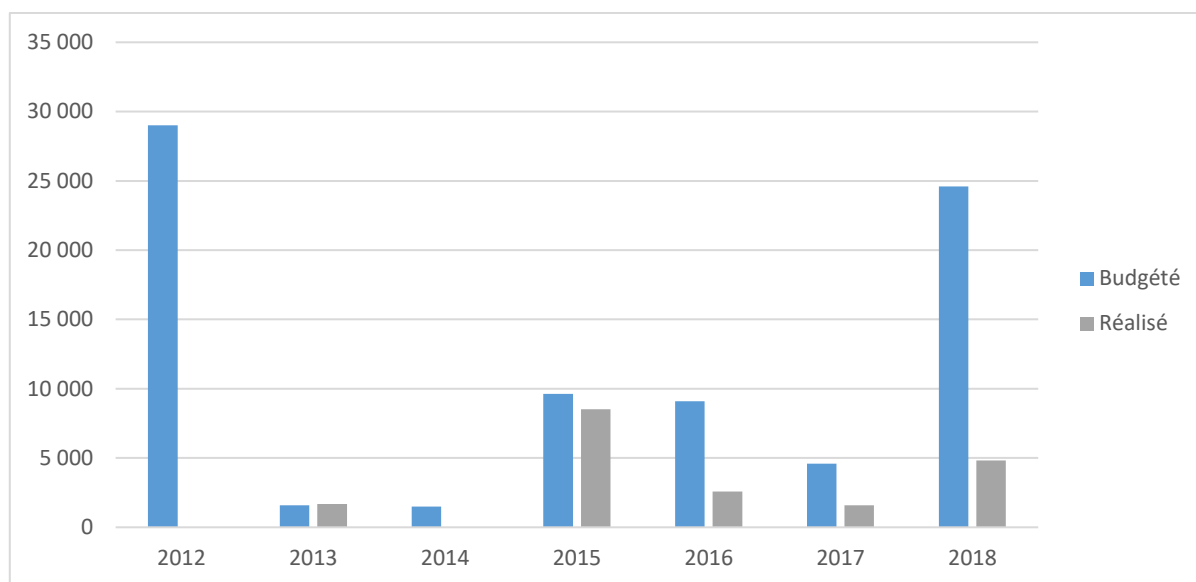


Figure 25 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Climat-Energie

Les équipes du PNRA ont utilisé le budget actions de la thématique Climat – Energie en 2013 et de 2015 à 2018 pour un total de 19 000€. Il y aura six actions financées sur la période (Energie, Conseil énergie partagée, CEP – année 1, cotisation du partenariat avec l'association ALE en 2017 et 2018 et l'exposition du service CEP).

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, l'action CEP – année 1 pour 2 577€ en 2016, l'organisation d'une exposition pour la promotion du service CEP pour 3 160€ en 2018, l'action Conseil en Energie Partagée pour 8 511€ en 2015.

En moyenne, 38% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique climat-énergie pendant la période 2012-2018. L'année 2012 et 2018 restent les deux années avec le plus grand différentiel entre le budgété (respectivement 29 000 et 24 600€) et le réalisé (0 et 4 818€).

1 ETP de 2012 à 2014, Plan climat énergie

1 ETP de 2015 à 2018, Conseil en énergie

1 ETP en 2021 Habitat/Energie

1 ETP en 2023 OPAH

VII. PARTICIPER A CONCEVOIR UN URBANISME DE QUALITE

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 2 « Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales »**

Orientation n°4 : Gérer et préserver le patrimoine paysager

Mesure 13 : Maîtriser les impacts sur les paysages

Orientation n°6 : Conforter la qualité des offres de service et d'habitat

Mesure 19 : Valoriser l'attractivité des lieux d'activités

Mesure 20 : Favoriser un urbanisme de qualité

Mesure 21 : Agir pour la qualité de l'architecture

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°8 : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire

Mesure 26 : Organiser la concertation avec les acteurs locaux

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a- Contexte

La Charte du Parc vient s'insérer dans des politiques d'aménagement du territoire, portés par des documents cadres. Des règles de comptabilité s'appliquent entre la Charte et ses documents (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, etc.). Sur le périmètre d'étude, le SCoT Nord Ardennes et le SCoT Sud Ardennes couvrent l'ensemble des communes et sont tous deux en cours d'élaboration, respectivement prescrites en 2020 et 2019. Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT Nord Ardennes a cependant déjà été approuvé. Ce document mentionne notamment la préservation et la valorisation des paysages du territoire : plateau d'Ardenne et de la vallée de la Chiers, forêt du plateau d'Ardenne, berges de Meuse, de la Chiers, de la Semoy et enfin les bocages de la Thiérache.

b- Engagement du Parc

Le Syndicat Mixte du Parc s'est engagé en 2011 à favoriser un urbanisme de qualité à travers deux actions fortes. D'abord, la résorption des friches urbaines, identifiées suite à des enquêtes régionales et départementales, impactant négativement l'image des Ardennes, représente aussi le patrimoine architectural du territoire et une opportunité d'amélioration du cadre de vie des ardennais. Le Parc participe donc aux commissions locales dédiées pour évaluer l'intérêt patrimonial des bâtiments et potentiellement coordonner une mise en réseau d'expériences. La deuxième action vise à améliorer et généraliser les réflexions en matière d'urbanisme en accompagnant les collectivités dans leurs projets d'aménagement. En effet, seules 34% des communes du périmètre sont dotées d'un PLU malgré la multitude d'enjeux locaux autour de l'utilisation de l'espace : développement agricole, étalement urbain, coûts de réseaux, nouvelles formes d'habitats, préservation de paysages iconiques, etc.

c- Engagement des partenaires et des signataires

Thématique de collaboration territoriale par nature, l'Etat, la Région Champagne-Ardenne, le département des Ardennes et les collectivités locales représentent les partenaires du Parc pour la thématique Urbanisme. Concernant les friches, le Parc devra d'abord être associé à la démarche.

Ensuite, l'Etat et les collectivités compétentes devront mener des audits environnementaux sur les projets de requalification de friches urbaines, que les collectivités devront reconvertir, dans la limite de leurs moyens.

Les communes se sont engagées, s'agissant des réflexions en matière d'urbanisme, à se doter de documents d'urbanisme, au minima de prescrire l'élaboration d'une carte communale, à engager dans le calendrier de la Charte du Parc (2011-2024). Les pôles de services devront associer le Parc dès le début de leur démarche d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme. Les collectivités sont engagées dans une densification soutenable de leurs zones urbaines et une protection des structures végétales utiles pour motifs agricoles, écologiques ou paysagers.

d- Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Enjeu des territoires depuis plusieurs années, la sobriété foncière a fait son entrée officielle dans l'outil réglementaire en 2021, suite au vote de la loi n°2021-1104. L'objectif « zéro artificialisation nette » a été fixé à l'horizon 2050 et la consommation foncière devra avoir été réduite de moitié d'ici 2031. La consommation foncière sur le périmètre d'étude du PNR entre 2011 et 2021 est estimée à 400 ha d'après le portail national de l'artificialisation, sans tenir compte de la création de l'A304. Ainsi, il 200 ha pourrait être consommés au maximum sur la période 2021-2031 sachant qu'environ 17 ha avaient déjà été consommés en 2021. La vacance des logements et le recyclage des friches du territoire représentent deux pistes d'action prometteuses pour maintenir la dynamique de développement territorial tout en respectant les nouvelles directives.

2. Les actions menées et les résultats

a- Action phares détaillées

- **Promouvoir l'ingénierie du Parc auprès des collectivités et des professionnels (ingénierie urbanisme PLU, accompagnement des projets d'aménagement)**

Afin de favoriser l'intégration des objectifs de la Charte dans les projets d'aménagements et la planification urbaine, les équipes du PNRA peuvent être amenés à mettre à profit l'ingénierie du parc au profit des projets de territoire en rendant notamment des avis techniques, notamment lié aux projets pouvant impacter les zones Natura 2000. En 2016, le PNRA a apporté son expertise sur 11 dossiers de documents d'urbanisme, 11 en 2017, 4 en 2018, 7 en 2019. En 2019-2020, ces avis portaient sur la mise en place de parcours permanents Trail et VTT, sur des plans d'aménagements forestiers, des PLU ou autorisation d'urbanisme. En 2021, les équipes du PNRA ont rendu 16 avis techniques (animations sportives, plans d'aménagements forestiers, projets éoliens, pylônes de télécommunication). Le PNRA a aussi accompagné financièrement depuis 2011, 15 PLU, cartes communales ou sites patrimoniaux remarquables.

En outre, plusieurs projets ont été mis en place pour sensibiliser les différents publics aux enjeux de la Charte pour le territoire et les informer de l'action du Parc : Matinales du PNR dédiées aux élus et techniciens des collectivités (entre 4 et 7 sessions par an), le bulletin « L'actu du Parc » pour les élus et partenaires (pour chaque comité syndical, 4 par an).

Bilan très positif

- **Mise en place d'outils pour l'aménagement qualitatif du territoire**

Pour accompagner les particuliers lors de leurs projets de construction, le PNRA propose une expertise architecturale et énergétique, Conseils en habitat, dont ont bénéficié cinq particuliers et une commune en 2020. Après une réforme en 2021 à la suite de la création d'un guichet France Renov, cette action ne vise désormais que les préconisations architecturales et a permis l'accompagnement de 3 projets.

Les Résidences d'architectes (Interparcs), conçues comme des études de faisabilité sur des sites stratégiques, visent de même à préserver la qualité des paysages et architecturales des territoires ruraux tout en facilitant les projets d'investissement des collectivités : développement des mobilités douces, des nouveaux modèles d'habitat, réhabilitation du bâti, vitalisation du cœur des villages, etc.

La première édition a eu lieu en 2021 sur la commune de Bogny-sur-Meuse, proche d'un immeuble destiné à la démolition.

Bilan assez positif

- **Aide aux porteurs de projet en lien avec la Charte**

Pour permettre le développement de la randonnée pédestre sur l'ensemble du territoire, le PNRA accompagne les collectivités membres souhaitant développer les sentiers d'interprétation avec la réalisation de panneaux pédagogiques en travaillant tant le fond (définition des informations à afficher, de l'emplacement) que la forme (typologie de panneaux, charte graphique, etc.). Entre 2019 et 2022, cinq communes et deux communautés de communes ont pu bénéficier de cet accompagnement pour un total de 82 panneaux installés.

De plus, les équipes du PNRA peuvent apporter leur aide en ingénierie aux porteurs de projet d'aménagement notamment pour aboutir à une meilleure intégration des enjeux environnementaux. 16 contrats Natura 2000 ont par exemple été supervisés par les équipes du Parc visant à maintenir les arbres sénescents, une trentaine de projets liés à la conservation des zones humides et le suivi du diagnostic global des grands lacs du Département.

Bilan positif

3. Bilan évaluatif

Le PNRA semble tenir son rôle d'expert dans la planification urbaine de son territoire à travers de nombreuses actions. Le nombre de sollicitations est un marqueur de confiance des acteurs locaux envers son expertise. Nous pouvons cependant regretter l'impact limité de l'action Conseils en habitat, qui bénéficie pourtant de dépenses régulières sur la période 2012-2020 (28 125 €) sans que le budget soit toujours entièrement utilisé.

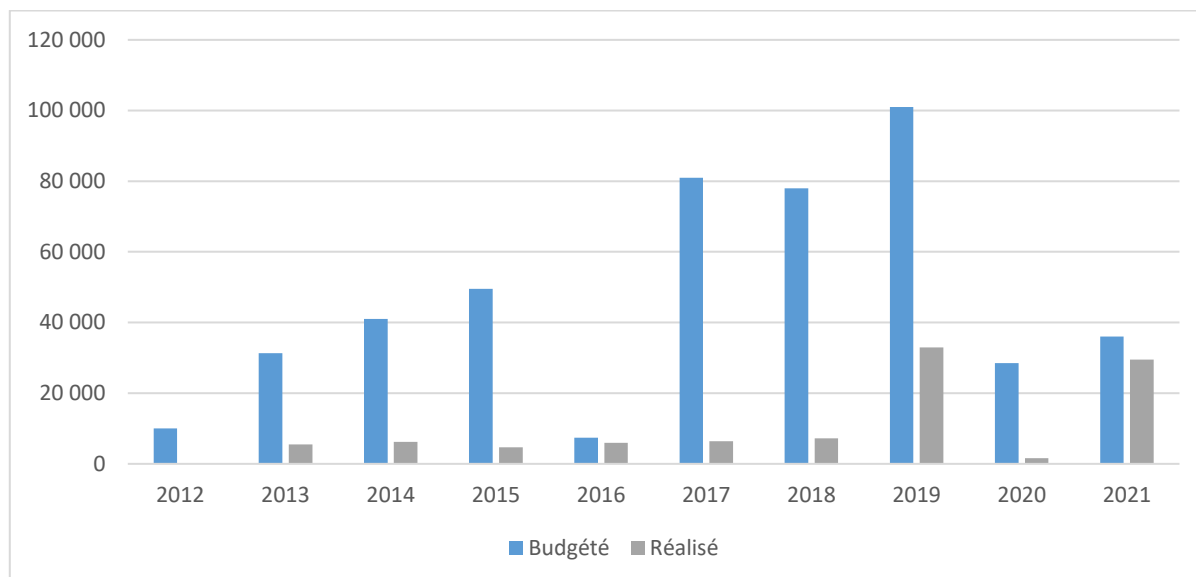


Figure 26 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Urbanisme

Les actions du Parc naturel régional des Ardennes pour l'urbanisme ont représenté un budget de 100 000€ sur la période 2012-2021 finançant dix-neuf actions, sachant que 2/3 de ces actions ont été financé de 2017 à 2021. Malgré une budgétisation variable, le budget annuel utilisé sur la période 2013-2018 est resté stable, aux alentours de 5 000€. L'année 2012 (aucun action financée) et les années 2019 et 2021 (62 408€ financé) correspondent à des actions exceptionnelles détaillées ci-dessous.

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, les itinéraires de découvertes pour 12 455€ et la convention ESAD 12 963€ en 2019, et l'Observatoire du territoire – phase 2 pour 19 920€ en 2021.

En moyenne, 29% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique urbanisme pendant la période 2012-2021. De nombreuses actions budgétées n'ont pas été réalisées, telle que l'action de soutien aux documents d'urbanisme : budgété à hauteur de 252 794€ sur la période pour 6 440€ consacré en 2017 et 2019.

1 ETP Aménagement du territoire créé en 2011 et 0,8 ETP Aménagement et paysage créé en 2019.

VIII. SENSIBILISER ET EDUQUER LE PUBLIC AU TERRITOIRE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Encadré de rappel des axes et des mesures prioritaires

Cette thématique s'inscrit dans plusieurs axes, orientations et mesures de la Charte du PNRA :

- **L'axe 3 « Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires »**

Orientation n°7 : Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale.

Mesure 22 : Dynamiser la vie culturelle et associative

Mesure 24 : Sensibiliser aux valeurs portées par le Parc

Mesure 25 : Favoriser les échanges d'information et l'appropriation du Parc

Orientation n°8 : Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire.

Mesure 28 : Engager une coopération transfrontalière active avec la Belgique

1. Contexte et enjeux de la thématique au sein du territoire du PNR

a - Contexte

Faisant partie des cinq missions fondamentales des Parcs, l'éducation joue un rôle crucial dans la promotion du patrimoine des Parcs naturels, auprès de l'ensemble des publics. La jeunesse représente toutefois le public prioritaire. Le territoire abrite un total de 125 établissements scolaires (42 sur Charleville-Mézières), répartis entre 95 écoles primaires et élémentaires, 3 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), 21 collèges et 6 lycées, dont deux d'enseignement général et technologique et un lycée agricole. Ces établissements jouent un rôle central dans la transmission des connaissances, des valeurs, et la mise en relation avec les équipes du Parc.

Cependant, le paysage éducatif du PNR des Ardennes est également marqué par des défis importants. Fermetures de classes, temps de trajet important impliquant parfois une partie ferroviaire, établissements dans le réseau d'éducation prioritaire, concentration d'établissement sur le Nord du territoire contrairement à l'Est, autant d'enjeux questionnant l'accessibilité à l'éducation.

b - Engagement du Parc

En réponse à ces défis, le Parc s'est engagé dans sa Charte à favoriser les échanges d'information et l'appropriation du Parc et à sensibiliser aux valeurs portées par le Parc avec le soutien de l'Association Thiérache ardennaise animation de Liart et le Centre de loisirs et d'initiation permanent de Moraypré à Haybes, seules structures d'information et d'éducation à l'environnement agréées par l'Education nationale sur le territoire.

c - Engagement des partenaires et des signataires

Le Parc peut compter sur quatre partenaires majeurs sur la thématique éducation : l'Education Nationale, l'association Les Amis du Parc et deux structures agréées, l'Association Thiérache ardennaise animation de Liart, le Centre de loisirs et d'initiation permanent de Moraypré, citées ci-dessus.

L'engagement de l'éducation nationale consiste à faciliter la participation des établissements scolaires du territoire et à accompagner les collectivités à la mise en place de dispositifs tels que des « Pédibus® » ou des restaurants scolaires dont les produits sont d'origine locale, bio ou équitable.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) s'est engagée depuis 2021 (signature de la convention en 2023) à accompagner le programme scolaire du Parc, à travers l'implication des coordinateurs sciences et arts de la DSDEN, la coanimation de projets auprès des établissements scolaires et la formation des professeurs.

Le rôle de l'association Les Amis du Parc est indiqué dans la Charte. Elle vise notamment à concourir à l'animation et au développement des activités économiques touristiques, socio-éducatives, culturelles et sportives dans le cadre du PNR et de susciter un renouveau d'intérêt des populations locales en faveur de la reconnaissance des patrimoines, des sites et des paysages du territoire

d - Les évolutions de cette thématique au cours de la charte

Nous pouvons observer trois évolutions principales de la thématique éducation au cours de la première charte du Parc. La diversification des sollicitations tout d'abord avec des écoles qui souhaitent des animations hors programme scolaire pour contribuer à des projets d'écoles divers (Label E3D, éco-délégués, classes Projet Artistique Globalisé) ou au sein des établissements du 2nd degré ou du supérieur (lycées, AgroParisTech, BTS). Également, des mairies ou le Conseil Départemental des Ardennes pour reverdir les cours d'écoles. La mise en place ensuite du dédoublement des classes de CP et CE1 dans les établissements des Réseaux d'Éducation Prioritaire depuis 2017 et l'ouverture en 2019 d'un campus d'enseignement supérieur à Charleville-Mézières en 2019 avec plus de 20 établissements et accueillant 2600 étudiants en 2023 représentent des évolutions importantes pour la thématique éducation sur le territoire.

2. Les actions menées et les résultats

a- Action phares détaillées

➤ Sensibilisation auprès du grand public (Fête du Parc...)

Depuis la création du Parc en 2009, la sensibilisation des habitants du territoire est au cœur des actions portées par les équipes du PNRA. Le grand-public est ainsi ciblé à travers différents programmes. 369 animations « RDV du Parc » ont été organisés depuis 2011 par le PNR et les Amis du Parc, sensibilisant près de 5 500 personnes (environ 15 personnes par animation), soit 7% des habitants du territoire. Les Amis du Parc est une association visant à soutenir l'action du Parc (signature d'une convention en 2016). A ce titre, l'association organise des RDV du Parc.

Deux chantiers participatifs ont de même été animés en 2021 en partenariat avec l'association Famille Rurales, permettant à une soixantaine d'enfants de découvrir la diversité des fleurs, insectes et leurs interconnexions, et de participer à une activité de plantation. Cette activité permet aussi de sensibiliser à la formation et à la lecture des paysages.

Les Fêtes du Parc sont la célébration tous les 2 ans du PNRA et permet de rassembler les collectivités et acteurs culturels, associatifs territoriaux. En 2016, à Rocroi, environ 3 000 personnes, 120 bénévoles et 76 structures ont participé. En 2020, du fait du protocole sanitaire, 1 000 personnes ont participé.

Le Parc participe aussi aux évènements du territoire pour promouvoir son action tels que Cabaret Vert, Fête des confitures, Fête de la nature, etc.

Enfin, la communication du Parc est un axe non négligeable de sensibilisation du grand-public. C'est dans ce sens que des bulletins d'information « Caractère des Ardennes » (un par an de 2013 à 2018), des bulletins Natura 2000 « L'Arduinna » (un par an de 2012 à aujourd'hui), des newsletters (20 chaque année), des publications sur les réseaux sociaux, sont publiés. Le site internet est également régulièrement révisé. Le PNRA est doté d'un compte Facebook, Twitter/X (créé en 2017 inactif ce jour) et Instagram (2018), LinkedIn et une chaîne Youtube.

Bilan très positif

➤ Programme d'éducation au territoire auprès des scolaires

En plus du grand-public, le PNRA s'adresse directement aux jeunes des territoires par :

o Un programme d'éducation. Celui propose aux établissements des interventions en classe et/ou à proximité de l'établissement (du CP à la 6^{ème}) en lien avec les enjeux liés à l'environnement, au développement durable, aux missions du PNRA.

o Des interventions « sur mesure » et « hors programme scolaire » suites à une sollicitation des écoles, des collèges, lycées et établissements supérieurs. Le Parc accompagne certains projets d'écoles,

les classes engagées dans un Projet Artistique Culturel et dans la labellisation E3D (Ecole engagée dans une Démarche de Développement Durable), ou lors de séjours sur le territoire.

Les thématiques abordées lors de ces animations sont par exemple « Paysage », « Agriculture et Alimentation », « Zones Humides », « la forêt ».

Le programme est en constante évolution : ajout de nouvelle thématique, mise à jour de certaines animations etc.

Depuis la rentrée 2020-2021, tous les contenus des animations ont été retravaillés. Ils répondent maintenant aux programmes scolaires de l'Education Nationale.

Pour la rentrée 2022-2023, le Parc naturel régional des Ardennes propose 2 thématiques pour le cycle 2, 15 pour le cycle 3.

En 2016 (année de démarrage du programme EEDD), les animations ont permis de sensibiliser 364 élèves, 364 en 2017. Un coup d'arrêt a été porté lors des 2 années COVID.

Après le travail sur le contenu des animations (depuis 2020) et le recrutement de 2 professeurs des écoles sur la mission, les chiffres ont fortement progressé (2021-2022, 2 296 élèves sensibilisés et 2022-2023, 3 836).

Avec ses interventions et son implantation et implication sur le territoire, le Parc naturel régional des Ardennes est devenu un partenaire de l'Education Nationale.

La convention-cadre nationale de partenariat relative à l'EDD 2021-2024, entre la Fédération des Parcs, le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Transition Energétique, a été déclinée au niveau territorial.

Après 2 années de travail, la convention-cadre territoriale a été signée le 06 juillet 2023 entre le Président du PNRA et la Madame la DASEN.

Bilan très positif

Autres actions

- Expositions de la Maison du Parc
- Expositions Zones Humides

3. Bilan évaluatif

Concernant la thématique sensibilisation, le Parc semble remplir sa mission, que ce soit auprès du grand-public ou des scolaires. Le nombre d'activités et de participants est satisfaisant mais peut éventuellement masquer la participation d'un public identique, de convaincus, à différentes activités. Les collèges, les apprentis et les élus (malgré l'organisation des Matinales évoquées dans la thématique Urbanisme) ont été identifiés par les parties prenantes comme des cibles d'élargissement des ateliers de sensibilisation.

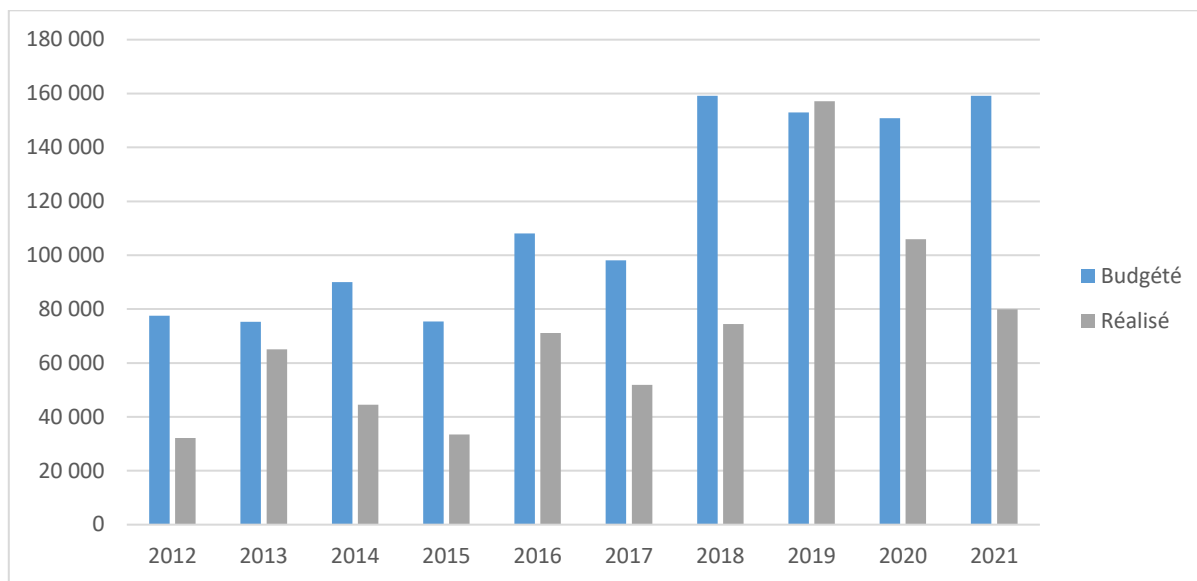


Figure 27 : Evolution du bilan financier par actions : thématique Sensibilisation

Enjeu prioritaire de la Charte, le Parc naturel régional des Ardennes a consacré environ 716 000€ sur la thématique Sensibilisation entre 2012 et 2021, marquée par une augmentation progressive. Ainsi, entre 2012 et 2016, le montant moyen consacré aux actions de sensibilisation était de 49 000€ tandis qu'entre 2017 et 2021, ce montant était de 94 000€. Avec plus de 80 actions financées, la thématique Sensibilisation est la plus active, soit 8 actions par an et 9 000€ par action.

Les trois actions les plus importantes en termes de budget sont, les fêtes du parc biennuelles pour 27 655€ en 2016, 27 910€ en 2018, et 42 505€ en 2020, couplé à l'inauguration de la Maison du Parc.

En moyenne, 61% des ressources financières budgétées sont effectivement utilisées sur la thématique Sensibilisation pendant la période 2012-2021.

Evolution des ETP engagés sur la thématique : absence de données (2014-2021).

Deux ETP pour l'éducation à l'Environnement, un poste de chargé de mission Education à l'Environnement et au Développement Durable créé en 2020.

1,5 ETP pour la communication et animation et la sensibilisation



6

Partie 6 : Bilan évaluatif et hiérarchisation

I. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le diagnostic mis à jour et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, à partir des dispositifs de suivi et d'évaluation sont les piliers de la révision de la Charte (Code de l'Environnement, Article R333-3). Cette évaluation est construite à partir d'une démarche qualitative (conduite d'entretiens avec les parties prenantes clés) et d'une démarche quantitative (indicateurs d'activité, financiers, analyse de documents de la Charte actuelle, etc.). La démarche quantitative sera basée notamment sur une analyse de documents de la Charte actuelle ainsi que des données issues de bilans annuel, du logiciel EVA, du diagnostic du territoire, fourni par les équipes du PNR Ardennes. Ces démarches doivent aboutir à un bilan évaluatif.

L'évaluation doit dresser un bilan exhaustif de la mise en œuvre de la Charte sur ses 15 ans d'action (2011-2025) en analysant

- La stratégie générale du projet,
- La mise en œuvre des mesures de la Charte,
- La gouvernance et les moyens engagés,
- Le portage et l'appropriation du projet par ses adhérents et partenaires.

Les thématiques opérationnelles de la Charte telles que la forêt, l'éducation à l'environnement, l'agriculture, le tourisme, les milieux naturels, le patrimoine paysager, le climat, ou encore l'urbanisme seront abordées et évaluées respectivement au sein des démarches qualitatives et quantitatives, en complément des sujets structurels tels que la gouvernance et le fonctionnement du Parc.

Cette évaluation doit enfin apporter une base de réflexion pour l'établissement de la nouvelle Charte.

II. BILAN DE L'ACTION DU PARC ET DE SES PARTENAIRES PAR RAPPORT A L'OBJECTIF FIXE PAR LA CHARTE

Thématiques

Forêt :

La Charte Forestière du Territoire présentait sept thématiques d'action. La mise en place d'une filière durable de bois énergie présente d'abord un bilan moyen avec deux actions sur trois non réalisées. Deux autres thématiques, le développement d'une gestion forestière dynamique et durable et le développement d'actions pour la biodiversité et les services écosystémiques, ont un bilan assez positif. Le déploiement de la place du bois matériau sur le territoire, la sensibilisation et la communication sur la filière forêt-bois et l'exposition des entreprises, la participation à la concertation sur le suivi de l'équilibre sylvocynégétique ont participé au déploiement effectif de la CFT auprès des différents partenaires avec un bilan positif. L'amélioration de la qualité d'accueil en forêt présente enfin un bilan très positif.

Plusieurs points de vigilance ont néanmoins été partagés par les parties prenantes tels que la complexité du portage de la gouvernance des actions, l'enjeu lié à la multiplicité des acteurs de la forêt et la menace du réchauffement climatique.

Avec une animation effective depuis 2016, 63% des actions projetées réalisées, un engagement financier réparti de manière équilibré tout au long de la durée d'exécution de la Charte et une appréciation des actions menées sur la CFT par les parties prenantes, la première CFT a permis d'engager des réflexions thématiques variées, auprès des différentes parties prenantes et d'aboutir à des résultats concrets sur la majorité des réflexions engagées.

Un bilan récapitulatif de l'animation de la CFT (2014-2022) a été réalisé et est disponible à la Maison du Parc, diffusé aux membres de la CFT et à l'ensemble des communes.

Agriculture :

Les trois actions phares de la thématique Agriculture, la marque « Valeurs Parc », le Projet Alimentaire Territorial et les vergers conservatoires, ont abouti sur des résultats, permis de répondre aux besoins exprimés du territoire et de satisfaire globalement les parties prenantes. Également remonté par les parties prenantes, un soutien davantage marqué de la diversification des filières agricoles par le PNRA serait souhaitable pour la future Charte.

Tourisme :

La thématique Tourisme relevait un enjeu particulier, devant agir tant sur le développement des activités de pleine nature, l'accessibilité et la valorisation du patrimoine, le travail d'une identité locale que sur la maîtrise du développement des activités pour limiter les impacts. Le PNRA a répondu aux attentes des différentes parties prenantes tout en prenant en compte leurs retours et points de vigilance. Des efforts restent à faire sur la valorisation et la mise en réseau des sites touristiques, ainsi que la gouvernance sur cette thématique, notamment la communication des actions auprès de l'écosystème partenarial pour une meilleure harmonisation des actions réalisées.

Milieus naturels :

Thématique forte de la Charte, les milieux naturels ont bénéficié de partenariats déjà structurés et d'importants financements. L'inventaire des zones humides, les actions de connaissance de la TVB et la restauration de corridors dégradés via le projet PIEESA ont donc été réalisés. Les parties prenantes apprécient très positivement les actions portées par le PNRA sur cette thématique, et son rôle de sensibilisation, d'appui, notamment auprès des EPCI du territoire.

Paysage :

Malgré un travail important sur le Plan de Paysage, l'inventaire signalétique et le conseil en paysage, la thématique paysage a rencontré quelques difficultés dans son application. Le positionnement du Parc vis-à-vis des communes et des grands projets d'aménagements du territoire reste à définir pour une

meilleure efficacité dans son implication tandis que l'action du Parc est aussi fortement dépendante de financement extérieur.

Energie-Climat :

Encore en phase de lancement, la thématique Energie-Climat s'articule autour de l'accompagnement à la transition et rénovation énergétique. Les actions du Parc sont appréciées par les parties prenantes bien que leur dimension soit pour l'instant limitée. La limite des compétences du Parc, le manque de relations partenariales et le montant de l'enveloppe financière dédiée à cette thématique ont notamment été relevés. Un passage à l'échelle de la rénovation des bâtiments nécessiterait par exemple un inventaire des bâtiments.

Urbanisme :

Régulièrement sollicité et apprécié par les acteurs locaux pour son conseil en urbanisme, le Parc est reconnu comme un expert dans la planification urbaine du territoire. Les Résidences d'Architectures, organisées chaque année par le Parc, participent au renforcement de l'expertise du Parc.

Education :

La thématique Education est un des piliers des Parcs naturels et revêt une importance particulière pour le PNRA. Le Parc a su remplir sa mission auprès du grand public et des scolaires, via des événements ou animations en classe. Perçu positivement par les parties prenantes, le Parc, à travers ses activités, permet de « faire territoire » en territorialisant l'éducation. L'association de nouveaux publics sera un des enjeux de la future Charte.

Charte

Réunie autour de quatre axes, la Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes (2011-2026) visait à la fois la diversification de l'activité économique à travers la valorisation durable des ressources du territoire (forêt, agriculture, savoir-faire des Ardennes), la révélation et la préservation des patrimoines naturel et paysager, l'accompagnement des mutations environnementales, l'amélioration de la qualité de vie des Ardennes et la promotion de l'identité locale, le tout coordonné par plusieurs instances visant la bonne réalisation des trois premiers axes.

Les premières années du Parc ont permis de mettre en place les équipes et les expertises au service du territoire ardennais. Malgré cette période où la capacité de faire du Parc était encore en construction et où certaines thématiques n'ont donc pas pu être portées à la hauteur des ambitions de la Charte résultant à un décalage de certaines activités, l'action du Parc a ensuite résulté par des impacts concrets, positifs et reconnus par les parties prenantes du territoire.

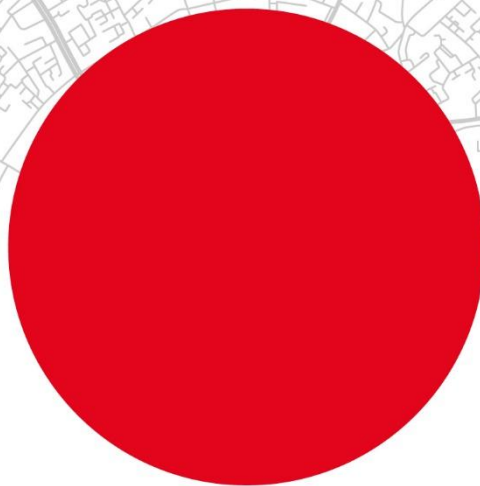
La gouvernance du Parc pourrait être encore améliorée afin d'inclure l'ensemble des acteurs et de communiquer davantage sur l'action du Parc.

Les actions fortes du PNRA sont enfin nombreuses et présentes dans la majorité des thématiques, telles que la concertation autour de l'équilibre sylvocynégétique au sein de la CFT, la marque « Valeurs Parcs » pour l'agriculture, le développement de l'espace VTT pour le tourisme, le projet PIEESA pour les milieux naturels, les Résidences d'Architectes pour l'urbanisme, ou encore l'action du Parc en milieu scolaire pour l'éducation. Des points d'amélioration existent néanmoins et ont été mis en avant dans les bilans évaluatifs thématiques.

III. RECOMMANDATIONS

Thématiques	Recommandations
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Différencier les modalités de portage des thématiques en identifiant les thématiques « leader » (ex : forêt) et les thématiques d'accompagnement (ex : énergie). Cette distinction pourra permettre de valoriser l'expertise du Parc auprès des parties prenantes, améliorer son efficacité économique, et limiter les difficultés de recrutement sur le territoire ➤ Limiter le nombre de mesures inscrites dans la Charte (vingtaine), objectiver les actions et définir et s'outiller des indicateurs de suivi ➤ Construire un outil de gouvernance international avec les parcs frontaliers pour gérer ensemble les enjeux de la forêt ➤ Ajouter des temps d'interaction (question-réponse) et associer la société civile (associations) et le Conseil Scientifique, à intervalle régulier, potentiellement dans le processus décisionnel. Cela devrait permettre de favoriser la participation aux commissions et de mieux prendre en compte les enjeux de long terme (adaptation au changement climatique, préservation de l'eau, etc.) ➤ Pour associer les EPCI et ancrer l'action du Parc, créer des réunions thématiques d'appropriation des valeurs du Parc avec les directeurs des services des collectivités ➤ Dans une logique de péréquation, adapter l'accompagnement du Parc vers les collectivités en fonction de leur dimensionnement et de leurs besoins
Forêt	<p>Au-delà des propositions d'actions formulées dans le bilan de l'animation de la CFT 2014-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une gouvernance élargie dédiée au pilotage de la nouvelle CFT pour associer l'ensemble des acteurs de la forêt (notamment ONF, OFB, gestionnaires privés, etc.) ➤ Présenter une vision commune des enjeux que porte la forêt, pour dépasser la vision de la forêt-ressource, le « multi-usages » et s'engager vers une gestion durable (SNAP, affouage, loisirs motorisés, bois-énergie, etc.), identifier les espaces dédiés aux pratiques conciliables ➤ Intégrer l'enjeu de la ressource du bois-bocage du territoire de la Thiérache ➤ [Education] : lancer un audit des savoirs et savoir-faire en tension sur la filière forestière, construire un programme de formation, s'adressant aux gestionnaires, dédié à la gestion durable et à la sensibilisation
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le circuit court, en particulier dans les territoires ruraux, en augmentant les concertations entre EPCI, département et la chambre d'agriculture ➤ Intégrer dans la Marque Parc des exploitations à production élevée, tout en respectant la Charte, pour diffuser au plus grand nombre les productions. Développer les relations entre commerces de proximité/supermarché pour installer les produits Marque Parc ➤ Réaliser un bilan sur le développement de la filière venaison par rapport aux opportunités de marché réelles et craintes des acteurs. Ce bilan visera également à informer les parties prenantes, notamment le grand public, des conditions de développement de la filière et de l'intérêt de développer d'autres filières ➤ Lancer une démarche de sensibilisation des exploitants agricoles sur les pratiques durables, notamment sur la préservation des haies

Thématiques	Recommandations
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser l'outil de gouvernance précédemment cité pour gérer les flux touristiques en coopération avec les deux parcs belges en création ➤ Observer les espaces sollicités puis gérer les usages au regard de la sensibilité de la biodiversité ➤ Communiquer davantage sur le label Ardennes Ecotourism, les aires de bivouac et les séjours sans voitures ➤ Travailler, en collaboration avec les EPCI, sur l'ajout, l'entretien et l'harmonisation des signalétiques des sentiers
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les techniques d'inventaire (suivi des espèces migratrices, sélection des espèces, observation de l'habitat) pour contribuer au déploiement d'une TVB sur le territoire ➤ Intervenir lors des Conseils Municipaux pour sensibiliser les élus sur les enjeux de biodiversité, notamment sur ses atouts et opportunités pour le territoire, pour dépasser la vision économique ou de contrainte ➤ Accentuer la protection des zones humides du territoire
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se positionner sur l'institution d'un RLPI (intérêt de limiter l'affichage publicitaire, cohérence de la signalétique) ➤ Œuvrer à la déclinaison concrète des Plan Paysage Eolien et Plans Paysage ➤ Ouvrir une concertation multi-acteurs pour mieux connaître les attentes de chaque partie prenante sur ce sujet
Climat, Energie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir le rôle du Parc sur cette thématique (consultation sur les ZAER, facilitant dans l'élaboration du PCAET du SCoT, etc.)
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier la/les plus-values du PNR dans le contexte ZAN (paysage, milieux naturels, urbanisme) ➤ Si le choix est fait de développer cette expertise du Parc (mutualisation éventuelle avec le département), communiquer auprès des EPCI et communes sur l'action de conseil en urbanisme et en habitat
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Atteindre de nouveaux publics en s'adressant aux élus, aux collèges, lycées, autres publics ➤ Profiter de ces ateliers/formations pour aborder le rôle du Parc naturel régional sur le territoire ardennais



CITADIA

